

Procès - verbal

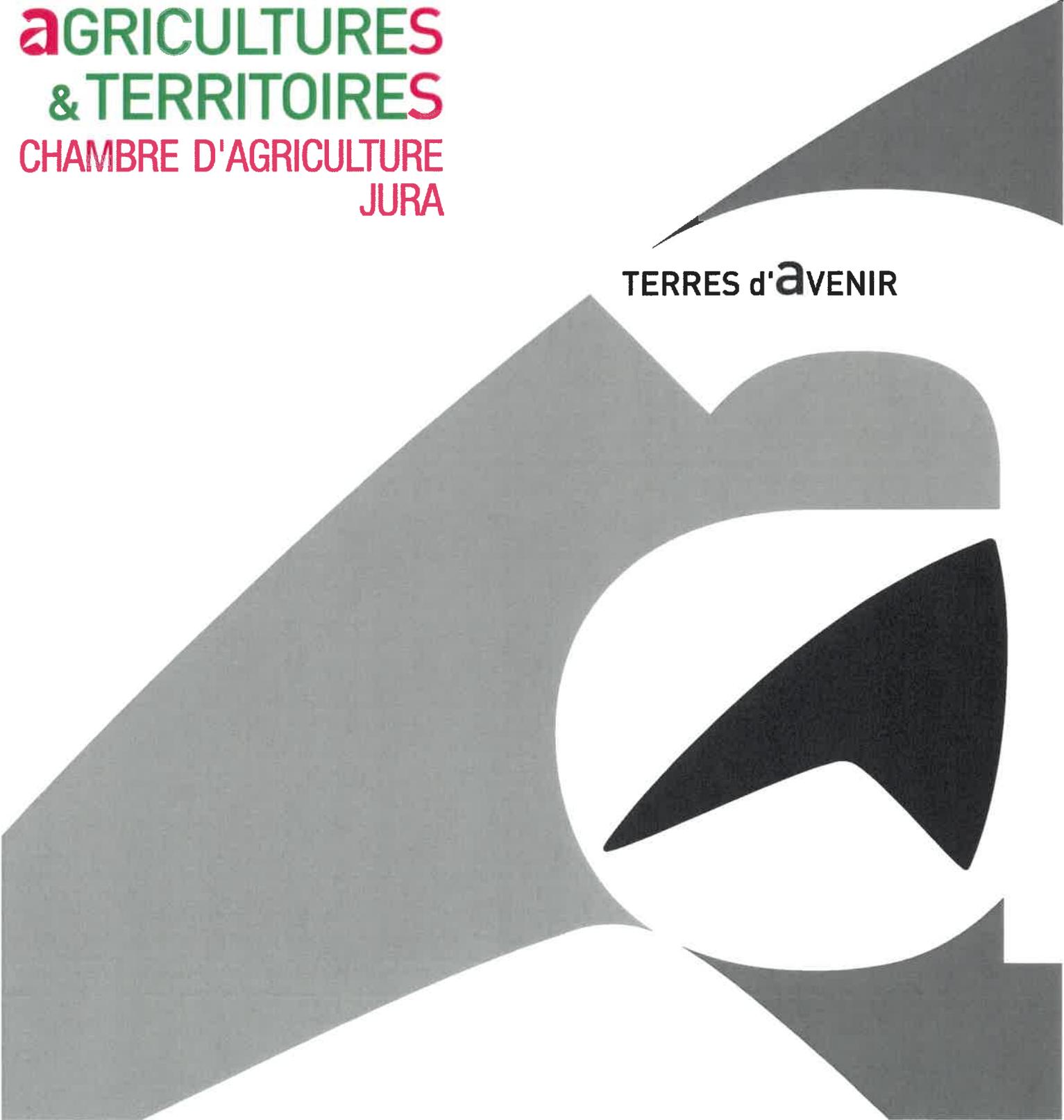
SESSION

Lons le Saunier

21 novembre 2018

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

TERRES d'**a**VENIR



La Chambre d'agriculture du Jura s'est réunie pour tenir sa session le mercredi 21 novembre 2018, au siège, à Lons le Saunier.

Présents

Mesdames, Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,

Madame BAILLY Isabelle
Monsieur BLONDEAU Olivier
Monsieur BONGAIN Cédric
Monsieur BOURGEOIS Patrick
Monsieur BUCHET Christophe
Madame CAPRON Marie-Ange
Monsieur CHALUMEAUX Dominique
Monsieur CHAUVIN Dominique (Mignovillard)
Monsieur CHAUVIN Dominique (Nozeroy)
Monsieur CETRE Michel
Monsieur DELACROIX Rémy
Monsieur DRUOT Eric
Madame FAVIER Jocelyne
Monsieur GROS Jean-Pierre
Madame GROSSIORD Elise
Monsieur GUILLOT Rémy
Monsieur LAVRUT François
Monsieur LOUIS Jacques
Monsieur MARGUET Marcel
Monsieur MATHIEU Alain
Monsieur MOYNE Gilbert
Madame PATENAT Marielle
Monsieur PERROT Frédéric
Monsieur ROUX Georges
Monsieur SCHOUWEY Emmanuel
Monsieur TONNAIRE Gilles

Messieurs les membres associés à la session de la Chambre d'agriculture du Jura,

Monsieur CAIRE Nicolas	Société de viticulture du Jura - président
Monsieur GISSAT Pierre	représentant Monsieur SCHNEITER Claude, président Fédération du Jura pour la pêche et pour la protection du milieu aquatique
Monsieur LAGALICE Christian	Fédération départementale des chasseurs du Jura - président
Monsieur ROHRER Jean-Marc	ADFPA - président
Monsieur SAIVE Nicolas	Jeunes agriculteurs du Jura - président

Participaient également

Madame CHAMBARD Marianne	représentant Madame BRULEBOIS Danielle - députée
Monsieur CHAMOUTON Michel	Chambre de métiers et de l'artisanat du Jura - président
Monsieur FASSETT Gerôme	Conseil départemental du Jura - président de la commission agricole
Monsieur HENRIOT Claude	CERFRANCE Alliance Comtoise - président
Madame HUMBLLOT Patricia	Sténotypiste de conférences
Madame POZET Françoise	Responsable santé animale du Laboratoire départemental d'analyses, représentant CHATARD Jérôme, président
Monsieur PRAT Denis	Banque de France - directeur
Monsieur ROUGEAUX Etienne	FDSEA - directeur
Monsieur THOMAS Luc	PROMETERRE - directeur
Monsieur VIGNON Richard	Préfet

Madame WURPILLOT Estelle DDT du Jura - directrice adjointe

Pour la presse

Madame POUGET Isabelle Le Jura Agricole et Rural

et pour les services de la Chambre d'agriculture

Monsieur ARNOUD Cyril

Madame CHALUMEAU Nadine

Monsieur COUSIN Daniel

Monsieur DEMAREST Frédéric

Madame FRANCOIS Laurence Déléguée du personnel

Madame GUYENNOT Sandrine

Monsieur LEGRAND Denis

Madame MACLE Séverine

Monsieur PAVAT Jean-Louis Délégué syndical

Monsieur POUZOL Loïc

Madame RAVO Stéphanie

Monsieur REMY Olivier

Monsieur THEVENIER Arnaud

Excusés ou absents

Pour les membres de la Chambre d'agriculture

Madame, Messieurs, membres de la Chambre d'agriculture du Jura,

Monsieur BOURDENET Fabrice

Monsieur CHALUMEAU Jacques

Madame COUDURIER Tiphaine

Monsieur DANIEL Johann

Monsieur DELACROIX Clément

Monsieur DROVIN Michel

Monsieur FAIVRE Emmanuel

Madame GIBEY Jeannine

Madame GRILLET Christine

Monsieur GROS Stéphane

Monsieur MOUGEOT Patrick

Madame MURET Cécile

Monsieur MANDRILLON Jean-Louis

Madame NICOLE Céline

Monsieur REVERCHON Jean-Yves

Monsieur ROBBE Jean-Louis

Monsieur ROBERT Bruno

et Messieurs les membres associés à la session de la Chambre d'agriculture du Jura,

Monsieur DUGOIS Christophe Syndicat du cheval comtois – président

Monsieur MULLER Thomas FDGEDA - président

Monsieur SOICHET Dominique Syndicat ovins franc-comtois - président

Pour les invités

Monsieur ALBERT Philippe	Conseil départemental du Jura - chef du service agriculture, eau et milieux naturels
Monsieur BALIQUE Pierre	Chambre d'agriculture de la Nièvre - directeur
Monsieur BAEHLER Claude	PROMETERRE - président
Monsieur BARTHE David	Chambre d'agriculture de Saône et Loire - directeur
Monsieur BERTRAND Eric	Chambre d'agriculture de la Nièvre - président
Monsieur BOULEC Jean-Marie	Fédération Franche-Comté MSA - directeur général
Monsieur BOURGEOIS Willy	Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté
Madame BURRI Aline	GVA Champagnole – Salins les Bains - présidente
Monsieur CANTENOT Yves	Chambre d'agriculture de Haute-Saône - directeur
Monsieur CHALMIN Thierry	Chambre d'agriculture de Haute-Saône - président
Madame CHAUVIN Marie-Christine	Sénatrice
Monsieur CHEVALLIER Yves	DDT - chef du service économie agricole
Madame DALLOZ Marie-Christine	Député
Monsieur DAUDE Alain	CERFRANCE Alliance Comtoise - directeur
Monsieur DAVID Franck	Conseil départemental du Jura - vice-président en charge de l'agriculture, du laboratoire départemental, de l'hydraulique, des milieux naturels, de l'énergie, des déchets et des vélo-routes
Monsieur DECERLE Christian	Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté - président
Monsieur DE CHASSEY Baudoin	CIVJ - directeur
Madame DE DOMINICIS Marie-Françoise	FDCL 25-39 - directrice
Monsieur DUQUET Gilles	SOÉLIS - président
Madame ECARNOT Sophie	GVA Nozeroy – Les Planches en Montagne - présidente
Monsieur FAUROIS Frédéric	CUMA Bourgogne Franche-Comté - président
Madame GRILLET Christine	Crédit agricole de Franche-Comté – présidente
Madame DEPIERRE Valérie	Conseillère régionale Bourgogne Franche-Comté
Monsieur DEPUYDT Vincent	Chambre d'agriculture de Côte d'Or - directeur
Monsieur DE SEGONZAC Philippe	SAFER Bourgogne – Franche-Comté - directeur
Madame DESSEIGNE Nathalie	Conseillère régionale Bourgogne Franche-Comté
Monsieur DREVET Luc	Chambre de commerce et d'industrie du Jura - directeur
Madame DUFAY Marie-Guite	Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté - présidente
Madame FATON Valérie	Chambre de métiers et de l'artisanat du Jura – directrice
Madame FERRARI Jacqueline	Conseillère régionale Bourgogne Franche-Comté
Monsieur GIROUDET Denis	DGFIP du Jura - directeur
Monsieur GRABY Adrien	CRDA Bresse - Val d'Amour - président
Monsieur GROSSET Pierre	Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté
Monsieur GUICHARD Philippe	INTERVAL - directeur
Monsieur GUISLAIN Benjamin	Parc naturel régional du Haut-Jura - directeur
Monsieur HALLIEZ Michel	Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté - directeur des ressources agricoles
Monsieur HENRIOT Etienne	Chambre d'agriculture de l'Yonne - président
Monsieur KEROURIO Erick	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Jura - directeur
Monsieur LAMBERGER Stéphane	Fédération départementale des chasseurs du Jura - directeur
Monsieur LAVIER Vincent	Chambre d'agriculture de Côte d'Or - président
Monsieur LEFEVRE Jean-Philippe	Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté
Monsieur LEPLAIDEUR Thomas	ADEFOR
Monsieur LINARD Jean-Luc	Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté - directeur
Madame LODS-MERCIER Nadine	Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort – directrice générale
Monsieur MAMET Bernard	AMJ – président
Monsieur MIVIELLE Hervé	Chambre d'agriculture de l'Yonne - directeur
Monsieur MOINE Frédéric	Terre comtoise - directeur
Monsieur MONTRELAY Stéphane	Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté

Monsieur MULLER Thomas	GVA Chemin-Dole - président
Monsieur NAST Jean-Gabriel	Parc naturel régional du Haut-Jura - président
Monsieur PARIZON Jean-Pierre	Chambre de commerce et d'industrie du Jura - président
Monsieur PEINTURIER Dominique	EVA Jura - directeur
Madame PELISSARD Hélène	Conseillère régionale Bourgogne Franche-Comté
Monsieur PERNOT Clément	Conseil départemental du Jura - président
Monsieur PERRODIN Nicolas	EVA Jura - président
Monsieur PETITGUYOT Claude	CENEMAT - président
Monsieur PONCET Frédéric	Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté
Monsieur PRIEUR Daniel	Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort - président
Madame RICHARD Béatrice	GVA de la région des lacs - présidente
Monsieur ROCHE Jacky	DDT du Jura - directeur
Monsieur ROUGET Vincent	GVA de la Plaine doloise
Madame ROULIN Dominique	Lycées agricoles de Mancy et Montmorot - directrice
Monsieur ROY Laurent	Agence de l'eau RM et C – Lyon
Monsieur ROZE François	Intervenant et directeur adjoint à la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté
Monsieur RUSCONI Sébastien	EIE Franche-Comté - directeur
Monsieur SERMIER Jean-Marie	Député
Monsieur TISSERAND Clément	Terre comtoise - président
Monsieur TISSIER Dominique	Maison familiale rurale du Jura - directeur
Madame TREBOZ Sandrine	Conseil départemental du Jura - directrice générale des services
Monsieur VALLET Thierry	Terre comtoise - vice-président
Monsieur VASSE Paul	Directeur – Réseau CUMA Franche-Comté
Madame VERMEILLET Sylvie	Sénatrice
Monsieur le co-président	Groupeement d'agriculture bio du Jura
Madame, Monsieur la(le) représentant(e)	GVA du Val de Saïlle
Madame, Monsieur la(le) représentant(e)	GVA de la Petite Montagne
Madame l'animatrice	Jeunes agriculteurs du Jura

Pour la presse

-	France 3
-	Hebdo 39
-	La Voix du Jura
-	Les Dépêches – Le Progrès
-	Pays dolois et Pays de Lons le Saunier

et pour les services de la Chambre d'agriculture

Monsieur LAMONICA Jérôme	
Madame MATTER Elodie	
Madame DUCATEZ-RODET	Déleguée syndicale

SOMMAIRE

Accueil	7
Présentation et adoption du budget initial 2019, des tarifs 2019 et des délibérations budgétaires	8
Sujet d'actualité « sécheresse : état des lieux, conséquences et actions »	17
Intervention de Monsieur Richard Vignon, Préfet du Jura	30
Discours d'actualité de Monsieur D. Chalumeaux, Président	48
Débat avec la salle	58

Accueil

Monsieur Dominique Chalumeaux

Bonjour à toutes et à tous. Je vais demander aux uns et aux autres de bien vouloir prendre place afin que nous puissions démarrer la tenue de cette session. Nous avons comme toujours un programme particulièrement dense et, malheureusement, tout le temps que l'on perd au départ, on le paie à l'arrivée ! Contrairement à l'habitude, nous tenons notre session un mercredi ; nous avons dû nous ajuster avec l'agenda de la Chambre régionale et un déplacement des élus régionaux à Bruxelles la semaine prochaine, ce qui nous a un petit peu perturbés. Cette session se tient également pendant le congrès des maires. Les élus sont donc réduits à la portion congrue.

Je remercie Gérôme Fassenet, président de la commission agriculture du Département, de représenter le président qui s'excuse. Nous avons les excuses de nos parlementaires. Franck David, vice-président en charge de l'agriculture, arrivera en retard, ainsi qu'un certain nombre d'autres présidents d'organisations agricoles, comme Madame Grillet, présidente du Crédit agricole Franche-Comté, un certain nombre de directeurs, dont le nouveau directeur du laboratoire départemental d'analyses qui est représenté ici par Madame Pozet et un certain nombre de membres. Nous devrions avoir le quorum, ce qui est indispensable si nous voulons adopter notre budget initial 2019. Nous ne l'avons peut-être pas encore ? Je remets donc à un peu plus tard quelques points de l'ordre du jour, comme l'adoption du procès-verbal de la session précédente.

Nous allons démarrer par la présentation et l'adoption du budget initial.

Avant cela, quelques précisions : Monsieur le préfet nous rejoindra un peu avant 11 heures mais nous quittera un peu avant midi compte tenu de son "devoir de réserve" étant donné que nous sommes dans la période préélectorale. Monsieur Roche, DDT, devrait être là. Pour l'instant, il est bloqué en DDT¹ par une manifestation des gilets jaunes, qui bloque également le Conseil départemental et la Banque de France. Le DGFIP² et le directeur de la Banque de France ne sont donc pas encore arrivés. Ils devraient nous rejoindre dès qu'ils le pourront. Cela vaut également pour Philippe Albert qui devrait être présent pour les services du Département. Ces précisions étant apportées, je vais laisser la parole à Denis Legrand. Nous avons fait le choix de consacrer le thème de la matinée au sujet des calamités agricoles et forestières 2018. Nous verrons comment procéder, mais Monsieur le préfet tenait à être présent pendant cet échange sur les calamités. Nous adapterons notre ordre du jour en fonction des disponibilités de Monsieur le préfet. Nous verrons à quel moment nous arrêterons nos travaux sur le budget pour démarrer sur la sécheresse.

Nous avons demandé à François Roze, directeur adjoint de la Chambre régionale, de venir nous présenter l'état des lieux, le constat à l'échelle de notre région. On l'élargira bien sûr.

Nous avons également la présence du président de la fédération des chasseurs, des représentants de la fédération de pêche, ainsi que la forêt. On va donc pouvoir faire un large tour d'horizon des conséquences de ces événements climatiques préoccupants puisque nous sommes toujours dedans. Même s'il pleut un peu aujourd'hui, nous n'en sommes pas encore totalement sortis.

¹ Direction départementale des territoires

² direction générale des Finances publiques

Présentation et adoption du budget initial 2019, des tarifs 2019 et des délibérations budgétaires

Présentation du diaporama ci-dessous par Denis Legrand

Information Décision Modificative budget 2018		Adoptée par le Bureau du 12/11/2018	
Section de Fonctionnement		Rectifications de comptes budgétaires sans incidence financière	
Dépenses en plus	302 725,00 €	Recettes en plus	240 635,00 €
6412 Congés payés du personnel	20 000,00 €	7413 CAS/DAR	240 635,00 €
64142 Indemnités agent comptable	27 646,30 €		
64533 MSA Retraite	141 646,30 €		
645353 Autres (Retraite Sup AGRICA)	10 635,30 €		
65781 Cotisations obligatoires	103 000,00 €		
Recettes en moins	240 635,00 €	Dépenses en moins	302 725,00 €
7488 Autres	240 635,00 €	61044 Honoraires	88 000,00 €
		617 Etudes et recherches	20 000,00 €
		626 Frais postaux et frais de télécommunications	17 000,00 €
		6411 Traitements, salaires et appointements	47 646,00 €
		6451 Cotisations d'assurance maladie	141 646,00 €
		64622 Cotisations de prévoyance	10 625,00 €
Dépenses en plus	250 517,00 €	Recettes en plus	250 517,00 €
65781 Cotisations obligatoires	240 617,00 €	7488 Autres	240 617,00 €
Recettes en moins	- €	Dépenses en moins	- €
TOTAL dépenses supérieures à	793 877,00 €	TOTAL dépenses supérieures à	793 877,00 €
Diminution déséquilibre Budgétaire	- €	Augmentation déséquilibre Budgétaire	- €

Le résultat prévisionnel 2018 reste à l'équilibre après cette DM1 et la diminution prévisionnelle du fond de roulement reste à hauteur -69 266€ après cette DM1.

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

5

Monsieur Denis Legrand

Nous verrons les délibérations lorsque nous aurons le quorum puisqu'il y aura des votes.

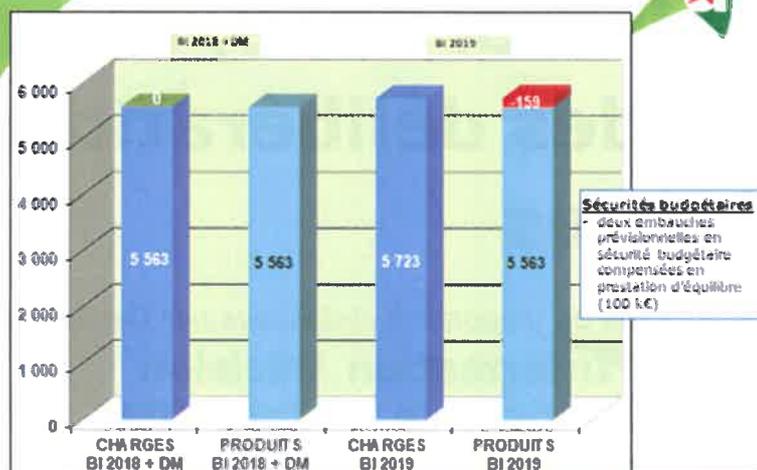
Présentation du diaporama ci-dessous par Denis Legrand

Budget initial 2019 Éléments essentiels	
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la projection d'exécution du budget 2018 réalisée en septembre • Charges liées aux fonctions supports intégrées mais discussions toujours en cours pour modalités de répartition • Création de l'agence comptable régionale sans impact financier • Masse salariale en hausse (+94k€) avec 50,5 etp (dont un directeur à mi-temps sur 6 mois et 2 etp prévisionnels avec recettes d'équilibre) • Recettes de prestations en hausse malgré transferts activités vers Eva JURA • Recettes de conventions optimisées • Résultat budgétaire déficitaire à - 159 k€ • Limitation investissements au strict nécessaire sans emprunt 	
<p>Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018</p>	

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

10

BI 2019 – Fonctionnement (k€)



Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

11

BI 2019 - Orientations tarifaires

- Voir note envoyée aux élus préalablement. Modifications
 Tarif CFE REGISTRE DEPOT COMPTES/ACTE3 : 6,5 € et non 7 €
 Tarif suivi agronomique de station si contrat 3 ans : 648 €/j et non 634 €/j
 Ajout réduction « -50% si PE concomitant » pour les avenants au PE
- Tarif général : +1 % → 577 €/j, 311 € par ½ j et 79 €/h et +1,23% pour les prestations collectivités → 656 €/j
- Maintien des tarifs régionaux pour les tarifs déjà harmonisés (abonnement mesp@rcelles)

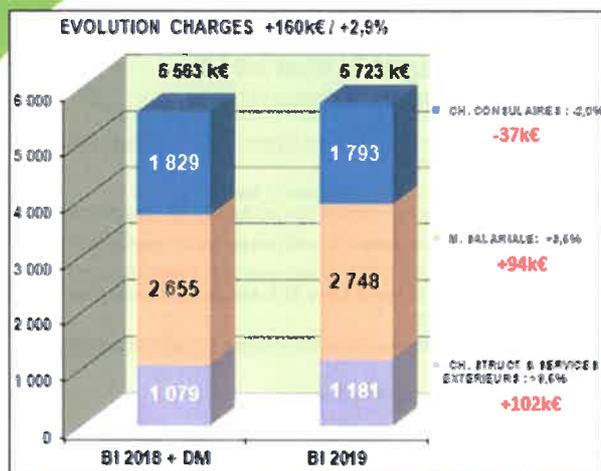
Remises exceptionnelles 2019 :

- Réduction JA Mesparcelles : si installation avec les aides + primo abonnement + souscription sur 2 ans minimum : réduction 50% sur la 1ère année
- Réduction étude de faisabilité : en cas d'achat d'un PDE dans l'année qui suit, le reste à charge après aides AITA est déduit du tarif du PDE
- Chèques Conseils « Pack 5 ans installation » : pour tout achat d'un pack 5 ans, 5 chèques conseils de 100 € chacun attribués, à valoir sur futures prestations dans les 5 ans qui suivent (maxi 2 chèques / prestation - non cumulables avec autres réductions)

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

12

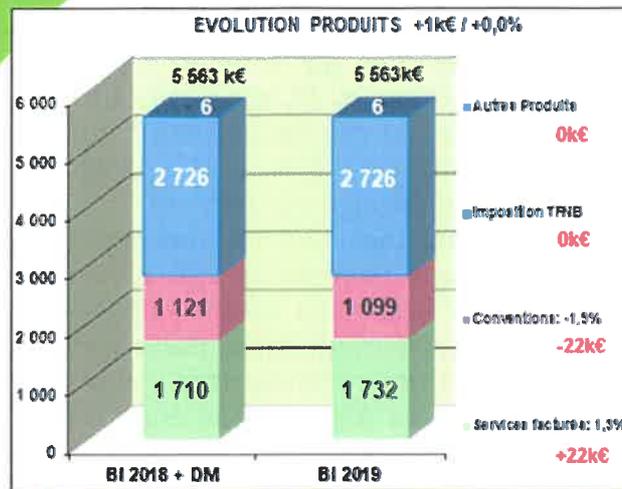
BI 2019 – Fonctionnement



Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

14

BI 2019 – Fonctionnement



Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

15

Monsieur Denis Legrand

La baisse des charges consulaires est essentiellement due aux subventions et cotisations. On observe au niveau de la masse salariale une baisse concrète de 57 k€ et -0,6 ETP³.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Quelques éléments de compréhension supplémentaires sur la manière dont a été construit ce budget. Nous sommes partis du résultat d'exploitation 2018, estimé peu ou prou à l'équilibre. C'est une donnée que nous avons prise en compte en termes d'exploitation ; nous verrons après, au niveau du compte financier, une fois que nous aurons toutes les données, ce sera peut-être légèrement différent au niveau du résultat. Mais, au niveau exploitation, on est à l'équilibre.

On reviendra tout à l'heure sur la création de l'agence comptable au travers d'une délibération. Il n'y a pas d'impact financier, c'est simplement pour dire qu'on se regroupe avec quatre autres établissements de la région pour partager le temps d'un agent comptable désormais à temps complet pour le réseau des Chambres d'agriculture. C'est Monsieur Olivier Rémy qui a été retenu. Au départ, nous n'étions pas candidat à la création de cette agence comptable régionale. À partir du moment où notre agent s'est trouvé recruté pour tenir ce rôle, nous avons considéré qu'il était logique de nous raccrocher à ce dispositif.

La masse salariale est en légère progression. Il faut la comparer avec les services facturés, les conventions. La totalité de nos prestations couvre donc le coût de la masse salariale. C'est une donnée qu'il faut avoir en tête concernant les pistes d'économies possibles qui sont les nôtres, puisque nous avons un déficit d'exploitation prévisionnel de 159 k€. Il devient en effet, tous les ans, de plus en plus difficile d'équilibrer les budgets avec la stagnation de la dotation de l'Etat. D'autres, comme nous, dans le passé, ont eu des réductions significatives. Les Chambres de commerce et de métiers souffrent davantage que nous. Malgré tout, le fait d'avoir une recette fiscale qui représente la moitié de notre recette du budget (2,70 M€ sur 5,5 M€), fait que c'est, chaque année, 54 k€ en moins par rapport à ce que nous avions il y a 4 ans.

³ Equivalent temps plein

Il faut tenir compte du coût de la vie ; l'inflation est repartie à la hausse ; toutes les charges de fonctionnement sont forcément orientées à la hausse.

Nous essayons de contenir la masse salariale, mais c'est compliqué car nous avons aussi des conventions collectives qui font qu'il y a une progression si ce n'est automatique, en tout cas nécessaire et régulière, au cours de l'année. Nous avons dû tenir compte aussi de la hausse de la valeur du point. Alors qu'il était gelé depuis 5 ans, il a été augmenté de 0,8 % au 1^{er} juillet 2018. Il aura donc un effet plein et entier sur 2019 et les années qui suivent.

Il y a donc toutes ces données qui font que les marges se réduisent. Au cours des premières années, nous avons recherché des pistes d'économies. Sur le fonctionnement général, je pense que nous avons fait tout ce qu'il était le plus facile de faire ; maintenant, on va vraiment taper dans le dur.

La construction régionale sera très certainement génératrice d'économies à terme mais, pour l'instant, cela ne se mesure pas encore parce qu'il faut passer par des phases de restructuration qui coûtent. On espère qu'au cours de la prochainement mandature, des économies seront générées par la construction régionale. Ce n'est pas encore vrai en 2019.

Comme Denis (Legrand) l'a dit, nous n'avons encore pas totalement abouti sur le coût des répartitions des nouvelles charges régionales. Nous y arriverons, j'y reviendrai dans mon discours.

Un certain nombre d'orientations seront laissées à l'appréciation des nouveaux élus dès 2019. Des choix qui ont été faits à ce budget initial pourront donc être remis en cause par les nouveaux élus. Mais nous présentons un budget de vérité car il ne faudrait pas que les nouveaux élus s'attendent à trouver une situation facile en arrivant. Nous avons en particulier discuté sur le remplacement ou non d'un directeur. Vous savez que, depuis un an, nous n'avons plus de directeur ; Monsieur François Gaudron a dû être licencié pour inaptitude. On a donc fonctionné toute cette année sans directeur. En même temps, à l'échelle régionale, il a été clairement évalué que les missions des directeurs de Chambres départementales ne seront plus celles qui l'étaient dans le passé. A-t-on toujours besoin, dans les départements, d'un directeur à plein temps ? C'est pour cela que nous avons mis l'option mi-temps. Il faut savoir qu'à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté, quatre directeurs sont partis ou sur le point de partir. Sur les huit établissements, puisque nous avons la Chambre régionale et sept Chambres départementales ou interdépartementale, en poste actuellement de manière durable, il y a quatre directeurs. Est-ce que l'on travaille avec ces quatre directeurs ? Est-ce que d'autres choix seront faits ? Là aussi, ce sera laissé à l'appréciation des futurs élus. Pour ma part, je pense tout de même que si on veut mettre de l'huile dans le fonctionnement et dans l'organisation entre départements et région, il serait bon que les directeurs départementaux aient aussi un rôle à l'échelle de la région et qu'ils aient le souci, au quotidien, de faire fonctionner les deux entités de la manière la plus équilibrée et équitable possible. Les recettes sont en hausse malgré la perte d'activités liées au transfert d'activités à Eva Jura qui représentaient tout de même 150 k€. Ce n'est pas rien, il faut le mesurer. En un an, je ne vais pas dire qu'on a digéré totalement ce transfert, mais en tout cas on est passé à autre chose et ce n'est pas ce qui crée la difficulté de l'équilibre budgétaire. C'est bien ce qu'il faut voir, c'est un ensemble de facteurs qui ont été énumérés par Denis (Legrand).

C'est de plus en plus compliqué également au niveau des conventions.

Nous avons des partenaires solides, le Département en fait partie, bien que nous ayons dû réadapter la voilure compte tenu de la loi NOTRe⁴. Mais le relais a été pris en grande partie par la Région ; nous avons encore énormément de conventions avec le Conseil régional. Et nous avons de plus en plus d'activités et d'attentes de nos partenaires territoriaux que sont aujourd'hui les communautés de communes. C'est une chance que ces organisations territoriales se tournent vers la Chambre ; nous devons être en capacité de répondre à leurs besoins, à défaut ce sont les services à l'intérieur même de ces collectivités qui pourraient se faire en propre puisqu'aujourd'hui, on a tout de même des communautés de communes et des communautés d'agglomérations qui ont la taille pour embaucher des personnels, c'est évident. Ou encore, des organismes extérieurs pourraient nous faire concurrence sur ces points-là.

Voilà, à ce stade, les précisions que je voulais apporter. Maintenant, si vous avez des questions, nous sommes prêts à y répondre.

Je donne la parole à Madame Grossiord pour la Confédération paysanne.

Madame Elise Grossiord

J'ai juste une question. J'ai bien compris que les subventions non-obligatoires étaient passées en prestations extérieures, mais est-ce que le montant a changé ? Ce sont toutes les subventions où il est marqué zéro.

Monsieur Dominique Chalumeaux

C'est ça. Je dirai deux mots tout à l'heure sur le contrôle de la Cour des comptes mais on a tenu compte, dans la construction de ce budget, d'une observation. C'est-à-dire que dans nos habitudes de répartition de cette masse financière, la Cour considère que cela rentre dans la catégorie des prestations extérieures. Et là, c'est pareil, on laisse le choix aux élus de 2019, soit de continuer à confier ces prestations extérieures aux organisations agricoles qui nous entourent, nos partenaires historiques, soit à les réaliser par la Chambre d'agriculture elle-même. Mais là, il faudra avoir la main-d'œuvre pour le faire ; nous ne l'avons pas aujourd'hui. Cela nécessite donc éventuellement soit d'embaucher, soit de répartir la masse de travail entre les personnels actuels, sachant que ce sera au détriment d'autres choses. Dans ce budget, il y aura donc forcément nécessité de se demander si, demain, on continue à tout faire ou pas. Et si on supprime, qu'est-ce qu'on supprime ? Mais au regard des demandes qui sont celles qu'on enregistre aujourd'hui, on a déjà essayé de le faire et c'est très compliqué. Il est très compliqué de dire aux agriculteurs qu'on ne fait plus telle prestation et qu'il leur faut aller voir ailleurs. « Aller voir ailleurs » veut dire potentiellement également générer de la concurrence extérieure et, une fois que c'est parti, cela peut continuer.

Monsieur Denis Legrand

Pour répondre précisément à la question, le montant est exactement le même.

Madame Elise Grossiord

Merci.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Y a-t-il d'autres questions ?

⁴ Nouvelle organisation territoriale de la république

Monsieur Gérôme Fassenet

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais rappeler, puisque nous sommes dans la partie budgétaire, mais Dominique (Chalumeaux) l'a bien rappelé, c'est le fait que le Département ne peut plus intervenir que sur certains postes. La participation du Département est de 149 500 €. Mais au-delà de cette subvention qui est versée, nous comptons vraiment sur la Chambre d'agriculture, sur un bon nombre d'aides qu'elle peut nous apporter. On le voit notamment avec les plans alimentaires pour les collèges sur le Pays dolois. On est en train de constituer nos PLUi⁵ ; la Chambre d'agriculture est aussi à nos côtés pour les réaliser. Il y a aussi quelque chose qui vient d'apparaître, c'est dans le domaine de la GEMAPI⁶, avec la protection contre les inondations. Les territoires et les collectivités comptent donc vraiment sur cette ingénierie. Il est vrai que les communautés de communes se développent, grossissent, mais on ne peut pas embaucher un spécialiste par domaine et, pour cela, la Chambre d'agriculture est vraiment un véritable partenaire.

Au fil du temps, ses missions ont peut-être évolué vers les collectivités, mais on sait que dès l'instant où on touche à l'agriculture, à l'environnement, on peut se tourner vers la Chambre et on souhaite vraiment que vous puissiez continuer à assurer ces missions.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Merci Gérôme (Fassenet). On aura effectivement, sur 2019 et après, de gros dossiers à gérer ensemble. Je parle en particulier de la protection de la qualité de l'eau sur le lac de Chalain, par exemple, qui est un haut lieu du tourisme jurassien, propriété du Département. On a déjà commencé ; on va continuer. Les contrats de rivières également. La gestion de la ressource en eau -dont on parlera aussi tout à l'heure sur le thème de la sécheresse- est vraiment un sujet sur lequel la Chambre n'a pas d'autre choix que celui d'être vraiment très présente aux côtés des collectivités. On a souvent parlé de tout ce qui tourne autour de la qualité. Aujourd'hui, cela prend encore d'autres proportions, avec les probables évolutions climatiques à venir. Le partage, la répartition de la ressource est un vrai enjeu.

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ? Non.

Je vais donc demander à Denis (Legrand) de poursuivre sur la partie investissements. On vous l'a dit, on reconduit grosso modo le budget 2018 sur 2019 puisque, mis à part les investissements de matières premières courantes, nous n'avons pas réalisé de gros investissements en 2018.

Présentation du diaporama ci-dessous par Denis Legrand

Chapitre	BI 2018	Projection 2018	BI 2019
Rbt Capital emprunts	49 026	45 776	49 026
Investissements immatériels	0	0	0
Logiciels	5 000	0	5 000
Bâtiment	30 500	0	30 500
Aménagements immobiliers	78 240	0	78 240
Acquisition matériels	4 000	1 291	4 000
Acquisition véhicule	4 000	0	4 000
Mat informatique et téléphonie	0	0	0
Mobiliers	21 500	4 320	21 500
Parts sociales	5 000	0	5 000
Cautionnement	0	0	0
TOTAUX	197 266	51 387	197 266

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018 17

⁵ Plan local d'urbanisme intercommunal

⁶ Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Budget Initial 2019 Grandes masses (1/2)



POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat et état de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés prévisionnels

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	2 840 220	Subventions de l'Etat	290 534,75
dont charges de pensions cédées*		Fiscabilité affectée	2 728 184
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 826 477	Autres subventions	800 708
Intervention en cas d'échec	54 090	Autres produits	1 737 947
TOTAL DES CHARGES (1)	5 722 787	TOTAL DES PRODUITS (2)	5 563 374
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	-	Résultat (prévisionnel) : par (4) = (1) - (2)	159 413
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) = (2) = (3) + (4)	5 722 787	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) = (2) = (3) + (4)	5 722 787

* il s'agit des seuls cotisations du salarié présentiel, cotisations des employés au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants
Résultat (prévisionnel) de l'exercice (bénéfice (3) ou par (4))	159 413,25
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	125 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 000,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	-
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	-
= capacité d'autofinancement (CA F) ou insuffisance d'autofinancement (A F)	- 31 413,25

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

18

Budget Initial 2019 Grandes masses (2/2)



Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RES SOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	31 413,25	Capacité d'autofinancement	-
Investissements	148 240,00	Financement de l'adif par l'Etat	-
Remboursement des dettes financières	49 026,00	Financement de l'adif par des tiers autres que l'Etat	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	230 679,25	Autres ressources	-
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)	-	Augmentation des dettes financières	-
		TOTAL DES RES SOURCES (6)	-
		Prélèvements sur fonds de roulement (8) = (5) - (6)	230 679,25

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT - APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 230 679
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)*	- 286 679
Variation de la TRÉSORERIE - ABONDEMENT (9) ou PRELEVEMENT (8)*	50 000
Niveau du FONDS DE ROULEMENT*	1 593 063
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT*	- 156 957
Niveau de la TRÉSORERIE*	1 750 000

* Dans ce tableau, les montants sont en milliers d'euros

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

19

Budget Initial 2019 Tableau des emplois



	Sans plafond LFI (a)	Moins plafond LFI (b)	Total organes (c) = (a) + (b)
Emplois rémunérés par l'organisme de l'ETP		50,55	50,55
Emplois rémunérés par l'organisme de l'ETP		50,55	50,55

NB: Pour les crédits en CEI, l'allocation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond défini par le responsable du programme chargé de l'exécution budgétaire et au plafond d'emplois légal du programme.

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

20

Budget Initial 2019 - programmes



Ce projet s'inscrit dans les orientations votées par l'APCA (délibération n°17-40 du 28 09 2017) liée à l'homogénéisation de la présentation budgétaire par destination et origine (7 programmes)

Les élus ont, dans leur pochette de ce jour, les tableaux de répartition des dépenses et recettes par destination et origine et le résultat avant et après ventilation du programme fonctions supports et affectation de l'impôt

Cela permet d'avoir une vision analytique des prévisions d'activités de la Chambre d'agriculture

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

21

Monsieur Dominique Chalumeaux

Le quorum est atteint avec 26 membres présents. Je dis bien « présents » puisque nous n'avons pas la latitude de donner des pouvoirs entre élus. Vous avez vu passer dans la présentation qu'on vous proposait ce budget avec une hausse de tarifs de 1%. C'est inférieur à l'inflation, mais nous tenons compte aussi du contexte difficile pour les agriculteurs, difficile pour les collectivités. On se limite donc et on espère trouver 1% d'économie en interne dans nos fonctionnements.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Vous avez des petits cartons de couleur pour voter. Le vert : pour, le rouge : contre, blanc : abstention. Sur la délibération qui vous est présentée, qui porte sur l'approbation du budget initial, de toutes ses composantes et des tarifs 2019, y a-t-il des avis contraires ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Une abstention.

VOTE : 0 contre et 1 abstention Le budget initial 2019, toutes ses composantes et les tarifs 2019 sont adoptés

(arrivée de Monsieur le préfet à 10 heures 45)

Nous accueillons Monsieur le préfet. Monsieur le préfet, bonjour. Nous terminons la partie budgétaire et nous allons pouvoir entamer la partie du thème sécheresse.

La deuxième délibération est habituelle, il s'agit de donner pouvoir au Bureau de se prononcer en lieu et place de la Session sur toute modification du budget proposée par le Président pendant l'intervalle des Sessions. C'est pour alléger notre fonctionnement et ne pas être obligé de réunir la Session trop souvent. Sur cette délibération, y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
La délibération sur le pouvoir donné au Bureau de la
Chambre d'agriculture du Jura pour se prononcer en lieu
et place de la Session sur toute modification du budget,
proposée par le Président, pendant l'intervalle des
Sessions est adoptée à l'unanimité

Avant d'aborder le sujet sécheresse, je vais soumettre l'approbation du procès-verbal de notre session du 26 février 2018. Vous savez qu'aujourd'hui, elle est disponible dans une version dématérialisée sur le site des Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. Avez-vous des remarques ? J'espère que vous l'avez tous lu, que vous avez tous bien étudié si ce document, qui reprend mot pour mot tout ce qui a été dit au cours de cette réunion, était bien fidèle. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
Le procès-verbal de la Session du 26 février 2018
est adopté à l'unanimité

OTE : 0 contre et 0 abstention.

Sujet d'actualité

« sécheresse : état des lieux, conséquences et actions »

Monsieur Dominique Chalumeaux

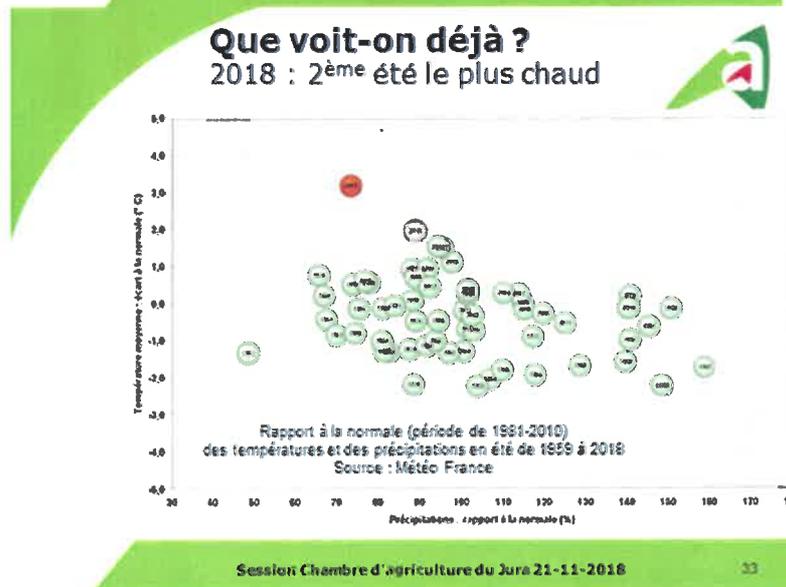
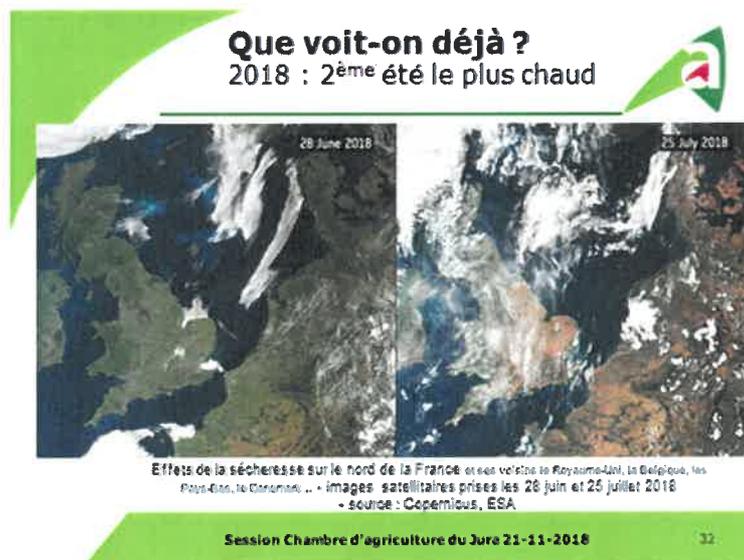
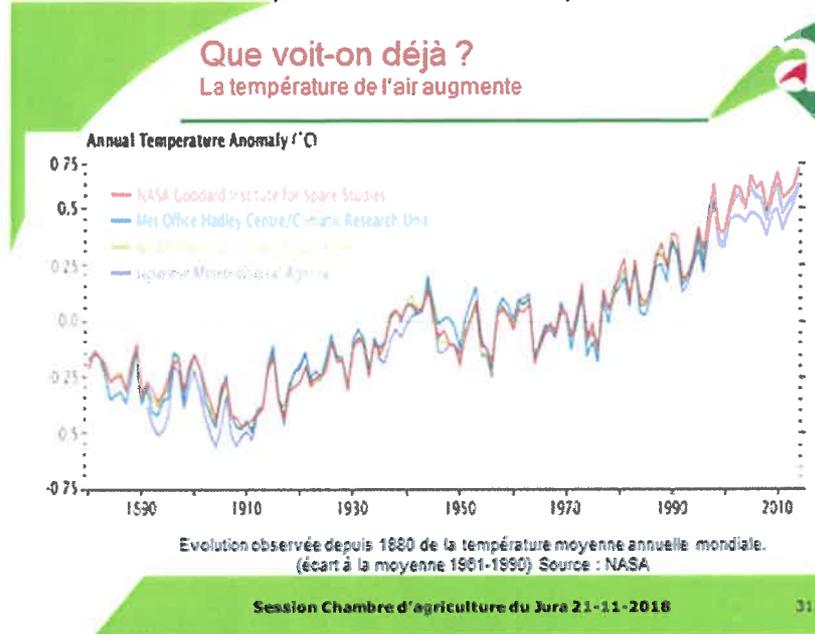
Je vois que les collaborateurs de la DDT ont pu sortir malgré tout ; mais nous n'avons pas encore Monsieur Roche. Merci, Monsieur le préfet, d'avoir accepté de participer à nos travaux au cours desquels nous allons aborder la situation extrêmement difficile qu'a traversé l'agriculture, et pas seulement l'agriculture, compte tenu des événements climatiques de cette année. Nous avons prévu de le faire en plusieurs temps ; nous avons demandé à Monsieur François Roze, directeur adjoint de la Chambre régionale, de nous présenter la situation à l'échelle de la région, les grandes thématiques avec les impacts, etc, l'état des lieux. Ensuite, nous traiterons de ce qui a déjà été fait et de ce qui est en cours concernant la prise en compte de cette calamité. Puis on essaiera de se projeter pour voir comment, à l'avenir, se prémunir parce que nous craignons malheureusement que des événements comme celui-là soient amenés à se répéter. On voit aussi que cela peut prendre des proportions totalement inverses, c'est-à-dire que l'année 2018 a surtout été marquée par un excès de pluviométrie jusqu'au mois de juin et une absence totale de pluviométrie ensuite. Ces événements sont sans doute amenés à se répéter ; comment ? Quand ? On ne le sait pas ! Ce que l'on sait, c'est qu'aujourd'hui, on n'est pas totalement sorti de la période. On ne peut pas dire qu'on a eu des pluies significatives de nature à réalimenter les sources de Bief des Maisons, par exemple (le président Chalumeaux interroge du regard Alain Mathieu). Ce n'est toujours pas le cas ; c'est donc tout de même une situation sans précédent et pour bien d'autres communes également. Ce qui pose d'ailleurs des problèmes d'abreuvement des animaux pour bon nombre d'agriculteurs.

Le sujet étant introduit, je donne la parole à Arnaud (Thevenier).

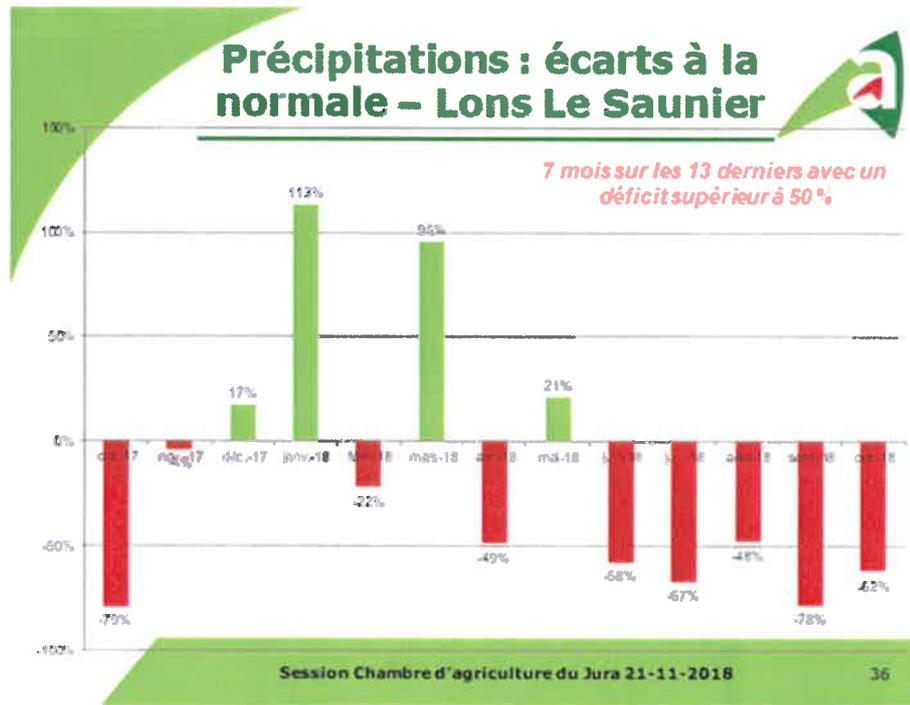
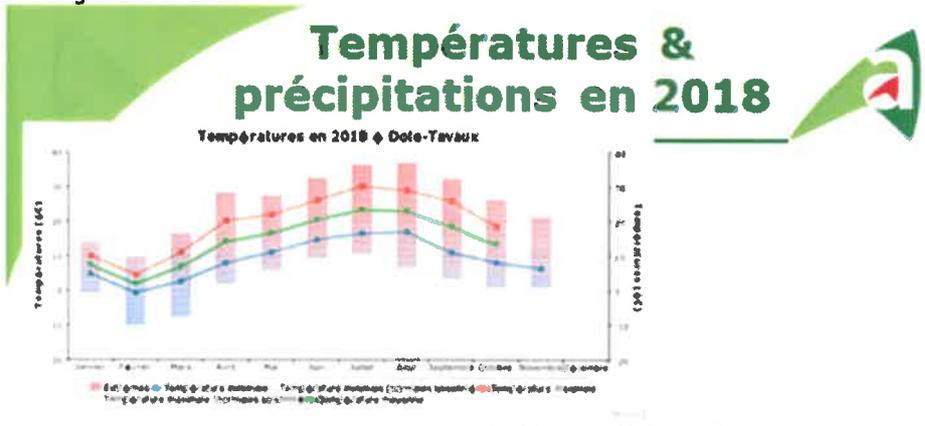
Monsieur Arnaud Thevenier

Bonjour à tous. Avant de laisser la parole à François Roze qui va faire une intervention sur les données générales d'impact sur l'agriculture, je voulais vous présenter quelques données en termes de changement climatique.

Vous savez que la Chambre d'agriculture dispose d'un spécialiste en la matière, Jérôme Lamonica, qui n'est malheureusement pas disponible aujourd'hui. J'ai donc la lourde tâche de le remplacer. Il m'a briefé avant, je vais donc vous donner les éléments. S'il y a des questions techniques, je les prendrai et nous reviendrons vers vous pour les réponses. En introduction, par rapport à l'intervention de François Roze, nous voulions vous redonner quelques éléments factuels concernant l'évolution du climat.



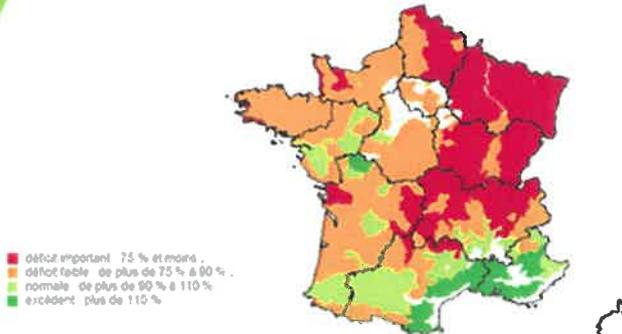
Températures & précipitations en 2018



Déficit de rendement des surfaces fourragères

Indicateur de rendement des prairies permanentes, par régions fourragères, au 20 octobre 2018

Une pousse cumulée en déficit important dans les régions de l'est et du nord

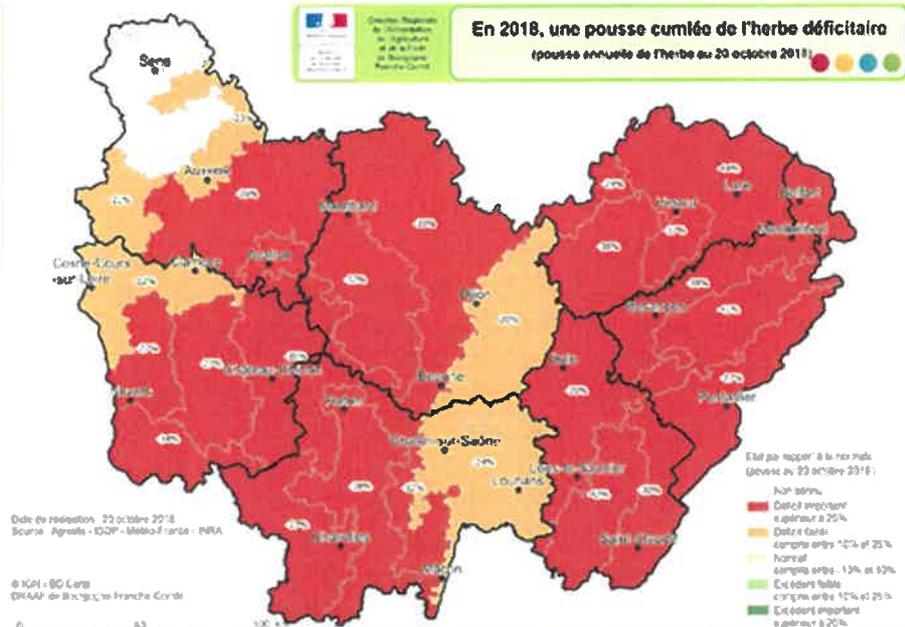


■ déficit important $\le 75\%$ et moins
■ déficit faible de plus de 75% à 90%
■ normale de plus de 90% à 110%
■ excédent plus de 110%

Source : Agreste - ISOP - Météo-France - INRA
Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

38

En 2018, une pousse cumulée de l'herbe déficitaire (pousse annuelle de l'herbe au 20 octobre 2018)



Date de récoltes : 22 octobre 2018
Source : Agreste - ISOP - Météo-France - INRA

© IGN - BD Carthage
BRGM - de Brnoy, de Franche-Comté

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

40

Des conséquences ...

Sur les productions végétales :

- Nécessité d'affouragement très précoce au pâturage et consommation des stocks hivernaux
- Absence de seconde coupe de fourrage
- Impact sur les productions 2019 lié à l'impossibilité de semis d'automne

Un phénomène d'une intensité et d'une ampleur géographique inédite
Des ressources fourragères rares et ... coûteuses ...

Sur les productions animales :

- Des problèmes physiologiques et sanitaires
- Des niveaux de production altérés

Des conséquences encore difficiles à évaluer sur les performances et les résultats des exploitations

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

41

Effets sur les forêts du territoire

Chez les feuillus :

- Phénomènes de jaunissement associés à des chutes de feuilles très précoces, principalement sur les cotéaux calcaires
 - Multiples essences touchées : hêtres, charmes, alèzes, frênes...
- Rougissement des feuilles : phénomènes de régulation des arbres en réponse à un stress hydrique (pas de mortalité brutale)
 - Sur hêtres notamment
- Chutes de feuilles vertes et/ou de rameaux : phénomène d'embolie (la rupture de la circulation de la sève)
 - Sur chênes notamment

Chez les résineux :

- 1. Parts foliaire parfois sur les arbres de bordure (moins moins inesthétique chez feuillus)
- 2. Sécheresse favorise la prolifération de scolytes :

- Vigilance à court terme pour détecter et exploiter rapidement tout foyer actif de scolytes (où les insectes sont encore présents)



Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

Conclusions - Forêts



Constat : symptômes liés à la sécheresse observés massivement ces dernières années*, notamment sur des feuillus au système racinaire profond (chênes, ...)

⇒ Peut être un indicateur de la diminution de la réserve utile en eau des sols

* Les étés 2015, 2016 et 2017 sont, après 2003, les étés les plus chauds depuis 1900.



Pas de conclusion hâtive :

De nombreux autres paramètres entrent en jeu : type de sol, profondeur de sol, exposition, répétition des épisodes de sécheresse d'une année sur l'autre, ...

Pour une même essence, selon la station dans laquelle un arbre se développe, la réaction à la sécheresse/canicule ne sera pas la même et les symptômes sont parfois repérés seulement en année N+1.

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

43

Monsieur Dominique Chalumeaux

Nous allons donner la parole à la salle pour compléter le constat. Frédéric Perrot avait demandé la parole.

Monsieur Frédéric Perrot

Juste un constat qui concerne la petite récolte, voire l'écroulement des récoltes de soja. Je parle en matière fourragère, c'est clair, mais aussi maïs. Les rendements n'étaient pas présents, plus tous les maïs qui ont été pris du secteur grain pour mettre dans le secteur ensilage, donc des ensilages de qualité moyennement. Quoi qu'on dise, le maïs a sauvé la mise à beaucoup de personnes cette année dans le Jura parce que cela a permis après, même s'il n'y avait pas beaucoup de panouilles, d'affourager en vert pas mal d'exploitations, y compris des exploitations en AOC⁷. Je pense que, de temps en temps, il faut savoir le dire, sinon il y aurait eu des zones entières bien plus vite perdues en termes d'alimentation. Je tenais donc à rééquilibrer. Il est vrai que l'objectif principal est de nourrir les animaux, c'est une constante générale, mais il y a aussi un impact sur le restant.

Monsieur Jacques Louis

Si je peux me permettre un mot, puisqu'on en a parlé à l'instant. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir complété votre tableau sur ces calamités qui affectent la forêt. Je représente la forêt privée avec mon collègue Patrick Bourgeois. Je siège aussi au centre régional de la propriété forestière. Je suis vice-président à Dijon. Je rencontre Dominique Chalumeaux et nous parlons beaucoup de ces problèmes. Le problème de la forêt, face à ce changement climatique, c'est quelque chose d'assez inédit, c'est quelque chose de général à toute la région, à la France, à l'Europe, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, etc. Nous sommes vraiment dans un phénomène global.

⁷ Appellation d'origine contrôlée

Cela a un caractère répété et, le problème, c'est que les arbres sont des essences résilientes, qui ne réagissent que l'année $n + 1$, $n + 2$, peut-être $n + 3$. On est désespéré par rapport au phénomène parce que c'est très inédit. Cela concerne toutes les essences, comme vous l'avez dit, le buis y compris.

L'autre problème, c'est que la forêt est multifonctionnelle, même si c'est un grand mot, avec la chasse, les activités, la protection de l'eau, tout ce qui gravite autour de la biodiversité. Toute cette chaîne liée à la forêt est affectée. En premier lieu, c'est bien entendu la production forestière, le maillon production que je représente, c'est la filière bois toute entière. Ceci sans être alarmiste, mais comment ne peut-on pas l'être ? Nous sommes devant un tableau d'inquiétudes. On est très balbutiant ; on ne sait pas exactement quoi faire. Bien sûr, les organismes de recherche, les services de l'Etat, les organismes professionnels sont tous mobilisés. À notre niveau, c'est un réseau de surveillance pour réagir et que ceux qui constatent des problèmes puissent éliminer les bois touchés, par exemple le bostryche des épicéas. Mais c'est une réflexion sur le long terme : comment les arbres vont-ils s'adapter ? Quelles essences adapter aux situations selon les caractéristiques de ces situations ?

Je le répète, la sylviculture est une culture mais à très long terme. Comment adapter aujourd'hui par rapport à un phénomène qui n'est peut-être que passager, qui est peut-être continu ? Nous nous inscrivons plutôt dans la perspective d'une durabilité.

Voilà ce que je voulais dire. Je sais que vous êtes attentifs à la forêt puisque j'ai noté tout à l'heure, dans votre budget initial, que vous comptiez sur les ressources de la forêt également. Espérons donc qu'elle s'en sorte.

Nous sommes donc à vos côtés et nous attendons de la Chambre des accompagnements. Je voulais témoigner de cet aspect qui dépasse largement le problème des revenus ou des patrimoines forestiers ; c'est un phénomène collectif. Monsieur Lagalice qui représente la chasse le sait très bien.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Je vais rebondir là-dessus. Tu tends la perche à Monsieur Lagalice, mais si nos animaux ont souffert, on se rend compte aussi que la faune sauvage a souffert parce qu'on assiste à une recrudescence des dégâts de gibier. Je pense que l'absence d'eau dans les forêts n'y est pas totalement étrangère. La ressource alimentaire a dû diminuer. On a eu des dégâts sans précédent sur les cultures, les maïs en particulier et, cette fois, dans les prairies. On assiste à des retournements de prairies spectaculaires, président (en s'adressant à Monsieur Lagalice). Je pense que vous avez des remontées du terrain qui confirment ce que je viens de dire.

Monsieur Christian Lagalice

Merci président. Ce qui a été dit pour l'agriculture est valable pour l'ensemble de la nature. Aujourd'hui, nous avons, dans ce département, des populations de sangliers en augmentation parce que seul un grand froid permet de réguler naturellement ces populations. Ce n'est pas le cas ; vous en avez parlé. Deuxièmement, ces temps chauds font que l'on va avoir, dans la forêt, pour la quatrième année consécutive, des glandées abondantes comme on n'en a jamais connues. Dans les bois, on marche sur des tapis de glands aujourd'hui. Le sanglier a donc une nourriture abondante qui favorise aussi sa reproduction.

Au niveau des prélèvements, il faut dire qu'en ce moment, nous sommes en prélèvements un peu moindres que l'année dernière, mais cela s'explique par le fait que les mois de septembre et d'octobre sont des mois où on a très mal chassé à cause du temps sec. En fait, on était en avance sur les prélèvements par rapport à l'année dernière tant qu'il y avait des maïs parce que la consigne était de chasser le sanglier des maïs pour éviter qu'il y ait trop de dégâts. Mais à partir du 20 septembre, la plupart des maïs, dans la partie basse en particulier, étaient déjà complètement fauchés. À ce moment-là, le prélèvement de sangliers a été très difficile. Je voudrais dire aussi qu'en début d'année, au moment des semis, jamais il n'y a eu dans le département autant d'hectares de cultures protégés par des clôtures électrique. Nous sommes aujourd'hui à des centaines d'hectares qui ont été protégés et je pense qu'il y a là un travail en commun qui doit être continué. Nous avons actuellement deux zones qui nous posent des problèmes sérieux dans le département car il y a des concentrations anormales d'animaux. L'une d'entre elles est une réserve nationale dans laquelle il faut que nous intervenions très vite. L'autre est une forêt privée dans laquelle il y a des comportements que je juge anormaux et qui nécessitent, dans les deux cas, une prise en compte du problème par les services de l'Etat.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Merci président. Je pense qu'avec vos données comptables sur les prélèvements, il faudra faire le bilan fin janvier et, si le chiffre n'est pas satisfaisant, mettre en place des mesures pour prolonger la période de chasse et peut-être par des battues administratives, soit dans les forêts privées, soit peut-être dans certaines ACCA⁸ qui ne joueraient pas suffisamment le jeu, parce que cela existe malheureusement aussi.

Monsieur Christian Lagalice

L'arrêté préfectoral prévoit la possibilité de prolonger la chasse au sanglier jusqu'au 28 février. Je pense que l'on s'y dirige tout naturellement.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Rémy Delacroix. Les différents secteurs géographiques peuvent intervenir s'ils le souhaitent...

Monsieur Rémy Delacroix

Je souhaite intervenir par rapport au secteur géographique qui a été touché par la grêle au mois de mai, le secteur du plateau de Nozeroy. Ce secteur a été très impacté. Certains agriculteurs ont anticipé, ils ont fait des achats de fourrage lorsqu'il y en avait sur le marché, mais je tiens tout de même à dire que certains pensaient aux deuxièmes et troisièmes coupes. Aujourd'hui, ils sont très mal. J'ajouterai aussi la problématique de l'eau que nous avons aujourd'hui sur le secteur et qui est dramatique. Certaines communes sont obligées d'approvisionner. Je n'ai pas le chiffre mais les services de l'Etat doivent l'avoir. Il y a tous les jours de nouvelles communes qui n'ont plus d'eau. Ce qui représente un coût pour la commune qui sera répercuté auprès des agriculteurs. Il va donc falloir que nous, agriculteurs, nous puissions mettre en place un certain nombre de points de captages, de réserves d'eau pour pouvoir puiser dedans. Parce qu'aujourd'hui, les communes ont des difficultés à fournir l'eau et c'est une problématique dont il va falloir tenir compte à l'avenir.

⁸ Association communale de chasse agréée

Il faut que nous soyons absolument innovants, que nous puissions travailler là-dessus très rapidement parce que cela représente des sommes assez astronomiques. En un mois, il y a une commune qui a plus de 12 k€ de transport d'eau. Pour cette petite commune dont je ne citerai pas le nom, je ne vous explique pas l'impact que cela va avoir auprès des agriculteurs gros consommateurs d'eau.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Merci. Nous avons effectivement été amenés à intervenir à plusieurs reprises également auprès d'agriculteurs qui, pour subvenir à leurs besoins en eau, allaient pomper directement dans des lacs, lacs qui sont également des ressources pour bon nombre de communes sur les secteurs du Haut-Jura. On a grosso modo trois situations : pour le Haut Jura, l'eau potable, ce sont les lacs, pour le plateau, ce sont les sources, pour la plaine, ce sont les nappes. Pour le moment, les nappes ne sont pas impactées. Même si la nappe a baissé, on a encore pas mal d'eau. Mais la situation est effectivement préoccupante en montagne. On est encore en très grand déficit sur octobre et sur novembre. Si on n'a pas de pluie avant la neige, les sources ne vont pas se recharger avant le printemps. C'est donc un vrai problème. Il y a la problématique des captages. Il faut faire attention à ce que, quand on fait son puit, cela ne vidange pas celui du voisin. Quand la ressource est rare, c'est ce qui se passe. Même une commune comme Bonlieu qui a un forage à 300 mètres de profondeur n'a plus d'eau.

Monsieur Alain Mathieu

Sur la question de l'eau, je pense qu'il faut aussi en appeler à la raison car, parfois, les décisions prises dans l'urgence ne sont pas forcément les bonnes. J'ai en tête quelques exemples de sourciers qui se baladent parce que tout le monde cherche de l'eau. Mais c'est vrai que créer un forage, si c'est pour siphonner la nappe du voisin, à part avoir créé une charge supplémentaire qui est le coût du forage, cela n'aura rien solutionné du tout... Quelques remarques par rapport à la filière Comté. On partage évidemment les interrogations, les craintes sur la violence de l'événement climatique. Je ne vais pas rappeler les décisions qui ont été prises et qui ont été rendues publiques sur l'aménagement temporaire du cahier des charges qui a été demandé. Je rappelle aujourd'hui aux services de l'Etat que l'INAO⁹, pour l'instant, ne nous a pas retourné de réponse. On considère donc que cela ne doit pas être un sujet. Je veux rappeler aussi que dans l'approche globale de la filière, la situation factuelle aujourd'hui, c'est que malgré des situations très hétérogènes entre les secteurs, on n'a pas constaté de baisse de production à l'échelle de la filière. On fait tous le constat, aujourd'hui, de la situation, des stocks d'hiver qui sont entamés. C'est une réalité. À l'échelle de la filière, à l'heure actuelle, il n'y a pas de baisse de production ; on est même un peu au-dessus de la production de l'an passé. Je le dis parce que dans les positions que l'on prend ou l'analyse que l'on fait dans la filière, on analyse la situation avec les données qu'on a. Cela nous interpelle donc pour pouvoir nous projeter sur la fin de la campagne. Aujourd'hui, si vous avez des éléments de réponse pour savoir comment se passera la fin de la campagne jusqu'à la mise à l'herbe prochaine, nous sommes demandeurs d'éléments pour essayer d'avoir une lecture un peu anticipée de ce qui peut se passer, en particulier en terme de production. Dans la présentation qui a été faite, on est sur les constats et sur les conséquences...

⁹ Institut national de l'origine et de la qualité

Monsieur Dominique Chalumeaux

On abordera bien sûr les solutions en deuxième partie. Ce n'est pas forcément la partie la plus facile non plus.

Monsieur Alain Mathieu

On les attend. Je rappellerai aussi que dans les évolutions du cahier des charges, le maïs n'a pas été interdit. C'est un petit clin d'œil à Frédéric (Perrot) qui y faisait allusion tout à l'heure. Même si on l'a encadré et même si cela fait débat. Je lie cela tout de suite avec l'analyse et les réflexions qui sont portées au niveau de la filière dans la réouverture du cahier des charges. Quand on analyse la situation, on s'aperçoit que depuis une petite dizaine d'années, c'est-à-dire sorties de l'encadrement de la production laitière, c'est-à-dire sorties de la gestion des quotas laitiers, les exploitations ont progressé en gros de 15% leur volume de production. Dans toute la panoplie de réflexions qu'on a ou de solutions qu'on imagine pour essayer de pallier à ces événements s'ils se renouvellent, je crois que l'on doit aussi mettre ces éléments de niveaux de production actuels par rapport à la ressource de notre territoire, à la ressource fourragère. Ainsi qu'avec les résultats économiques qui sont parus la semaine dernière par les CER¹⁰ où on s'aperçoit que, malgré une progression de 4,5% du prix des fromages, donc du prix du lait dans les filières AOP¹¹, dans la filière Comté en particulier, on a un tassement des revenus de ces exploitations en moyenne, avec une très grande hétérogénéité. Ce qui nous appelle aussi à nous interroger pour savoir comment utiliser la richesse créée et nous interpelle aussi sur la définition du modèle agricole de demain. J'irai peut-être plus loin tout à l'heure, quand tu auras donné les explications sur les solutions.

Monsieur Dominique Chalumeaux

On prend encore une ou deux interventions avant de poursuivre. Je donne la parole à Nicolas Caire pour la Société de viticulture, la situation de la vigne et des vigneron.

Monsieur Nicolas Caire

Après tant de souffrances de nos amis agriculteurs, j'ai un petit peu de peine à parler. Je leur souhaite le meilleur et je leur dis bon courage car cela ne va pas être facile. Pour nous, pour le coup, c'est une année historique, aussi bien en quantité qu'en qualité. De mémoire d'homme, depuis 1947, on n'avait pas vu une telle abondance et une telle qualité. Je n'avais donc j'avais vu cela. J'ai vu cela en 1992 ; les raisins étaient aussi nombreux mais la qualité n'y était pas du tout. Nous espérons faire une récolte un peu historique, au-dessus de 100 000 hectolitres. Les déclarations de récoltes sont en train d'arriver ; on n'a donc pas encore le total aujourd'hui. On en saura plus dans les semaines à venir. La filière a pu reconstituer une partie de ses stocks avec les petites années que nous avons vécues depuis trois ou quatre ans. Là, tout va bien. On a un petit problème de trésorerie qui s'annonce pour les mises en bouteilles, les mises en marché. Il y aura un problème à ce niveau-là pour l'achat de bouteilles, de bouchons de prestation. Merci de m'avoir donné la parole ; je sais que le timing est un peu serré... Le seul cépage qui a un peu souffert du sec, c'est le Savagnin. Souvent, les viticulteurs n'ont pas fait le plein en Savagnin. Je souhaite une fois de plus bonne chance et bon courage aux autres agriculteurs.

¹⁰ Centres d'économie rurale

¹¹ Appellation d'origine protégée

Monsieur Dominique Chalumeaux

On est très content pour les vigneron. Je crois qu'ils avaient connu une succession de très mauvaises années ; ils avaient largement besoin d'une bonne année. On est donc très heureux pour eux. Ne regrette pas d'être peut-être le seul dans cette assemblée à être satisfait de l'année 2018. Je donne la parole à Christophe (Buchet) quelques minutes, avant de donner la parole ensuite à Monsieur le préfet, Nicolas (Saive) également. N'oubliez pas que je dois donner la parole à Monsieur le préfet à 11 heures 40 dernière limite ; ceci pour calibrer votre temps d'intervention.

Monsieur Nicolas Saive

Je ne vais pas être très long puisque beaucoup de choses ont déjà été dites. En tant que président de Jeunes agriculteurs, je dois souligner la difficulté dans les fermes qui ont été reprises il n'y a pas longtemps par des jeunes, notamment pour le remboursement de l'emprunt lié à l'achat de la structure, de la ferme. Aujourd'hui, quand un jeune n'a pas les capacités fourragères pour nourrir son troupeau, sachant que les charges tombent tous les mois, c'est très compliqué. Je voudrais remercier aussi, parce que je crois que cela n'a pas encore été fait, les services de l'Etat par rapport à la TFNB¹² parce qu'il faut aussi remercier quand les choses vont bien. On a en effet pu constater que c'était assez rapide, pour une fois. C'est peut-être pour cela que nous sommes surpris... Je voudrais également remercier Monsieur le préfet pour s'être déplacé plusieurs fois sur des fermes pour pouvoir constater l'étendue des dégâts, notamment sur le secteur de la Petite Montagne. Je pense que c'est le secteur le plus touché dans le département du Jura. On s'est vraiment senti soutenus par les autorités. C'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Merci Nicolas (Saive). Je donne la parole à Christophe Buchet.

Monsieur Christophe Buchet

Merci. On peut effectivement se féliciter de la réussite de la filière viticole ; j'espère qu'on en profitera aussi. On va bientôt aborder les fêtes, j'espère que l'on pourra aussi profiter de cette réussite. Sur l'aspect un peu moins réjouissant de la sécheresse, je partage les constats qui viennent d'être faits. Malheureusement, je crains aussi que nous n'en ayons pas fini et que nous ayons les conséquences les plus lourdes en cette fin d'hiver et ce printemps avec, au-delà des problématiques sur le fourrage, des problématiques également au niveau des cultures et des plantations, que ce soit des prairies ou que ce soit des colzas ou autres cultures. Je vais revenir sur ce qui a été fait parce que je crois qu'on a réagi assez vite. Je voulais tout de même aborder et souligner le travail qu'on a pu mener avec la FDSEA¹³ puisque, dès le 9 août, nous avons organisé une première réunion de terrain, effectivement avec des représentants des coopératives, le Crédit agricole, Groupama, la DDT. Je dois d'ailleurs souligner la présence de la DDT à nos côtés. Je dois aussi vous souligner, Monsieur le Préfet, une absence de poids, peut-être pas à nos côtés mais au niveau national, celle du ministre de l'agriculture. En cette période difficile pour tous, on aurait aimé qu'il prenne ses responsabilités. Or, on n'a pas eu du tout de communication. On n'a pas eu, pour ainsi dire, de pilote dans l'avion.

¹² Taxe sur le foncier non bâti

¹³ Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

À un moment donné, s'il fallait se déplacer jusqu'à Bruxelles, cela aurait été justement l'occasion de le faire et, malheureusement, on en a aussi payé les conséquences, avec des voisins européens qui ont été beaucoup plus réactifs que nous. Je veux rappeler aussi, mais Nicolas (Saive) vient de le faire très bien, le fait qu'on avait alerté assez vite le directeur départemental des finances publiques. Je crois que la demande a été entendue rapidement ; il faut souligner et remercier cette réactivité. J'invite tous les agriculteurs à solliciter leurs propriétaires pour pouvoir récupérer cette exonération. J'en profite aussi pour remercier les services de l'Etat pour cette réactivité. Je passe à un autre sujet que vous allez sûrement aborder, Monsieur le préfet, où, là aussi, nous voudrions de la réactivité. Je crains malheureusement que ce soit un peu plus long ; c'est sur les calamités agricoles. Je sais que la procédure suit son cours, mais je tiens à vous alerter sur la nécessaire prise en compte des pertes sur les pâturages. Ceci afin de permettre au Jura aussi d'être reconnu au titre de ces mesures. Je crois qu'il est nécessaire d'intégrer les pertes sur prairies pour calculer le taux de perte dans chacune des petites régions. Parce qu'on ne peut pas, à un moment donné, figurer en rouge écarlate sur les cartes et passer à côté de la reconnaissance « calamités agricoles ». On compte donc sur vous pour faire aboutir ce dossier, sachant que c'est tout de même 5 à 10 millions d'euros d'indemnisation potentielle dont il s'agit et qu'il y a encore quelques années, le ministre des finances était tout de même venu nous ponctionner sur ce fonds « calamités », cette ligne « calamités ». Il s'agissait de 200 millions d'euros à cette époque-là. On espère donc qu'il s'en rappellera au moment d'aider les agriculteurs qui en ont besoin maintenant. Sur l'aspect social, je veux souligner aussi l'enveloppe de la MSA¹⁴, une enveloppe de 107 k€ qui a été débloquée pour prendre en charge les cotisations sociales, notamment pour les jeunes agriculteurs. Je veux revenir aussi sur une démarche importante et un travail important –que je salue– qui a été mené par Fred (Frédéric Perrot), par la FRSEA¹⁵ en lien avec les JA, la Chambre régionale sur le Conseil régional et les Conseils départementaux, notamment celui du Jura. Je tiens à les remercier publiquement parce que je sais que cela n'a pas été le cas dans tous les départements de Bourgogne et de Franche-Comté. Ceci pour mettre en place une aide directe dans un premier temps à l'UGB¹⁶ et puis aussi abonder une enveloppe à moyen et plus ou moins long terme. Je crois que c'est important pour que cela nous serve à construire, pour demain, que ce soit nos capacités de stockage ou pour être en capacité de mieux optimiser la gestion de l'eau. Donc merci à tous pour cette collaboration efficace. Par rapport à cela, Monsieur le préfet, je crois qu'on aura aussi besoin, très clairement, d'un cadre réglementaire pour que les communautés de communes qui souhaitent aussi intégrer ce dispositif puissent le faire.

¹⁴ Mutualité sociale agricole

¹⁵ Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles

¹⁶ Unité gros bovin

En guise de synthèse, je veux simplement vous rappeler, afin qu'il n'y ait pas de confusion sur ceux qui ont travaillé, donc la FDSEA et les JA, la demande d'exonération de TFNB, la reconnaissance en « calamités agricoles », les aides cofinancées par la région et les départements, la prise en charge exceptionnelle des cotisations MSA, la demande de versement anticipée des aides PAC¹⁷ que je n'ai pas abordée et puis, puisqu'on est aussi dans un contexte de grogne autour des prix du carburant, j'ajouterai la demande de remboursement –et j'espère que vous l'avez tous faite– partielle de la TIC¹⁸ sur le GNR¹⁹ et puis aussi cette demande et ce travail qui a été mené à moyen terme concernant les bâtiments agricoles et la gestion de l'eau. Si je dis cela, c'est parce que nos collègues de la Confédération paysanne vont nous présenter une motion et que je tenais à souligner le travail qui a été mené sur le terrain, tous les jours, par nos structures syndicales et qu'à un moment donné, comme ce sera présenté tout à l'heure, qu'on ait une cellule de veille, c'est très bien pour pouvoir approvisionner en fourrage, mais encore faut-il trouver le fourrage... En termes de communication, je tenais à rappeler tout ce que nous avons mis en œuvre. J'en profite car je sais, Monsieur le préfet, que vous allez partir assez vite. Il y a un autre sujet que je voudrais absolument aborder avec vous et qui me paraissait important. Il est vrai qu'on entend beaucoup les habitants des zones rurales, en ce moment, qui font peut-être entendre leur voix un peu plus fortement qu'à l'accoutumée. Je voulais aborder un sujet qui illustre aussi le fossé qui se creuse ou qui existe entre un regard urbain, pour ne pas dire parfois un peu technocratique, et une approche plus concrète et pragmatique que nous appelons le bon sens paysan. Je veux simplement en venir aux grands prédateurs. Je ne reviendrai pas sur le lâcher de l'ours qui a eu lieu dans les Pyrénées alors que toute la population locale était contre. Je veux simplement vous parler du loup, des lynx et des animaux qui, au nom de la biodiversité, bénéficient d'une quasi-impunité alors qu'ils coûtent tout de même plus de 30 millions d'euros chaque année au budget de l'Etat. Il ne s'agit pas, bien entendu, de tout éradiquer, mais de gérer et de maîtriser l'évolution de leur population en tenant compte aussi de l'avis des personnes qui vivent et travaillent sur place. Nous étions en tournée sécheresse lorsque les attaques ont eu lieu à La Chailleuse et Saint Laurent la Roche. On a vu tout un service de la DDT mobilisé pour protéger un troupeau, organiser des tirs d'effarouchement avec les louvetiers. Pour autant, l'animal n'a pas changé de garde-manger. Quand on vous avait rencontré, il y a à peu près deux ans, à votre arrivée, vous nous avez dit que le loup était juste de passage. Soit nous sommes sur une aire de grand passage, soit le gîte est bon ; je pense malheureusement que c'est la deuxième option... Tout cela au nom d'une sorte de fantasme d'une nature sauvage laissée à elle-même pour des urbains en mal de sensation. Monsieur le préfet, l'avenir de notre économie rurale passe aussi par une activité agricole dynamique et par l'élevage. Je pense qu'à un moment donné, il faudra choisir. Il y a d'autres grands prédateurs, une espèce en voie de développement, malheureusement, dans le département et dont la présence est régulièrement constatée, je veux parler des militants et des activistes du L214 dont les réalisations en ligne sur les réseaux sociaux n'ont pas d'autre objectif que de détruire l'image de l'élevage pour mieux promouvoir le véganisme. Monsieur le préfet, ces personnes sont des délinquants, ils rentrent chez nous par effraction et filment à charge pour mieux dénigrer notre activité.

¹⁷ Politique agricole commune

¹⁸ Taxe intérieure de consommation

¹⁹ Gazole non routier

Malheureusement, l'air du Jura a l'air de leur convenir ces derniers temps. Je compte sur vous et nous comptons sur vous et sur vos services pour leur trouver une autre destination de vacances.

(applaudissements)

Monsieur Dominique Chalumeaux

Merci Christophe (Buchet). Je vais maintenant donner la parole à Monsieur le préfet parce qu'il a des contraintes de transport. Vous pourrez tout à loisir intervenir sur le dossier majeur qui nous occupe ce matin, la sécheresse, mais également sur les autres sujets d'actualité, bien entendu.

Intervention de Monsieur Richard Vignon, Préfet du Jura

Monsieur Richard Vignon

Merci Monsieur le président. Je ne vais intervenir que sur la sécheresse. Je vais vous expliquer pourquoi. Mesdames, Messieurs, bonjour. Je voudrais tout d'abord saluer Monsieur Prat qui est le nouveau directeur de la Banque de France. Je crois que c'est sa première session à la Chambre d'agriculture. Je voudrais également vous demander d'excuser Monsieur Roche, le DDT, mais qui est brillamment représenté par ses équipes et notamment son adjointe, Estelle Wurpillot. Il est actuellement retenu par des manifestants qui ont envahi la DDT et qui, eux aussi, ont, a priori, des revendications. Par ailleurs, vous savez que je suis pas mal occupé en ce moment avec mes services pour essayer de sécuriser, autant qu'on puisse le faire, un mouvement, dit populaire, mais qui perdure, avec les gilets jaunes et qui nous inquiète tout particulièrement. Au-delà de l'inquiétude et de l'écoute politique que nous leur donnons, nous devons surtout être vigilants sur la partie de la sécurisation. Il y a déjà eu beaucoup de blessés, deux morts et je ne souhaite pas en avoir dans le Jura. Ce qui fait, Monsieur le président, que mes contraintes de déplacements, qui faisaient qu'initialement, je vous avais demandé d'avancer l'ordre du jour se sont transformées en des contraintes d'ordre public. J'ai donc toujours les mêmes contraintes mais elles sont de nature différente. Mais c'est la mission du préfet. Pourquoi n'interviendrai-je que sur la sécheresse ? Parce qu'il ne vous aura pas échappé que vous êtes dans une période d'élections et de renouvellement... Dans cette période-là, le préfet se doit de respecter ce qu'on appelle la réserve électorale. Donc, même si nous sommes ici, en session, sur des sujets très techniques, il n'en demeure pas moins que cela peut quelquefois un peu s'élargir sur des sujets plus sensibles et il ne m'appartient pas, à moins de deux mois de l'échéance électorale, d'être trop présent dans vos débats. Je n'aurais normalement pas dû –je vous le dis très clairement– assister à cette session. C'est la coutume à chaque renouvellement de Chambre. Cette période de réserve électorale existe d'ailleurs aussi sur les élections publiques, générales. Mais j'ai pensé –et je ne suis pas le seul, nous en avons parlé entre préfets de la région Bourgogne Franche-Comté– que le sujet si sensible de la sécheresse ne méritait pas qu'on le sacrifie au regard de la réserve électorale. Nous sommes donc convenus qu'au moins sur le débat de la sécheresse, notre présence était indispensable, incontournable, ne serait-ce que déjà pour écouter tout ce qui a été dit avec beaucoup de sens des responsabilités et beaucoup de hauteur de vue ; je vais y revenir. Mais aussi pour expliquer un peu ce que nous avons fait jusqu'alors et ce nous entendons faire avec vous par la suite. C'est la raison pour laquelle, président Buchet, je ne parlerai pas des prédateurs, ni de ce qu'on appelle des militants *vegan*. Sur les prédateurs, je veux juste tout de même corriger une chose qui est qu'effectivement, si j'avais dit, il y a deux ans, qu'ils étaient de passage, vous reconnaîtrez avec moi que c'est depuis peu qu'ils sont en train de s'installer. Pour le moment, on n'a d'ailleurs pas de précision sur une véritable installation dans le Jura.

Mais on voit bien que chez les prédateurs, notamment le loup, dès lors qu'ils se multiplient et qu'ils se développent dans des départements limitrophes, je ne suis pas naïf et j'ose espérer que vous ne souhaitiez pas me faire passer pour un naïf, on peut penser qu'*in fine* il finirait par s'établir dans le Jura. Y sommes-nous aujourd'hui ? Je n'en sais rien. Je n'ai aucune preuve, ni d'étude scientifique, qui permette de me dire s'il s'est installé. Par contre, effectivement, les derniers événements de ces dernières semaines laissent penser que le passage est d'une autre nature.

Pour ce qui concerne les *vegans*, les opérations de police et de gendarmerie sur la surveillance sont bien sûr concentrées sur cette difficulté et, dès lors qu'ils sont interpellés, ils sont présentés devant le procureur de la république et c'est le procureur de la république qui décide des suites à donner.

Je voudrais vous rassurer sur le fait que nous sommes évidemment extrêmement attentifs à ces difficultés, d'autant que, vous le savez, même si, pour le moment, l'enquête est en cours, un abattoir dans un département limitrophe, l'Ain pour ne pas le nommer, a été incendié de façon criminelle. Nous sommes donc évidemment concentrés et vigilants sur ce point.

Pour revenir à la sécheresse, je voudrais tout d'abord vous dire que le constat est partagé. Tout ce que vous avez dit est partagé par l'État. Nous sommes évidemment, comme vous, tout aussi conscients et soucieux des conséquences à court terme et aussi des interrogations que cela porte sur le long terme. Je vais y revenir.

Je voudrais vous féliciter pour la présentation que vous avez faite sur la sécheresse, sur la façon dont cela s'est déroulé depuis le printemps fort pluvieux, suivi d'un été complètement sec avec une autre caractéristique, qui est une forte augmentation des températures. Ce qui fait d'ailleurs que le Jura, sur la combinaison de ces deux paramètres, est sur une année inédite. C'est-à-dire que, dans toute l'histoire de la météorologie et des relevés qui ont été faits, nous n'avons jamais connu une période aussi critique. C'est un point qui est à mettre en avant.

Il y a une deuxième chose sur laquelle je souhaite insister, c'est l'effet de contraste. On parle beaucoup des moyennes ; la température augmente et on parle en moyenne. Malheureusement, vous savez bien que la moyenne ne veut rien dire. Comme le disait d'ailleurs un éminent géographe, on dit que la température du corps est à 37°C, mais si vous avez la tête dans le four et les pieds dans le congélateur, vous aurez peut-être une moyenne à 37°C, mais il y aura des difficultés pas ailleurs... C'est un peu ce qui se passe pour nous, c'est qu'on se retrouve effectivement avec des périodes de forte pluviométrie, voire quelquefois de froid intense et puis des périodes de sécheresse ou des périodes de grosses chaleurs qui sont tout à fait inédites. On n'a jamais vu ce qui se passe en ce moment en PACA²⁰, terre que je connais bien puisque j'y habite lorsque je suis déchargé de mes fonctions, c'est-à-dire très peu. Je suis retourné au sud de Nîmes il y a un mois, puisque je pratique toujours des activités sportives. Je n'avais jamais vu, début octobre, le paysage aussi vert. Il n'y a pas eu de feu de forêt. Je me disais que c'était incroyable, que c'était le monde à l'envers puisqu'ici, c'était la sécheresse qu'on connaît habituellement dans le sud et, là-bas, c'était pratiquement les prairies de Normandie. J'exagère un peu mais pas loin.

En ce moment, avec les phénomènes pluvieux, cela fait des semaines qu'il pleut dans le midi de la France.

²⁰ Provence Alpes Côte d'Azur

On voit donc bien que cet effet de contraste est très inquiétant. C'est quelquefois plutôt positif et le président des viticulteurs l'a dit : c'est une année exceptionnelle pour le vin. Et, l'année dernière, c'était une année catastrophique parce que vous aviez pris le gel au moment du printemps, à une époque où, normalement, il ne gelait plus. Ce qui interroge beaucoup sur l'avenir.

Le représentant de la filière bois, des forêts et des forestiers pose une vraie question : qu'est-ce qu'on doit planter ? C'est-à-dire quel est l'avenir et, surtout lorsqu'on sait que c'est sur du très long terme, qu'est-ce que l'on doit mettre ?

Là, aujourd'hui, les scientifiques ne savent pas trop répondre parce qu'on ne sait pas si on va vers une augmentation de la température du climat continental de la partie occidentale de l'Europe, ce qui semble être la voie que nous sommes en train de prendre. Est-ce qu'on est dans une période de réchauffement ou est-ce qu'on ne va pas connaître une période de très grand froid ? Je ne suis pas météorologue mais si, comme moi, vous regardez ce qui est fait pour essayer d'anticiper, ils sont dans l'incertitude. On ne sait pas trop ce que vont devenir les courants marins. On ne sait pas très bien quelle va être l'incidence de la fonte glacière sur le climat à l'échelle de la planète. Oui, la planète se réchauffe, mais est-ce que tout le monde va voir son climat se réchauffer ? On n'en sait rien. Certains prédisent qu'au contraire, le climat continental risque de connaître, dans les dix prochaines années, une chute des températures importante, ne serait-ce que par le déplacement de certains courants, comme le Gulf Stream ou autres.

Il est donc compliqué de pouvoir se projeter ; pour autant, il va falloir le faire parce qu'il y a effectivement une constante qui est évidente pour tout le monde, c'est qu'on n'enraiera pas le phénomène sur 3, 5 ou 10 ans ; il faut maintenant parler en plusieurs dizaines d'années, si ce n'est en centaines d'années.

Ce phénomène, c'est comme la forêt, il se fait avec un temps de résilience ; ce qui fait que les mesures que nous prenons aujourd'hui pour combattre le changement climatique ou tout au moins en limiter les effets, c'est bien pour les générations futures. Nous sommes mécontents pour les uns, mais condamnés à le vivre. On est dedans et il va falloir que nous nous habituions à vivre avec cela. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de préserver, pour les générations futures, les ressources, l'environnement, la biodiversité et, là-dessus, je tiens tout de même à le dire, l'état de conscience de la population en général, dont nous faisons partie, a mis du temps pour accepter la réalité du phénomène. D'ailleurs, sur certaines préconisations, on voit bien qu'il y a encore des réticences. Parce que la difficulté –qui est d'ailleurs un sujet d'actualité, mais je ne veux pas aller dessus-, c'est que les mesures qui permettront d'éviter l'aggravation de la situation et l'accélération du phénomène, nécessitent l'acceptabilité économique de ceux qui ont à en supporter la mise en œuvre. C'est vrai que des mesures nécessitent de revoir des modes de production, nécessitent de revoir des modes de vie, nécessitent des investissements et c'est vrai qu'après, la difficulté est de trouver le bon équilibre, la bonne adéquation entre ce que l'on peut supporter pour pouvoir mettre en œuvre une préservation de notre environnement et les mesures indispensables qu'il faut mettre en œuvre, parce que, si on ne le fait pas, on ne va pas vers des jours meilleurs.

Cela me permet d'aborder un phénomène invasif. Je ne voudrais pas vous priver du plaisir que certains ont de dire que le préfet est très branché sur l'ambrosie. Je vais vous donner raison de le dire : oui, je suis très branché sur l'ambrosie parce que, premièrement, c'est un problème de santé publique mais, deuxièmement, c'est un problème d'invasion.

C'est-à-dire que si nous ne luttons pas sur l'ambrosie maintenant, sachant que nous avons déjà pris du retard dans ce département, je vous le dis très clairement, si vous ne le faites pas, je vous assure que vous n'aurez pas des jours très réjouissants. Pour ceux qui ne sont pas allergiques, tant mieux. Par contre, ils auront le problème qui est qu'il n'y aura plus rien d'autre qui poussera à côté.

C'est pour cela que la prise de conscience doit être permanente, générale et avec toujours ce sens des responsabilités parce qu'on est souvent –et c'est toujours le problème sur ces débats– dans la passion. Il faut objectiver les choses. Il faut peut-être donner un peu moins la parole aux politiques ou aux hauts responsables que nous sommes, que je suis, et peut-être un peu plus aux scientifiques pour être sur des constats tout à fait impartiaux et objectifs.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction. Je pense effectivement qu'aujourd'hui, la situation, comme je vous l'ai dit, elle est partagée. On parle bien-sûr beaucoup du fourrage. J'ai entendu ce que vous avez dit sur la filière lait, le Comté. J'aimerais partager votre constat parce qu'il me semble qu'il y a tout de même des secteurs, dans le Jura, où la production quantitative et qualitative a tout de même été touchée et je pense qu'il y aura aussi –et nous ne le perdons pas de vue avec les services de la DDT- des conséquences sur la filière Comté.

On a évidemment évoqué les conséquences sur la forêt avec, en plus, le scolyte qui vient arranger les choses ! Ce qui me permet d'ailleurs de dire aussi que ce qui accompagne le changement climatique, c'est l'arrivée de nouveaux nuisibles. Le président Lagalice l'a dit, aujourd'hui, avec le manque de froid, les sangliers se reproduisent. Mais, avec le manque de froid, les nuisibles qui viennent des pays chauds se plaisent bien. On voit les dégâts de la pyrale des buis, c'est épouvantable. Et ce n'est pas fini ! Nous travaillons sur les modes de lutte, y compris au niveau national pour tout ce qui concerne la recherche. Ce n'est malheureusement pas encore demain que l'on va trouver une solution radicale. Le scolyte en fait partie et je pense qu'on n'a pas fini de rencontrer des nuisibles, y compris d'ailleurs dans le domaine de la viticulture.

Sur le constat, je partage bien sûr les inquiétudes du président des Jeunes Agriculteurs. Je le remercie de ses compliments ; c'est dommage qu'il ait tout gâché sur la célérité qu'il a trouvée beaucoup plus forte d'habitude alors que nous sommes des marathoniens, à l'Etat, et nous courrons toujours à la même vitesse. La seule chose, c'est qu'il faut prendre la photo au bon moment. Donc sortez vos appareils quand on passe.

Plus sérieusement, vous avez raison de dire qu'il y a une vraie difficulté pour les jeunes qui se sont installés. Il n'y a pas que les jeunes, il y a aussi ceux qui ont changé, qui ont fait des investissements pour passer en bio ou pour passer en filière Comté et qui se retrouvent effectivement avec des difficultés de trésorerie très importantes.

Les actions qui ont été menées par l'Etat, vous les connaissez, je ne vais pas vous les développer longuement mais je vais tout de même y revenir, ne serait-ce déjà que pour convaincre le président Buchet que le ministre de l'agriculture reste le chef de l'administration d'Etat dans le domaine de l'agriculture et que tout ce que nous avons fait est tout de même sous son impulsion. Je n'ai pas le sentiment, comme vous, sachant que les sentiments sont des choses subjectives, qu'il ait trop tardé sur ce dossier. L'Etat est unitaire, l'Etat est solidaire et si vous voulez comparer avec les pays voisins dont on croit toujours que l'herbe est plus verte ailleurs, a priori non puisqu'eux aussi ont pris des dispositions.

Je ne suis pas persuadé que la comparaison que beaucoup font avec l'Allemagne soit autant à leur avantage et au désavantage en ce qui vous concerne. L'Allemagne a effectivement annoncé un gros chiffre. On aurait pu faire la même chose. Ils ont annoncé un chiffre global. Mais quand on interroge les paysans allemands ou quand on interroge les services allemands concernant très précisément où ils en sont dans les consommations et dans les aides auprès des agriculteurs, on s'aperçoit que la France a fait déjà beaucoup plus d'aides que les Allemands en ont faits. Annoncer 350 millions d'euros est bien, mais quand je vois la liste des contraintes ou du moins des conditions cumulatives pour pouvoir en bénéficier, je ne suis pas sûr que vous soyez plus heureux en Bavière que vous ne l'êtes en Bourgogne Franche-Comté.

Ceci étant dit, au niveau de l'Etat, il y a tout de même des choses qui ont été faites. Vous l'avez rappelé sur l'exonération de la TFNB. Rien que pour le département du Jura, c'est 1,8 million.

Les mesures PAC, vous les connaissez ; l'avancement des aides, l'augmentation à 70 % et à 85 %.

Concernant la MSA, je rappelle que la MSA allège les charges concernant les exploitations avec les aides exceptionnelles que l'Etat verse et qui ont déjà été versées cette année, puisque les 30 millions qui sont prévus chaque année ont été mis à disposition de la MSA, de façon à ce qu'ils puissent prendre en charge les cotisations sociales de ceux qui sont les plus en difficulté, tout du moins leur diminution des cotisations sociales.

Sur le volet « calamités », il faut que l'on soit bien d'accord. Je voudrais déjà vous dire que pour le phénomène que vous avez expliqué tout à l'heure de la grêle sur les 18 communes, le dossier est monté, parti, il est en cours d'instruction et il devrait passer à la commission du 12 décembre, la prochaine commission. Derrière, cela devrait suivre tout à fait normalement. Nous avons privilégié, au niveau du dossier « calamités » la complétude du dossier et le fait que le dossier soit le mieux monté possible. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas ciblé d'urgence, mais j'avais cru comprendre que c'était avec votre accord... Comme j'ai cru entendre qu'il y avait une petite critique sur la célérité avec laquelle nous menons cette affaire, j'ai du mal à saisir par rapport à ce que l'on me dit... J'avais demandé à la DDT qu'on essaie de monter les dossiers pour la session du 12 décembre et la DDT m'a fait savoir –mais je parle sous votre couvert, sachant que ce sont tout de même mes conseillers- qu'il était préférable de jouer la carte de la commission du 16 janvier, de façon à ce que nous ayons des dossiers qui soient parfaitement montés. Parce que dès qu'un dossier n'est pas complet, il est retoqué et on n'y revient pas une deuxième fois. Donc, plutôt que d'aller dans ce qui pourrait être non pas une précipitation mais une vitesse, jouer la sécurité et être parfaitement prêt pour pouvoir être sur la commission du 16 janvier me paraît plus envisageable. Ceci notamment pour répondre à l'une de vos attentes qui est celle de la prise en compte des pertes prairie, qui sont déjà intégrées dans le dossier « calamités ».

Les enquêteurs sont sur place. Ce n'est pas simple, là aussi, puisque vous savez que les contraintes sont assez exigeantes ; c'est 30% de perte, c'est 15% sur l'EBE²¹. Il faut donc faire très attention. J'ai bien sûr demandé à ce que, au niveau de nos services, on soit le plus souple possible de manière à ce que, ceux qui en ont réellement besoin, puissent en bénéficier.

²¹ Excédent brut d'exploitation

J'aurai d'ailleurs, en termes de contrôle de légalité pour les décisions qui sont prises par les collectivités dans le Jura, une approche tout aussi pragmatique, tout en étant bien évidemment dans la réglementation et le respect de la réglementation, mais avec la souplesse qu'impose la situation exceptionnelle que nous vivons, que nous subissons et pour laquelle j'avais d'ailleurs dit très clairement qu'à circonstance exceptionnelle, réponse exceptionnelle.

Voilà pour ce qui concerne les actions à court terme. Ce qui nous conduit à réfléchir pour la suite. J'ai simplement oublié une chose qui est essentielle sur le court terme, c'est la continuité de l'affouragement et notamment des stocks. Nous sommes à votre écoute, et bien sûr prêts à vous aider. Mais, pour le moment, nous n'avons pas eu connaissance de situation où il y aurait l'impossibilité de pouvoir se fournir en fourrage. Ce que je sais, c'est que le prix a augmenté, c'est clair. Mais s'il y a des difficultés particulières, avec nos services de la DDT, nous serons prêts à vous aider. Au même titre, je dis au président Lagalice que, pour tout ce qui concerne les difficultés qui leur importent, nous travaillons bien sûr ensemble, y compris sur les battues. S'il y a la nécessité de faire des choses qui méritent d'être faites parce que nous sommes dans une situation exceptionnelle, nous le ferons.

Et puis, dès maintenant, lorsque cette crise ne sera non pas passée, mais qu'on aura mis en place les dispositions pour essayer de faire le meilleur airbag pour que les exploitants ne se trouvent pas dans des situations insupportables, il faudra que nous ne perdions pas de temps parce que les actions à mener à plus long terme, il faut les mener maintenant et il faut y réfléchir maintenant.

Il y a donc la partie concernant le règlement des urgences et la partie qui consiste à se projeter sur l'avenir, avec la question sur la nature des cultures. Quelle sera, demain, la nature des cultures et les process à mettre en place dans le Jura avec les différents niveaux entre la plaine, les premier et deuxième plateaux ? Il y aura le problème de la stratégie de stockage des fourrages. C'est un vrai sujet puisqu'il n'y avait pas de stratégie de stockage à très long terme dans la mesure où il n'y avait jamais de problème. Maintenant, on sait que cela peut arriver. Il faut donc effectivement réfléchir sur la stratégie du stockage, des réserves.

La réflexion, vous l'avez dit, Monsieur le président, sur les réserves d'eau, effectivement, même si on sait que ce n'est pas facile puisque nous sommes avec des sols karstiques et que la situation est très différente d'un bassin à l'autre. Vous avez évoqué, sur l'eau potable, que ceux qui sont sur les nappes, sont un peu moins impactés. C'est vrai que les nappes, fort heureusement, ont été cette année très positivement alimentées par ce que vous avez montré dans vos diagrammes, c'est-à-dire la saison du printemps. Et si on n'avait pas eu cette saison du printemps, je ne suis pas sûr que sur la plaine, dans les nappes, on ne serait pas aujourd'hui en grande difficulté.

Ce qui me permet d'ailleurs de faire une petite insertion pour vous dire, Monsieur (en s'adressant à Monsieur Rémy Delacroix), que nous sommes à 10 communes, aujourd'hui, qui sont privées d'eau potable et qui sont donc en ravitaillement, et ce depuis déjà le mois de septembre.

Il faut dire que l'arrêté de crise que j'ai pris sur la consommation de l'eau a peu d'effet sur les consommations d'eau. Parce que je regarde cela aussi. Ce qui veut dire que, là aussi, il va falloir avoir une autre approche en terme de communication auprès de nos concitoyens parce que je regarde les bassins de vie auprès des syndicats des eaux et je m'aperçois que l'arrêté que j'ai pris a peu d'incidence sur la consommation d'eau.

Cela veut dire que les gens ne le savent peut-être pas et, ensuite, ne changent pas leurs habitudes bien que nous soyons en crise. Il y a effectivement ceux qui, quand ils allument le robinet et qu'il n'y a plus d'eau, se disent qu'il y a un vrai problème. Et je pense que si on interroge les habitants de ces 10 communes, ils vont être sensibilisés. Mais parlez-en à un lédonien, vous serez un peu déçus.

Cela veut dire aussi qu'en terme de stratégie de la limitation des consommations en eau, nous serons nous aussi, Etat, appelés à raisonner autrement. Parce que si un arrêté ne suffit pas, il faudra peut-être qu'on en arrive à d'autres actions un peu plus contraignantes. Je ferme mon insertion.

Je termine en vous disant qu'il y aura aussi le sujet à long terme de réflexion sur l'assurantiel, ce qui doit être assuré, ce qui ne doit pas l'être. C'est là effectivement une question sur laquelle il faudra que l'on se penche tous ensemble.

Je vous prie de m'excuser d'avoir peut-être été un peu long mais j'ai essayé d'être complet sur la vision que l'Etat a de ce problème, une vision partagée à vos côtés et tout à fait ouverte à toutes les suggestions, une volonté d'action très rapide sur le court terme, qui est déjà bien engagée, notamment avec ces dossiers « calamité agricole » et puis, bien sûr, l'ouverture d'une réflexion à plus long terme. Mais lorsqu'on parle de réflexion à long terme, ce ne sont pas des choses qu'il faut mettre en chantier dans les mois qui viennent, c'est dès maintenant qu'il faut penser à demain.

Je vous remercie.

(applaudissements)

Monsieur Dominique Chalumeaux

Merci, Monsieur le préfet, pour vos propos. On comprend que vous ayez balayé un périmètre un peu moins large qu'habituellement. Je voudrais vous remercier, vous et vos services, pour votre grande disponibilité et votre écoute de la Chambre d'agriculture, bien sûr, du président mais plus largement de la profession agricole. Les rouages de l'Etat font que c'est toujours assez long entre une première intervention et un résultat tangible, visible. Mais je sais que vous êtes extrêmement disponible ; vous nous avez reçus à plusieurs reprises, je tenais aussi à le faire remarquer au passage. Nous n'avons donc pas à nous plaindre, au-delà, bien sûr, des réactions quelquefois d'animosité plus marquées chez les uns ou chez les autres. Globalement, nous entretenons de très bonnes relations avec vos administrations dans le département et je vous en remercie. Cela ne se limite d'ailleurs pas à la DDT mais, plus largement, à tous les autres services. Je vous libère si vous souhaitez nous quitter.

Nous allons poursuivre. Dans le dispositif des aides, on a bien entendu le dispositif mis en place à l'échelle européenne, nationale, MSA, on n'y reviendra pas. Par contre, il y a eu un dispositif mis en œuvre au niveau de la région. On a la chance d'avoir encore Gérôme Fassenet pour quelques minutes avec nous, sachant que j'avais demandé aux services du Conseil départemental de nous présenter le dispositif. Parce qu'il faut dire que cela a été compliqué. Il y avait une volonté politique. Mais Christophe (Buchet) a relevé le gros travail qui a été fait par les instances régionales auprès de la présidente de région qui avait pris conscience de la situation dès le mois de septembre. Il y a donc eu très vite une volonté politique de faire un geste. C'est compliqué depuis la loi NOTRe qui prive le département de cette possibilité.

Malgré tout, compte tenu du fait que, dans notre malheur, nous avons peut-être eu la chance que l'ensemble de la région soit impacté, il y a eu la volonté de tous les départements, unanimes au-delà des différences, des clivages politiques qu'il peut y avoir, de venir en soutien à l'agriculture. Je pense que cela a favorisé l'analyse des marges, des possibilités que nous laissait la loi NOTRe. Il y a donc eu de l'argent mis sur la table par la région, abondé par les départements. Je vais laisser la parole à Gérôme qui va peut-être nous présenter en chiffres sonnants et trébuchants comment cela s'est mis en place et, surtout, comment cela va se répartir sur le territoire.

Monsieur Gérôme Fassenet

Monsieur le préfet, Monsieur le président, oui, au niveau du département, nous avons la chance d'avoir plusieurs Conseillers départementaux qui sont agriculteurs et qui sonnent l'alerte depuis cette année, depuis ce printemps, mais depuis de nombreuses années justement sur cette évolution de notre métier. On l'a vu avec la viticulture, mais on a tous remarqué aussi, dans nos élevages ou sur nos cultures, que ce changement climatique se faisait sentir depuis de nombreuses années puisque ces à-coups ont vraiment été très durs à supporter pour nos trésoreries, pour nos exploitations. Cette année, encore une année exceptionnelle. L'an dernier, on avait une année qui était un peu plus « normale », qui a permis à certains de reprendre un peu l'air, sauf pour nos amis vigneron. Mais cette année, rebelote, nouvelle année de crise. Ce qui a vraiment été marqué dès cet hiver, avec de gros coups de pluie qui ont occasionné des dégâts énormes à la fois sur les parcelles, des dégâts irréversibles puisque ces gros coups d'eau des mois de mai et juin ont emporté la terre fertile, ce qui va avoir des répercussions sur les années suivantes, sur la qualité. Le département peut vous aider d'une manière financière. C'est sûr que les montants qui sont proposés à l'échelle régionale peuvent être importants puisque, dans ce dispositif, la région est chef de file et le département du Jura a souhaité contribuer à augmenter cette enveloppe afin d'avoir 9,10 € par UGB pour aider les éleveurs. À l'échelle du département, c'est 42% pour le secteur des plateaux inférieurs, combe d'Ain et Petite Montagne où les dégâts ont été mesurés, 35% pour le secteur de plaine Bresse et Vignoble et 30% pour les secteurs plateau supérieur et montagne. Dans cette aide, au-delà de l'aide financière, le département souhaite aussi mettre à disposition son ingénierie, son savoir historique en matière d'approvisionnement d'eau. Ce n'était pas un sujet il y a quelques années puisqu'il y avait régulièrement des précipitations, ce qui fait que cela entretenait les sources. Nous n'avons donc pas forcément trop investi et même pas investi du tout sur certaines communes, sur ces sujets et, aujourd'hui, on a pu le voir dans les zones basses où il avait fallu se prévaloir, à l'époque, d'équipements suffisants pour faire face à la sécheresse, cette fois-ci, le département va venir en aide aussi aux communes les plus déficitaires dans ce domaine. Il y a aussi tout ce volet ingénierie pour aider, comme je le disais tout à l'heure en préambule, avec la Chambre d'agriculture, face à ces problèmes qui rentrent cette fois-ci dans le volet GEMAPI, surtout dans le volet protection des inondations. Ce savoir-faire historique de nos services pourra aider à accompagner les agriculteurs puisqu'ils ont aussi, comme les habitants, à devoir faire face à tous ces problèmes. Ensuite, ce que je souhaiterais vraiment mettre en place à l'échelle du département, mais d'une manière très contractuelle, c'est la possibilité de disposer d'un stock suffisant de fourrage. Cette année, vous le savez tous, comme il n'y a pas de fourrage, il est très cher.

Mais les années où on a des surplus, les agriculteurs de la zone basse, même si c'est parfois sur des terrains qui ne sont pas de très bonne valeur, quand ils ne trouvent pas à vendre leur foin ou à des prix dérisoires, ils remettent ces terrains en céréales ou en d'autres cultures. Si, d'une manière très contractuelle, avec le plan d'investissement qui est mis en place pour pouvoir mettre du stockage, on pouvait établir un prix, une entente, même si je sais bien qu'une entente, ce n'est pas très concurrentiel, à notre époque où il ne faut pas qu'il y ait d'entente. Mais si on pouvait aussi rassurer certains agriculteurs qui souhaiteraient mettre en place plus de surfaces fourragères pour justement faire face dans ces années compliquées, ce serait vraiment quelque chose de bénéfique pour tous, c'est-à-dire rassurer nos agriculteurs en zone basse pour pouvoir leur assurer un revenu, mais aussi rassurer les éleveurs qui ont besoin de fourrage pour pouvoir produire et, en plus, du Comté qui apporte une vraie valeur ajoutée à notre agriculture locale. À mon avis, ce serait vraiment bien, en complément de ce programme d'investissement. Ensuite, à côté de cela, le Département soutient et aide aussi les agriculteurs à réfléchir à leur consommation énergétique puisque de nombreux dossiers sont abondés au budget et votés par la suite, au fur et à mesure des dossiers qui sont pris en compte pour faire face à cette consommation énergétique qui doit être moindre, mais aussi à la production énergétique telle qu'on a pu le voir actuellement sur le département, donc accompagner les projets de méthanisation collective. La Chambre d'agriculture les a aussi accompagnés. C'est un petit peu tout cela que l'on doit prendre en compte. Mais franchement, pour ces histoires d'approvisionnement, il y aurait tout de même quelque chose à faire entre nous, à l'échelle jurassienne.

La dernière fois, en session, on m'a dit que ce n'était pas un souci, qu'il ne fallait pas que les agriculteurs mettent de maïs mais qu'ils mettent de l'herbe. Mais quand il fait sec, rien ne pousse, c'est donc vite fait ; on peut bien planter tout ce qu'on veut. Il s'agit donc d'essayer de pouvoir lisser sur plusieurs années ces approvisionnements. Et puis j'entends, aujourd'hui, que des agriculteurs se fournissent en Espagne, dans des pays qui, normalement, sont beaucoup plus secs que le nôtre ! Ces derniers ont sûrement dû réfléchir à cela il y a quelques années et, aujourd'hui, ils ont des stocks que nous n'avons pas.

Voilà, en quelques mots, ce que je pouvais vous dire sur la participation du département et l'écoute attentive que nous pouvons avoir vis-à-vis des problèmes de sécheresse sur la ruralité. Puisque là, les problèmes d'approvisionnement d'eau dépassent l'agriculture en elle-même. Merci.

(applaudissements)

Monsieur Dominique Chalumeaux

Merci. On a donc vu ce qu'on pouvait obtenir des uns et des autres, soit de la générosité nationale, soit plus locale, régionale ou départementale. Je pense tout de même qu'il ne faut pas tout attendre des autres, en particulier par rapport aux pistes d'avenir. Je vais donc maintenant introduire ce sujet.

(départ de Monsieur le préfet à 12 heures 20)

Je salue Monsieur le préfet qui s'en va. Merci beaucoup.

Nous n'avons pas de chiffres précis sur la perte de la ferme Jura. En tout cas, les millions qui ont été annoncés ne compensent que très partiellement la perte, c'est évident.

Pour certains secteurs, la perte se limite à des pertes fourragères, des pertes de récolte, grosso modo une baisse de chiffre d'affaires sans forcément de conséquences sur le prix de vente. C'est vrai en particulier pour la filière lait ; il n'y aura pas d'incidence, pas d'impact sur le prix du lait. Par contre, dans les secteurs comme la viande, il est évident que, compte tenu du manque de fourrage, un certain nombre d'éleveurs sont tenus de déstocker une partie de leurs animaux. Je ne vais pas en rajouter sur le contexte ambiant sur le fait qu'il ne faudrait plus manger de viande, mais on voit des baisses de prix sur les veaux, les vaches de réforme et même sur les animaux de qualité, des races à viande. On a donc un double effet : des charges qui vont augmenter par la nécessité de se couvrir en fourrage et des pertes liées à la vente des animaux. On se doit malgré tout, au niveau professionnel et au niveau Chambre d'agriculture en particulier, de réfléchir à des pistes éventuelles de solutions. Avant de passer à cela, je voudrais profiter de la présence parmi nous de Monsieur Prat qui est le nouveau directeur la Banque de France. Il va nous dire quelques mots parce que cela n'a pas été évoqué à ce stade, mais la Banque de France peut aussi nous aider, en tout cas dans un certain nombre de situations peut-être extrêmes.

Merci, Monsieur Prat, de votre présence. Je crois que vous étiez aussi bloqué dans vos bureaux ce matin ?

Monsieur Denis Prat

Oui, tout à fait. Merci Monsieur le président. Mesdames et Messieurs. Très concrètement, je voulais tout de même rappeler à l'ensemble des participants à cette assemblée générale de la Chambre d'agriculture du Jura le rôle de la Banque de France au niveau du crédit. Je suis le directeur départemental de la Banque de France et, comme dans tous les départements, le directeur départemental est également le médiateur du crédit, dispositif qui a 10 ans, depuis la crise financière de 2008. Il faut le rappeler. Le médiateur du crédit intervient dans tous les secteurs d'activités, sur toutes les tailles d'exploitations. Je rappelle donc que, si nécessaire, en partenariat et en forte liaison avec la profession bancaire, avec les experts-comptables, avec les Chambres consulaires et notamment la Chambre d'agriculture, si un exploitant est en difficulté à plusieurs titres vis-à-vis de son ou de ses banquiers, le médiateur du crédit est là, dans le cadre d'un accord de place national pour intervenir gratuitement et confidentiellement pour examiner la situation et voir, en tant que médiateur, quelles sont les pistes de dispositions que l'on peut prendre avec son ou ses banquiers, ou peut-être avec d'autres intervenants. Je ne veux pas être trop long sur ce sujet, mais je rappelle tout de même que nous sommes là pour cela. Il ne faut donc pas hésiter. Concrètement, pour l'instant, j'ai zéro dossier ici, dans le Jura, où je viens d'arriver, zéro dossier en cours dans le monde de l'agriculture. Mais je ne vous le cache pas, je viens du département de la Creuse et j'avais également zéro dossier. Mais ce n'est pas grave ; il faut continuer à expliquer que l'on peut tout de même, de temps en temps, intervenir si la problématique est spécifiquement bancaire. Le médiateur du crédit, encore une fois, est là pour intervenir sur la base d'un accord national qui est signé par la fédération bancaire française, les assureurs de crédit et sous l'égide de la Banque de France. Il ne faut donc pas hésiter et soit passer par la Chambre d'agriculture, soit me contacter directement, je suis là pour cela. Une dernière chose sur ce sujet. J'interviens de manière extrêmement rapide car c'est l'accord de place qui le prévoit ; je dois rappeler l'interlocuteur dans les 2 jours.

Si je vois que c'est un dossier qui me concerne, j'adresse ma demande d'information au banquier concerné qui a 5 jours ouvrés pour me répondre. Au bout de 5 jours, je fais le point avec tout le monde. Je réunis tout le monde autour de la table si c'est nécessaire et on essaie de trouver des solutions. Dans les deux tiers des cas, nous trouvons une solution positive. Dans un tiers des cas, nous ne trouvons malheureusement pas de solution, le plus souvent, je ne vous le cache pas, parce que j'interviens trop tard. On me sollicite alors que la situation est compromise. Voilà très brièvement ce point de la médiation du crédit que je voulais évoquer aujourd'hui avec vous.

Un petit mot pour terminer mon intervention sur le fait d'élargir l'information au niveau de l'économie nationale, de l'économie française d'une manière générale. Il faut rappeler que nous sommes sur une tendance qui est globalement plutôt favorable. Je parle avec prudence, mais elle est favorable dans les chiffres, c'est-à-dire que nous avons eu une année exceptionnelle en 2017 au niveau économique. On a une année 2018 qui est en demi-teinte, un trou d'air, comme on le dit chez nous, au niveau du premier semestre, mais un rebond très net au niveau du second semestre, à l'exception du secteur automobile. Mais dans d'autres secteurs, l'activité est vive. C'est ce que nous disent les chefs d'entreprise, notamment en Bourgogne Franche-Comté. Nos projections à un horizon de 3 ans, puisque nous actualisons en permanence des projections à un horizon de 3 ans, sont globalement plutôt favorables pour la zone euro. Mais la France –il faut tout de même le signaler- est toujours en retard par rapport à ses voisins dans ce contexte-là parce que nous avons des freins à la croissance, tels que l'apprentissage, la formation, les recrutements ; les contraintes diverses et variées que l'on peut rencontrer. Ce qui fait que la croissance, en France, n'est pas au même niveau que celui de nos voisins européens.

Une dernière chose. On a parlé des problématiques de l'assurance, notamment sur le long terme. Je voudrais aussi dire qu'au niveau des banques centrales, la Banque de France est précurseur dans une démarche relative à l'analyse des risques environnementaux sur la solidité du secteur bancaire. La Banque de France a donc initié une démarche au niveau européen pour travailler et réfléchir sur le long terme sur, concrètement, quelles sont les dispositions qu'il faut prendre au niveau des banques pour analyser et prendre en conséquence les risques financiers découlant des risques environnementaux.

Voilà un petit aperçu sur notre implication en tant que banque centrale, en tant que Banque de France, sur le sujet de l'environnement.

Merci Monsieur le président.

(applaudissements)

Monsieur Dominique Chalumeaux

Merci Monsieur le directeur. La profession agricole entretient effectivement des relations un peu particulières avec son ou ses banquiers. Le Crédit agricole nous avait réunis dès le mois d'août pour nous présenter également un dispositif d'accompagnement. Sa présidente est d'ailleurs excusée ce matin. Je pense que chaque financeur, chaque banque a fait le nécessaire. En tout cas, ce qui avait été annoncé par le Crédit agricole, c'est qu'il n'y aurait pas de mesure généralisée. C'est une étude au cas par cas, des solutions au cas par cas qui sont recherchées entre la banque et l'agriculteur. On retient malgré tout que le rôle principal de la Banque de France, c'est la médiation du crédit. Le Crédit agricole est sans doute habitué à se retrouver dans ce dispositif. On va voir maintenant, de manière un peu plus concrète au niveau de la Chambre d'agriculture, ce que nous avons déjà fait, ce que l'on pourrait sans doute faire mieux à l'avenir.

On ne réglera effectivement pas tout à notre niveau, mais on ne peut pas, non plus, rester les bras croisés en regardant ce qui se passe et en se disant qu'on verra ce qu'on peut faire.

Messieurs Denis Legrand et Arnaud Thevenier

Nous souhaitons mettre en lumière quelques actions ou conseils que conduit la Chambre d'agriculture en réponse aux enjeux qui ont été évoqués autour de la sécheresse.

Mesures de soutien Dispositifs mis en œuvre



Au niveau européen

- Augmentation des taux des avances sur les aides PAC (70%) et ICHN (85%)
- Valorisation des jachères et mesures dérogatoires pour les cultures dérobées

Au niveau national

- Dégrèvement partiel de la TPFNB (1,765 millions d'euros pour le Jura)
- Dérogation à certaines obligations concernant la directive nitrates
- Report ou allègement de cotisations sociales (enveloppe nationale supplémentaire de 15 millions d'euros)
- Accélération du dispositif des calamités agricoles. Dans les départements où la reconnaissance de calamité sera retenue, télé-déclaration en février/mars, paiement à partir de juin.

MSA

- 107 K€ pour le Jura – report de cotisations sociales (cible : JA ayant subi la sécheresse)

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

43

Mesures de soutien Dispositifs mis en œuvre



Au niveau régional en partenariat avec les départements

- Aide d'urgence : 5 millions d'euros
 - Aide cheptel de souche – éligibilité fondée sur critères aides couplées PAC
 - Critères d'éligibilité :
 - Bovins : mini 10 vaches éligibles, ou 3 vaches éligibles et 10 UGB vaches, brebis et chèvres
 - Ovins : au moins 50 brebis éligibles
 - Caprins : au moins 25 chèvres éligibles
 - Equins : activité d'élevage dominante (CA des trois dernières années)

LES ÉLEVÉS (hors JA) sous AOP de la zone « plateaux supérieurs et montagne » du Doubs et du Jura sont exclus de cette mesure.

- Aide forfaitaire à l'UGB accordée sur simple déclaration

Département	Montant par UGB éligible
Côte d'Or	5,57 €
Doubs	7,09 €
Jura	9,10 €
Nievre	5,46 €
Haute Saône	9,25 €
Saône et Loire	5,13 €
Yonne	4,78 €
Territoire de Belfort	8,03 €

Mesures de soutien Dispositifs mis en œuvre



Au niveau régional en partenariat avec les départements

- Aide au stockage : 5 millions d'euros
 - Mise en œuvre dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (intervention des départements et du FEADER)
 - Utilisation de la procédure habituelle d'appel à projet (site de la DRAAF)

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

45

Conseils et actions Chambre d'agriculture Outils autour du changement climatique



Formation coût de production en lien avec le changement climatique



Stockage fourrages collectif et photovoltaïque

Agrilean : intégrer la dimension environnementale, climatique et travail

La gestion de l'eau



En interne : valoriser notre expert climat, Jérôme Lamonica : former les conseillers pour démultiplier les interventions sur le terrain prenant en compte cette dimension

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

46

Un outil :



- ✓ **Objectifs** : sensibiliser, questionner, analyser les impacts du changement climatique à l'aide de **ClimA-XXI**

→ **ClimA-XXI** permet de simuler les tendances climatiques du XXI^{ème} siècle



- ✓ **Méthode** : présenter l'évolution climatique au XXI^{ème} siècle

→ **indicateurs climatiques**

Analyser faisabilité de la production agricole sous influence CC

→ **indicateurs agro-climatiques**

Faire des simulations par commune (9000 carrés de 6 x 6 km en France)



Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

47

Conseils et actions Chambre d'agriculture D'autres outils encore...



**Litière alternative
à la paille**



Conseils sur le maintien des haies
(ombres, sols, ...)

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

48

Conseils et actions Chambre d'agriculture En viticulture aussi...



Boîte à outils régionale BFC
en cours de construction sur
l'évolution des pratiques
(travail du sol, enherbement...)



Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

49

Conseils et actions Chambre d'agriculture Des outils autour du fourrage



Sensibilisation : du sol à l'auge...
L'autonomie protéine avec les
protéagineux [Vidéo](#) (8mn)



Praicos – diagnostic fourrager
et choix espèces fourragères /
couverts végétaux fourragers

**Formation à venir sur le bilan
fourrager dans un contexte contraint**
avec l'outil « RAMI fourrager »



Références et capitalisations grâce au
GIEE (CompLaitMenterre notamment)

Session Chambre d'agriculture du Jura 21-11-2018

50

Monsieur Dominique Chalumeaux

Vous l'avez constaté, il y a des conseils ou des choses que l'on peut faire à court terme, rapidement, dès le début de l'année 2019 sur les mises en place de cultures. Je pense qu'en 2019, il faudra que nous ayons tous le souci de reconstituer nos stocks. Après, sur le plus long terme, les réserves collinaires, je ne vous fais pas de dessin. Il est très compliqué, aujourd'hui, dans le contexte politique, de créer des barrages, des retenues d'eau, tout simplement. Je ne pense pas que, dans le Jura, ce soit la solution à envisager. Il faut plutôt qu'on s'organise pour adapter nos systèmes d'exploitation afin qu'ils soient plus résilients. Sur certains secteurs, on a peut-être un peu trop d'animaux à l'hectare par rapport au potentiel des sols, tout simplement. Sur le premier plateau, je fais partie de ceux-là, dès qu'on a un chargement qui dépasse 1 UGB, cela devient compliqué en moyenne, maintenant et pas qu'en 2018, pour être autosuffisant en fourrage. Après, si on désintensifie, qu'est-ce que l'on fait d'autre pour maintenir son chiffre d'affaires, surtout son revenu, etc... ? Ce sont là des pistes qu'on ne travaillera pas seuls. Je crois que la Chambre d'agriculture se doit d'être un peu moteur dans ces perspectives, dans ces recherches de solutions. On l'a vu pour Agrilean, on a déjà des partenaires institutionnels comme CERFRANCE, Eva Jura maintenant. Sur d'autres, ce sera d'autres partenaires, on ne le fera pas seul. Il y a bien sûr –mais ce sont des sujets de préoccupations nationaux– la recherche, la génétique au niveau des cultures. Peut-être mettre plus de sorgho à la place du maïs, sachant que cela a, à peu près, la même valeur alimentaire et qu'entre l'un et l'autre, en termes de résistance à la sécheresse, le sorgho est beaucoup plus résistant. Il faut peut-être aussi optimiser le potentiel de nos rendements fourragers sur le printemps en fertilisant davantage au printemps. On sait bien qu'on hésite toujours parce que, quand on prend une grosse averse, on a du lessivage et, derrière, cela se retrouve dans les rivières. C'est donc compliqué. Mais si, après, on n'a plus d'eau l'été, on a plutôt tendance à fertiliser les deuxièmes coupes et si on n'a plus de deuxième de coupe, ce n'est pas la peine de fertiliser une deuxième coupe. Il faut donc augmenter le potentiel sur les premières coupes de printemps. Il va donc falloir réfléchir à tout cela ensemble. Je pense qu'il faut aussi se diversifier de plus en plus. Il y a peu de monocultures dans le Jura. On a parlé des vigneronns tout à l'heure, ils sont dans une culture spécialisée. Il y a des gens dont on n'a pas parlé ce matin, ce sont les maraîchers qui ont énormément souffert cette année. Aujourd'hui, la population agricole est très diverse. On a beaucoup d'éleveurs, des céréaliers, des vigneronns mais on n'a pas forcément fait un inventaire complet et ce n'était pas le but. L'idée était de faire un tour d'horizon, de se dire qu'on avait du pain sur la planche par rapport à tout cela à l'avenir parce que je pense que cela va tout de même être le sujet central. Comme l'a dit Monsieur le préfet, le réchauffement climatique, on va y avoir droit, quoi que l'on fasse aujourd'hui. Il faut essayer d'anticiper si on veut que, demain, il y ait encore des paysans dans le Jura. Ce ne sera pas simple car on peut très bien se retrouver, dans 30 ans, à avoir le climat du pourtour méditerranéen.

Je rappelle tout de même que, dans ce qui a marqué l'actualité départementale de cette année, c'est la première fois qu'on a eu un feu de forêt sur 110 hectares. Ce n'est pas une banalité ! Il est vrai que cela n'a aucune commune mesure avec ce que l'on voit aujourd'hui aux Etats-Unis et heureusement. Malgré tout, c'est un fait sans précédent. Il est lié pour partie aussi à la pyrale. J'ai eu un entretien assez long, hier, avec un journaliste. Quand il me parlait des pesticides, je lui ai dit qu'il fallait bien distinguer trois familles de pesticides.

Dire qu'on va totalement se passer de pesticides en agriculture et même en termes de protection des populations est totalement illusoire. On pourra peut-être aller assez loin sur les herbicides, mais cela veut dire plus de mécanisation, plus de main-d'œuvre, plus de coûts de production. Mais sur les parasites, sur les maladies, je vois mal que l'on puisse se passer totalement de produits phytosanitaires parce qu'en médecine humaine, on est incapable, aujourd'hui, de s'en passer. Comment pourrait-on le faire pour les animaux et pour les plantes du jour au lendemain ? Je n'y crois pas. Sauf à tirer un trait sur la ferme France, grosso modo. Ces exigences-là conduiront à ce que, demain, on n'ait plus d'agriculteurs pour faire ces adaptations, parce qu'on ne pourra tout simplement plus en vivre.

Je ne sais pas si certains souhaitent encore réagir à ce qui a déjà été dit. Dans le timing, on doit revenir en arrière sur les délibérations que nous n'avons pas prises tout à l'heure.

Monsieur Dominique Chalumeaux

On peut vous réexpliquer, si nécessaire, le changement qui va s'opérer au 1^{er} janvier avec la création de l'agence comptable. Sinon, on se doit également d'approuver la proposition de l'agent comptable d'inscrire en non-valeur trois dossiers pour 126,50 €. Vous noterez que la Chambre est particulièrement bien gérée. Sur 5,7 M€ de budget, il y a seulement 126.50 € de créances irrécouvrables ; c'est ce que cela veut dire. Merci à l'équipe qui gère cela au plus près, donc toute notre équipe comptable. Y a-t-il des abstentions ou des avis contraires ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention

La demande de l'agent comptable d'admission en non-valeur pour un montant total TTC de 126.50 € est adoptée à l'unanimité

Monsieur Dominique Chalumeaux

La délibération suivante porte sur le solde de tout compte de l'opération DRIVE fermier du Jura. C'est une opération que nous avons lancée en 2011, ou peut-être un peu plus tard, peu importe. Toujours est-il que le DRIVE a fermé définitivement en octobre 2014. Il a été dissous en date du 13 mai 2016 et il reste un reliquat de facture à CERFRANCE Alliance Comtoise de 6 000 € TTC. C'est un peu technique mais comme la Chambre d'agriculture était membre fondateur de cette association, on se retrouve à devoir, par solidarité, éponger les pertes. J'ai bien dit « pour solde de tout compte ». Je me tourne vers le président de CERFRANCE, Claude Henriot, qui nous fait l'honneur d'être ici. Donc solde de tout compte, sans agio ou autre. Nous en avons déjà débattu longuement ; je crois que c'était 6 000 € de manière définitive.

Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Une abstention.
Je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 1 abstention

La délibération relative à la prise en charge de la Chambre d'agriculture de factures du DRIVE fermier du Jura redevables à CERFRANCE Alliance comtoise est adoptée

Monsieur Denis Legrand

Nous avons déjà parlé du groupement comptable régional. En 2018, cinq Chambres, et six par contrecoup, ont leur agent comptable qui ont arrêté leur activité ou qui souhaite l'arrêter. On a des coûts de fonctionnement annuels qui sont prévus pour ce groupement comptable qui ne sont pas supérieurs aux coûts actuels cumulés des six Chambres qui ont un agent comptable. Les logiciels futurs facilitent le travail à distance et ceux qui sont actuellement en cours d'utilisation le permettent. Tous ces éléments nous permettent objectivement de dire qu'il est possible de prendre un agent comptable partagé avec six Chambres géographiquement un peu éloignées les unes des autres.

La proposition est donc de recruter un agent comptable ; c'est celui du Jura qui a été retenu.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Peux-tu rappeler les départements concernés ?

Monsieur Denis Legrand

De mémoire, les départements concernés sont : la Nièvre, l'Yonne, la Côte d'Or, le Jura, la Haute-Saône et la Chambre régionale.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Seuls le Doubs et la Saône et Loire ne seront pas dans l'agence comptable.

Monsieur Denis Legrand

À ce stade, ce sont les deux seuls qui restent indépendants. Mais comme cela va très bien marcher, ils nous rejoindront peut-être. On ne sait pas. La porte sera ouverte. Un recrutement officiel a été lancé pour un agent comptable. Olivier Rémy, notre agent comptable, a postulé et a été retenu. Ce qui fait que la sixième Chambre à rejoindre le groupement régional comptable est bien la Chambre du Jura. Les élus ont dans leur pochette un projet de convention qui précise le mode de répartition des charges au prorata des charges des comptes financiers de chacune des Chambres qui va bénéficier des services de l'agent comptable. La délibération qu'il nous faut prendre indique que nous acceptons la création du groupement comptable à compter du 1^{er} décembre 2018 et qu'on accepte la convention de répartition des charges qui sont liées à ce groupement. On donne également pouvoir au Bureau de la Chambre d'agriculture du Jura de finaliser la mise en place dudit groupement et la signature de la convention, ainsi que les modifications qui pourraient être faites dans le futur. Ceci afin de ne pas repasser en session la convention à chaque fois qu'il y a un changement de virgule dans la répartition des charges, notamment si l'une des deux autres Chambres venait à nous rejoindre. Voilà la délibération qu'il nous faut voter.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Merci. Monsieur Rémy, est-ce que vous souhaitez dire un mot ?

Monsieur Olivier Rémy

Nous sommes le premier groupement comptable de France. On est suivi de près par l'Aquitaine. Je pensais que c'était seulement au niveau des Chambres d'agriculture, mais c'est en fait au niveau de tous les établissements publics nationaux. Je remercie les personnes qui m'ont fait confiance en me recrutant. Je ne serai bien sûr pas seul parce qu'avec six Chambres, je n'y arriverais pas.

J'en profite donc pour remercier l'équipe du Jura. Je remercie également les équipes avec qui je vais travailler. Actuellement, sur la Chambre du Jura, j'étais en adjonction de service, c'est-à-dire en plus de mes fonctions à la DDFIP du Jura. Là, je serai à 100% sur les Chambres d'agriculture.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Merci beaucoup. Nous sommes très heureux de pouvoir compter désormais sur un agent comptable à plein temps pour les Chambres, je pense que vous n'en serez que plus pointu quant à la gestion de nos finances. Je mets aux voix : Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
La délibération relative à la création
d'un groupement comptable régional Bourgogne
Franche-Comté est adoptée à l'unanimité

Monsieur Denis Legrand

La dernière est une délibération qui porte sur l'indemnité de caisse et de responsabilité de l'agent comptable. Elle nous permet d'allouer une indemnité à l'agent comptable pour sa responsabilité de tenue des comptes. C'est très normé. L'agent comptable est classé en quatrième catégorie par la Chambre régionale de Bourgogne Franche-Comté qui a créé le groupement comptable et nous devons décider d'une indemnité annuelle. Elle est traditionnellement fixée à 100% de l'indemnité qui s'applique à la quatrième catégorie d'agent comptable. Cette indemnité est à verser par chaque établissement qui est membre du groupement comptable. Ce n'est pas le groupement comptable qui paie pour les autres et répartit ensuite, c'est lié au fait qu'il y a un établissement comptablement indépendant et donc une indemnité de caisse et de responsabilité indépendante du groupement. On le vote à compter de l'exercice 2019 puisque l'exercice 2018 est réalisé indépendamment du groupement comptable. Voilà ce qu'il faut mettre au vote, Monsieur le président.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Vous aurez compris que la marge de latitude était étroite. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Je considère qu'elle est adoptée.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
La délibération relative à l'Indemnité de Caisse
et de Responsabilité (ICR) de l'agent comptable
est adoptée à l'unanimité

Discours d'actualité de Monsieur D. Chalumeaux, Président

Madame l'assistante parlementaire (en l'absence de nos parlementaires), Mesdames, Messieurs les directeurs, Mesdames, Messieurs les élus, chers-chères amis-es, permettez-moi de revenir, au travers d'un certain nombre de sujets, sur l'actualité générale et également sur l'actualité de la Chambre d'agriculture.

Nous venons de nous livrer à l'adoption du budget initial 2019 qui marque une forme de rupture avec les exercices précédents compte tenu des difficultés prévisionnelles d'équilibre de ce budget. Je n'y reviens pas, nous avons eu un temps d'échanges suffisant. Par contre, nous n'avons pas parlé du fonds de roulement en nombre de jours. Si on fait un résultat déficitaire de 150000 €, cela ne va pas mettre en péril les réserves de la Chambre.

Pour autant, au travers des sujets que je vais maintenant aborder, vous mesurerez la nécessité de disposer des moyens budgétaires et humains suffisants pour mener à bien l'éventail complet de nos activités et pour nous engager résolument dans l'accompagnement des agriculteurs, dans leur diversité de systèmes et l'accompagnement des collectivités territoriales.

Sur l'accompagnement des agriculteurs, je ne citerai que quelques exemples. Notre action phare dans ce domaine porte sur la PAC. En 2018, depuis notre dernière session, cela représente 344 jours conseillers pour 952 dossiers, soit 50% des 1 891 dossiers de demandes du département, sachant que 712 agriculteurs le font de manière autonome.

À signaler qu'il n'y a pas eu de dispositif ATR²² en 2018 car le calendrier normal pour le premier pilier a été respecté, ce qui nous a d'autant allégé la charge.

Pour ces types d'aides, les dossiers 2016 ne sont toujours pas soldés... heureusement que le système ATR a fonctionné, mais cela ne règle pas tout car il y avait des plafonds pour l'ATR. Certains agriculteurs sont donc encore en attente de versement de reliquats d'aide sur 2016.

Concernant les phytosanitaires, une communication récente donne à penser que la consommation de ces molécules augmente et que les programmes d'actions Ecophyto – que portent les Chambres - n'ont pas assez d'impact sur la réduction effective. Mais chez les agriculteurs du groupe Dephy, le constat est une baisse de l'IFT²³ de -12% entre 2011 et 2017. C'est une réalité, d'abord des difficultés à se passer des phytosanitaires -en lien avec ce que j'ai dit précédemment- et qu'il faut de nombreux efforts et accompagnements pour obtenir un résultat, sans mettre en péril les résultats économiques des exploitations.

²² Apport de trésorerie remboursable

²³ Indice de fréquence de traitement

Et nous ne travaillons pas en laboratoire mais nous devons composer avec les aléas climatiques et sanitaires qui ont plutôt tendance à s'aggraver. Notre ingénieur réseau est reconnu et intervient au-delà des limites du département pour présenter les résultats du groupe : 7 actions de communication ont été faites (groupe 30000 de JA Bourgogne Franche-Comté, rencontre apiculteurs/agriculteurs, visite des essais de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire...)

Au registre des innovations, grâce à la mise en place de témoins non traités, on sait qu'une majorité de colzas d'hiver étaient traités sans doute inutilement (absence de dégâts) en Franche-Comté contre le charançon, par exemple. Depuis deux ans, la Chambre d'agriculture a développé avec des agriculteurs une méthode permettant de définir précisément des situations sans risque ou à risque, en fonction du type de sol et du poids frais du colza au moment des pontes de l'insecte. Cela déclenche ou pas le traitement.

Le 5 décembre prochain, à l'occasion de la journée technique grandes cultures à Champdivers, les agriculteurs ayant participé à l'élaboration de cette méthode seront récompensés.

Voilà une action concrète qui contribue à la réduction de l'usage des phytosanitaires.

Dans le domaine de l'accompagnement technico-économique

- Agrilean, dont on a parlé ce matin, qui est un dossier Interreg, construit entre les Chambres d'agriculture Doubs, Haute-Saône, Jura et nos voisins suisses, dont le financement se termine en fin d'année. Un comité de pilotage final aura lieu le 15 décembre prochain. En parallèle, la Chambre du Jura, comme les autres organismes participants sont maintenant partenaires et membres de la gouvernance de la marque Agrilean pour la maintenir et développer les outils et méthodes. Concrètement, sur 2018, ce sont 25 dossiers Agrilean, donc 25 études réalisées pour les agriculteurs laitiers et 4 déjà en commande pour début 2019. Dans le même temps, une dynamique se crée entre les partenaires (Eva JURA et CERFRANCE Alliance Comtoise) pour les audits dans les exploitations non laitières ; 4 audits ont été réalisés, 2 sont en commande et 3 suivis ont été réalisés. Tous ces dossiers perçoivent l'aide régionale s'ils y sont éligibles ; remercions le Conseil régional pour cette action.

- Audit des agriculteurs en difficulté : la Chambre d'agriculture du Jura est dorénavant habilitée et nous avons tenu à déposer notre dossier en commun avec nos partenaires CERFRANCE Alliance comtoise et Eva JURA.

L'accompagnement sur l'Agriculture Biologique

Nous assistons à une demande soutenue de porteurs de projets de conversions ou d'installations qui concerne toutes les filières. Au niveau des innovations, un travail est en cours sur une monographie d'une exploitation avec des porcs bio en plein air. Une restitution est prévue chez l'agriculteur le 17 décembre à Val d'Epy avec Interporcs. Mais nous aurons un problème à gérer car la peste porcine nous obligera à prendre de multiples précautions.

Un travail avec la coopérative de Loulle, à sa demande, est en cours pour étudier un passage en AB, la restitution aura lieu le 10 décembre à Loulle.

À noter également dans les relations avec les partenaires, le contrat de rivière Ain amont qui prévoit sur ce territoire une action de sensibilisation à l'agriculture biologique.

Nous avons bien conscience que les évolutions de productions de ce type ont un impact sur les filières concernées et que cela doit être géré avec les organismes concernés, que ce soit CIGC²⁴, FRCL²⁵ entre autres et également les coopératives Interval, Terre Comtoise et j'en passe.

Concernant le secteur viticole, simplement rappeler l'action conduite dans la lutte contre la flavescence dorée. Je ne sais pas si Nicolas (Caire) pourra nous apporter des chiffres complémentaires. Sous l'égide de la Société de viticulture, 95% des 2 000 hectares du vignoble ont été prospectés par un équivalent de 1250 personnes sur 11 jours et 950 analyses sont en cours... en espérant qu'elles se révèlent majoritairement négatives !

Sur un sujet de santé publique cher à Monsieur le Préfet qui s'est déplacé sur le terrain, la Chambre d'agriculture s'est investie aux côtés de la FREDON²⁶ et avec le soutien de l'Agence régionale de santé dans un programme de référencement des pratiques des agriculteurs, permettant de lutter contre la diffusion de l'**ambrosie**. La FREDON a relevé dans le Jura 457 parcelles avec présence d'ambrosie, soit environ 704 hectares. 70 % sont des surfaces agricoles. Et tous les ans, une augmentation d'environ 70 hectares infestés a été constatée. C'est donc pour limiter cette augmentation que nous agissons. Les premiers résultats sont attendus pour début 2019 et la sensibilisation viendra dans l'année à des dates clés.

Je ne reviens pas sur la **sécheresse**.

Christophe (Buchet) en a parlé tout à l'heure, mais je voulais également dénoncer avec force les **attaques de loups** subies récemment par les éleveurs ovins et m'indigner de la communication officielle « attaque de loup non écartée », ce qui laisse une part de doute insupportable, comme si tout était fait, en l'absence de preuves formelles, pour prolonger le statut de présumé innocent à ce prédateur.

Dans le même ordre, les **dégâts de gibier** deviennent insupportables dans de nombreux secteurs et des mesures de réduction de populations deviennent indispensables.

Dans nos missions de service public, sur l'**installation-transmission**, je me réjouis que, cette année, 55 dossiers de demandes de DJA²⁷ aient été validés. C'est une bonne année qui a mis notre service en tension mais c'est surtout la complexité administrative des avenants qui interpelle : tout écart annuel de plus de 25% sur une production, aussi annexe soit-elle dans l'exploitation, sur les 5 années du projet, doit faire l'objet d'un avenant. Pour mieux comprendre, pour une exploitation qui comprendrait 100 vaches laitières et 4 porcs, si, une année, il y a plus de 5 porcs, il faut faire un avenant ! Cette vision administrative est insupportable, tant pour l'agriculteur que pour les équipes de conseillers. À quand la réelle simplification administrative que l'on nous promet ? Je sais que l'administration locale en est bien consciente, cela ne vient pas d'elle. Elle-même n'a pas le pouvoir de la simplifier.

²⁴ Comité interprofessionnel de gestion du Comté

²⁵ Fédération régionale des coopératives laitières

²⁶ Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles

²⁷ Dotations jeunes agriculteurs

En attendant ces éventuelles simplifications, nous développerons dès 2019 un appui à la demande et à destination des jeunes installés, que l'on va appeler le « Pack 5 ans installation » : le lancement officiel est pour 2019 ! Vous en avez voté le tarif tout à l'heure. Dans la masse, vous ne l'avez sans doute pas remarqué puisque nous avons deux pages de tarifs. Sachant qu'une forte réduction sous forme de chèques conseils est instituée. L'objectif est de réussir son installation techniquement, réglementairement et sur la durée au-delà des 5 ans.

À noter dans vos agendas la journée installation de demain, le 22 novembre, où 180 jeunes sont attendus ici même, sur le site, pour une présentation multi-organismes du parcours à l'installation. Christophe ne me contredira pas, c'est toujours un franc succès.

Et on n'oublie pas les cédants, avec une demi-journée sur la transmission le 5 décembre prochain, toujours ici même. Elle est moins suivie, sachant que nous avons aussi moins de cédants que de candidats à l'installation et c'est tant mieux. On innovera cette année avec deux interventions principales de la MSA et de la Chambre d'agriculture puis un témoignage d'un cédant et enfin 5 ateliers tournants de type *speed dating*.

Un sujet qui a fortement mobilisé nos équipes : la préparation des **élections**.

Les opérations de fiabilisation des listes électorales seront bientôt achevées.

C'est un gros travail qui n'est simple pour personne car :

- d'une part, les règles sont parfois connues avec retard,
- d'autre part, et du fait de la mise en place du vote électronique, certains délais sont très raccourcis,
- et enfin, les nouveautés (réglementaires notamment – par exemple la prise en compte des CDD²⁸ dans les électeurs des collèges salariés) sont, par nature, créatrices de stress, d'incertitudes et de difficultés.

Les listes de candidats aux sièges à pourvoir devront être déposées impérativement et dans les règles avant le 17 décembre 2018 à 12 heures 00, le cachet de la poste ne fait pas foi dans ce délai ! C'est à la préfecture et pas à la Chambre d'agriculture. On s'occupe de tout le reste mais pas de cela.

La grande nouveauté politique est la réduction du nombre de sièges qui passent de 46 à 33 sièges, avec certains collèges qui passe de 2 à 1, ce qui n'ira pas sans poser des problèmes dans le fonctionnement de nos institutions à l'avenir. La grande nouveauté technique sera le vote électronique. Il y a maintien du vote par correspondance mais également le vote électronique. On espère qu'avec ces eux systèmes, on parviendra à un taux de participation important. Je vous invite donc à voter et à faire voter ; l'avenir des Chambres en dépend.

Concernant la **Cour des comptes**, comme je vous l'ai annoncé en février, la Cour des comptes a effectué un contrôle poussé tant vis-à-vis de l'ordonnateur – c'est-à-dire le président - que de l'agent comptable sur la période 2007 – 2017, donc sur 10 ans. Nous avons reçu un rapport provisoire dont je ne peux vous livrer la teneur ; je vais vous donner lecture de l'avant-propos qui accompagne le rapport : « *En application des dispositions des articles L 143-01 et L 143-02 du code des juridictions financières, la cour publie ses observations et ses recommandations au terme d'une procédure contradictoire qui permet aux représentants des organismes et des administrations contrôlées, aux autorités*

²⁸ Contrats de travail à durée déterminée

concernées notamment si elles exercent une tutelle ainsi qu'aux personnes éventuellement mises en cause de faire connaître leur analyse. La divulgation prématurée, par quelques personnes que ce soit des présentes observations provisoires qui conservent un caractère confidentiel jusqu'à l'achèvement de la procédure contradictoire porterait atteinte à la bonne information des citoyens par la cour. Elle exposerait en outre à des suites judiciaires l'auteur de toute divulgation dont la teneur mettrait en cause des personnes morales ou physiques ou porterait atteinte à un secret protégé par la loi. ».

Je me suis tout de même autorisé à vous donner lecture de cet avant-propos, sachant que nous avons jusqu'au 26 novembre pour transmettre nos conclusions définitives sur ce rapport. Suite dans les semaines et mois prochains.

Dans le domaine de la **communication**, de la promotion de l'agriculture, de la Chambre d'agriculture, on se rend compte que notre société actuelle est de plus en plus déconnectée du monde rural, les médias relaient en masse la moindre information « choc » et accumulent les reportages à charge ; l'agriculture fait l'objet d'une défiance de plus en plus grande de la part de nos concitoyens.

S'y ajoutent les revendications d'une minorité très active prônant l'abolition de toute forme d'élevage et agissant, depuis peu, de manière violente et illégale. Christophe en a parlé tout à l'heure. Pour sortir de cette spirale négative, l'agriculture, les agriculteurs, n'ont pas d'autre choix que de communiquer, sensibiliser, expliquer, montrer ce qu'ils font. C'est en recréant le lien avec nos concitoyens, en les accueillant sur nos fermes pour leur montrer la réalité du métier, en prenant le temps de discuter avec eux, que l'on pourra lutter contre la peur et les préjugés et ainsi redonner une bonne image à notre agriculture.

De nombreuses actions ont déjà été menées et accompagnées par la Chambre d'agriculture. J'en rappelle quelques-unes :

- par les groupes de développement : fermes ouvertes à l'attention des élus ou du grand public, interventions auprès des scolaires, exposition photo montrant la réalité du métier,

- par d'autres collectifs d'agriculteurs – les Jeunes Agriculteurs entre autres - réunis autour d'une même problématique, par exemple un captage d'eau potable, avec là encore des fermes ouvertes montrant comment l'adaptation des pratiques peut contribuer à préserver la qualité de l'eau.

Mais il nous faut aller encore plus loin, utiliser les outils modernes tels que les réseaux sociaux (on voit leur impact dans une opération comme les gilets jaunes, par exemple), aller au contact des citoyens et ne plus attendre qu'ils viennent sur nos fermes.

C'est pourquoi la Chambre d'agriculture a lancé un programme ambitieux, avec le recrutement d'une chargée de promotion de l'agriculture depuis début septembre.

Parmi les réalisations prévues, un premier numéro de notre lettre d'information aux élus est paru début octobre. Au-delà des actions de valorisation de la Chambre d'agriculture, un accompagnement des agriculteurs eux-mêmes dans leurs actions de communication est également prévu l'an prochain, par exemple sous la forme de rencontres thématiques dans des lieux au plus proche de la population.

Cette nécessaire communication passera également par notre capacité à réussir à répondre aux **enjeux de territoire**.

Notre prochain numéro de la lettre d'information trimestrielle sera orienté sur les enjeux d'économie du foncier, qu'ils soient agricoles, forestiers ou naturels.

Ce sujet est particulièrement d'actualité dans notre département, notamment aux abords de nos agglomérations. Le territoire de l'agglomération de Dole est un exemple. Il n'est pas le seul ; nous avons rendez-vous l'autre jour avec les élus du secteur de Champagnole. La Chambre d'agriculture et la SAFER²⁹ ont accompagné le déplacement de la plateforme ITM sur la commune de Rochefort sur Nenon, pour réduire les emprises foncières et préserver les meilleures terres suite à une analyse des sols. Des solutions ont été trouvées, même si cela a été long. Parallèlement, nous apprenons récemment, à la lecture du projet de PADD³⁰ du PLUi³¹ du Grand Dole, la mobilisation de 50 hectares supplémentaires de bonnes terres agricoles en zone d'activités sur cette même commune de Rochefort sur Nenon. S'ajoute à cela, la prise de connaissance, dans la presse, du transfert des entrepôts de logistique de Colruyt de Rochefort sur Nenon vers la zone Innovia. À ce stade, le PLUi traduit l'expression des élus et les besoins de l'agglomération. À partir de la fin d'année, la consultation sera lancée et nous devons exprimer notre point de vue. À mon sens, plusieurs raisons à cela :

- la perspective de friches industrielles riveraines sur les sites actuels d'ITM. Puisque je vous rappelle qu'au départ, Colruyt devait reprendre les entrepôts Intermarché, ce qui ne semble plus être le cas aujourd'hui. Soit près de 15 hectares, toujours sur la commune de Rochefort sur Nenon. Je trouve assez anormal que dans le projet de délocalisation sur des terres agricoles, il n'y ait pas d'exigences préalables quant à l'avenir de ces anciens bâtiments.

- la zone Innovia est détournée de son objet initial d'innovation technologique, sens du projet qui avait conduit la profession agricole à accepter cette zone sur les meilleures terres du département aux portes de Tavaux.

- et la prise en compte insuffisante à ce stade de la consommation d'espace générée par ces deux entreprises. Deux entreprises seulement pour tout cela !

Cet excès de consommation foncière pénalise nos productions agricoles et nos filières. Suite aux états généraux de l'alimentation, auxquels ont participé tous les acteurs, nous nous étonnons d'une prise de conscience insuffisante des pratiques dans le domaine de l'urbanisation des terres. La profession agricole est engagée au quotidien depuis plus de 10 ans dans la prise en compte des enjeux environnementaux et l'intègre dans ses pratiques. Il est souhaitable que tous les acteurs s'y impliquent concrètement et dès à présent !

Rappelons que préserver les espaces agricoles, c'est préserver nos sols qui sont une ressource naturelle non renouvelable, cela veut dire pour notre pays et nos territoires :

- garantir notre autosuffisance alimentaire,
- s'assurer de nos capacités de production dans un contexte de changement climatique. Certes, c'est une chose, mais également de réduction des phyto, réduction des engrais, etc., qui font que, depuis 10 ans, les rendements stagnent.

La seule entrée de l'emploi ne doit pas conduire à cette absence de réflexion.

Pour conclure sur ce sujet, nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut construire des solutions gagnantes pour tous, intégrant les différents enjeux, cela repose sur la concertation et la Chambre d'agriculture est un acteur du territoire responsable en la matière, prête à construire des stratégies partagées pour faire valoir l'intérêt général.

²⁹ Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

³⁰ Projet d'aménagement et de développement durable

³¹ Plan local d'urbanisme intercommunal

Un sujet dont Gérôme Fassenet a parlé tout à l'heure : l'érosion des sols.

Toujours dans ce domaine de la préservation de la fertilité de nos sols, la Chambre d'agriculture s'est impliquée depuis plusieurs années sur les enjeux de lutte contre l'érosion. Les pluies torrentielles de mai et juin, notamment sur les territoires du nord Jura et les inondations qui ont suivi, ont confirmé la nécessité de travailler avec les agriculteurs sur ces sujets, d'autant plus impactant dans un contexte de changement climatique. Une démarche novatrice, en partenariat avec l'intercommunalité Jura Nord, l'EPTB³² Saône et Doubs, est engagée pour l'établissement d'un diagnostic territorial sur ces questions d'érosion et de définition de plan d'action collectif.

Sur le prolongement par rapport aux **partenaires territoriaux**, un sujet est récurrent, c'est l'alimentation de proximité, puisqu'on est maintenu à des pourcentages dans la restauration hors foyer.

Tous les élus sont sensibles au développement des circuits courts et à la consommation locale. C'est un enjeu majeur aujourd'hui, porté par de nombreux acteurs :

- Je rappelle que le projet de loi agriculture et alimentation adopté le 2 octobre 2018 prévoit que les repas servis dans les restaurations collectives comportent, à partir du 1^{er} janvier 2022, 50 % de produits avec label de qualité et/ou d'origine locale, dont 20 % de produits bio.
- Le Conseil régional s'est fixé comme objectif d'ici 2021 – donc une année de moins - d'avoir 50 % de l'approvisionnement des cantines scolaires, des lycées en circuits de proximité, dont 20 % en bio.
- Le Conseil départemental souhaite développer sa plateforme Agrilocal, qui permet aux cantines des collèges, et par extension à d'autres restaurations collectives du Jura, de développer leur approvisionnement local.
- Les collectivités locales accompagnent ce mouvement en cherchant à soutenir et développer les filières locales, c'est le cas depuis de nombreuses années pour la ville de Lons le Saunier avec le restaurant municipal, mais d'autres s'y mettent comme le Pays dolois qui travaille à la préfiguration d'un Projet alimentaire territorial.
- Les consommateurs cherchent de plus en plus à s'approvisionner localement et sont attentifs notamment à la traçabilité et à la qualité des produits.
- Les industriels et intermédiaires se positionnent également sur le créneau de la production locale, comme en témoignent les sollicitations toujours plus nombreuses qui nous remontent.

Pour répondre à cette demande croissante, il faut mettre en lien, créer, parfois recréer, des filières locales, des outils de transformation, de la logistique... Tout cela est très lourd.

La Chambre d'agriculture est attentive à ces attentes et à ces besoins, elle joue ce rôle d'intermédiaire entre acteurs, entre les producteurs et les demandeurs. Elle favorise la création de liens, apporte de l'expertise et de l'appui technique pour développer et structurer les filières qui ne le sont pas, elle aide les agriculteurs à bénéficier de ces nouvelles opportunités en les informant, les formant, les accompagnant.

³² Etablissement public territorial de bassin

Par exemple, la Chambre d'agriculture, dans le cadre de conventions avec le Conseil régional et le Conseil départemental, accompagne les projets collectifs de producteurs, contribue au déploiement de la plateforme Agrilocal, favorise le rapprochement entre producteurs et restaurations collectives.

Dans le cadre de prestations, elle travaille à l'approvisionnement d'une cuisine centrale à Saint Claude pour le Parc naturel régional du Haut-Jura, ou encore à la structuration de filières locales pour le Pays dolois. Cette dynamique nécessite une bonne coordination avec les filières en place pour avoir une ligne directrice de travail commune, gagnante pour les filières et gagnante pour le territoire.

J'en ai terminé du tour d'horizon des sujets d'actualité qui portent vraiment sur notre cœur de métier.

Il y a aussi beaucoup à dire sur **l'actualité régionale et nationale**.

Quelques mots sur la Chambre régionale. Le travail d'organisation ou de réorganisation occupe toujours un temps significatif, il porte sur les fonctions supports et le dialogue social, l'harmonisation des conditions d'emploi n'étant pas aboutie. Je vous rappelle qu'à l'échelle Bourgogne Franche-Comté, on compte 540 salariés dans le réseau Chambres. Il conviendra aussi de définir une clé de répartition équitable du budget régional. Cela a été dit tout à l'heure en filigrane par Denis (Legrand). On entend par là un mixte de répartition entre les différents établissements. Vous savez qu'on a des tas d'établissements très différents par leur nombre de salariés.

Pour autant, la création de l'agence comptable traduit bien la marche en avant d'une organisation propre, à terme, à générer des économies de fonctionnement. De même, il convient de relever, en termes d'avancée très positive, le rôle majeur de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dans les relations avec le Conseil régional et l'ensemble des fonctions d'ingénierie pour le compte des Chambres départementales.

Sur le plan national, l'APCA³³, notre tête de réseau, est fortement mobilisée sur tous les enjeux d'avenir de l'agriculture française et sur l'organisation du réseau, elle a ainsi vu ses missions renforcées au cours des dernières années par les différents décrets.

La création au 1^{er} janvier 2019 d'une direction nationale unique des systèmes d'information est un vaste chantier qui va s'échelonner sur les 6 prochaines années et qui comporte des enjeux extrêmement forts.

Le dialogue social s'attache à intégrer les ordonnances de la dernière loi travail dans le statut du personnel, de poursuivre le travail d'harmonisation des avantages sociaux dans un contexte toujours tendu malgré la hausse de la valeur du point de 0,8 % accordée au 1^{er} juillet 2018 après, il faut le dire, 5 années de gel.

Fin septembre, la tenue de la première convention des Chambres d'agriculture, qui s'appelait convention CAPDEVELOPPEMENT, a 750 participants élus et collaborateurs des Chambres - nous étions 5 ou 6 pour le Jura - a démontré la dynamique du réseau. L'annonce à cette tribune par le premier ministre... c'est la première fois qu'un Premier Ministre venait devant les Chambres depuis Georges Pompidou en 1967. Vous pouvez donc mesurer à sa juste valeur la présence du premier ministre. Lors de sa venue, il a annoncé la signature d'un contrat d'objectifs en 2019 qui tracera de nouvelles perspectives.

³³ Assemblée permanente des Chambres d'agriculture

D'ores et déjà, des réunions se tiennent entre la Direction générale des politiques économiques et les organisations agricoles, donc entre le ministère de l'agriculture et les organisations agricoles, pour étudier des pistes d'évolution de nos missions, en lien avec les dernières lois adoptées au parlement. Cela porte, à ce stade, sur l'allègement des procédures, que ce soit sur le Centre de Formalité des Entreprises, sur l'apprentissage, la mise en place et gestion du registre des agriculteurs au 1^{er} janvier 2019, mais également par des conseils obligatoires et renforcés dans le domaine réglementaire entre autres, dans le plan de réduction des pesticides. Tout cela fait partie des pistes de travail et la liste n'est pas exhaustive.

(projection d'une courte vidéo de la convention CAPDEVELOPPEMENT qui s'est tenue à Paris, les 19 et 20 septembre à la Cité des sciences)

On pourra vous la joindre d'une manière ou d'une autre. Il y en a une autre aussi sur le témoignage de participants. On vous donnera les liens pour que vous puissiez les visionner ou les revoir. À cette occasion, une vraie dynamique de réseau a été initiée par l'APCA, elle apporte de vrais échanges dans le réseau. Je faisais partie de ceux qui regrettaient que nous n'ayons pas l'occasion, comme d'autres l'ont au travers de congrès annuels, de nous retrouver entre élus, collaborateurs du réseau d'une manière un peu plus large qu'au travers de nos sessions.

Le contexte ambiant qui, trop souvent au travers des médias et des réseaux sociaux, jette l'opprobre sur notre métier et nos agriculteurs, affectant gravement leur moral, a largement nourri les débats et orienté les dernières lois. Le gouvernement actuel nous rappelle que les Chambres sont des opérateurs de l'Etat, manière de nous dire que nous devons suivre ses orientations. Il faudra tirer un trait sur nombre de politiques qui avaient hissé la France aux premières places en termes de puissance agricole et agroalimentaire. Aujourd'hui, d'autres enjeux dépassent ces enjeux-là.

Vous pouvez évaluer, après ce tour d'horizon, la mobilisation des équipes de la Chambre. Je remercie mes collègues élus qui, à mes côtés, prennent une part active dans la bonne marche de notre établissement et qui sont présents quotidiennement sur le terrain et dans de multiples réunions. Il y en a encore sur le terrain en ce moment, pour la commission « calamités » par exemple.

Je remercie l'ensemble de nos collaborateurs pour leur implication quotidienne au service de notre profession et du territoire du Jura.

En l'absence de directeur, j'aurai des remerciements particuliers à l'attention de nos deux sous-directeurs, Denis (Legrand) et Arnaud (Thevenier), ainsi que de Nadine (Chalumeau), notre assistante de direction, pour leur engagement sans faille dans le fonctionnement et le développement des services. Ceci alors que nous avons dû absorber le travail supplémentaire induit par le contrôle de la Cour des comptes et la préparation des élections.

Je n'oublie pas les responsables d'équipes et toutes celles et ceux qui ont réalisé des efforts particuliers cette année.

Comme annoncé lors du vote du budget, il appartiendra aux prochains élus de décider des choix stratégiques permettant de disposer de compétences suffisantes pour répondre aux besoins et aux attentes que j'ai énumérés, mais plus que jamais dépendantes de nos capacités budgétaires.

Permettez-moi de conclure en me retournant sur notre passé. Nous fêtons il y a quelques jours le centenaire de l'armistice de la guerre 14-18. Dans les nombreuses rétrospectives qui ont été diffusées par les médias, nous avons assisté, outre le sacrifice de nos vaillants soldats que nous devons honorer, à l'engagement des hommes et des femmes surtout, qui, restées au pays, ont continué à tenir les fermes à la seule sueur de leur front, les chevaux vaillants ayant été, pour la plupart, réquisitionnés.

De ces témoignages poignants, j'en ai tiré certes une leçon de courage hors du commun (qui doit nous donner à réfléchir à nous qui sommes tout de même assez prompts à nous plaindre), mais j'ai aussi et surtout mesuré le progrès réalisé en un siècle dans nos fermes... Alors souvenons-nous aussi de cela !

Merci de votre attention.

(applaudissements)

Débat avec la salle

Monsieur Dominique Chalumeaux

Je redonne la parole à la salle pour un temps d'échanges et de débat. Nous aurons également le vote d'une motion présentée par Madame Grossiord au nom de la Confédération paysanne. Si tout n'a pas été dit tout à l'heure dans le débat sur la sécheresse, la parole est à vous. Nous sommes à peu près dans les temps.

Monsieur François Lavrut

Je veux bien redire un mot vis-à-vis du débat que nous avons eu avant, par rapport au réchauffement climatique. Je dirais plutôt qu'il s'agit d'un dérèglement climatique, comme cela a été dit à différentes reprises. On a des années complètement saccadées, avec un climat qui est complètement dérégulé, qui va certainement nous poser beaucoup plus de problèmes que les 1,5°C de température en plus. Je voulais aborder un point particulier qui est le stockage de l'eau. On dit, dans le Jura, qu'on n'est pas concerné par le stockage de l'eau. Mais il me semble que si on regarde sur le long terme, il y a des problèmes d'eau potable. On a des problèmes d'irrigation pour toutes les nouvelles cultures qui veulent se mettre en place et même pour sécuriser une dizaine d'hectares de maïs dans certaines exploitations. Donc c'est vrai, on n'a pas la culture de l'irrigation dans le Jura, mais demain, on ne sait pas à quoi on sera confronté et je pense que ce serait peut-être bien de le prévoir à un moment donné. On a également les soutiens d'étiage. Vous savez qu'il doit y avoir un minimum de débit dans les rivières. Je pense que ce ne serait pas ridicule, à long terme, de prévoir un schéma départemental de la possibilité de stockages de l'eau en tête de bassin. Je ne sais pas si c'est de la responsabilité de la Chambre, du département ou de la région, mais collectivement, il me semble que c'est une question que l'on devrait commencer à se poser pour que, à l'avenir, on sache où on peut stocker de l'eau, quels sont les volumes d'eau qui seraient acceptables au niveau de la société, en termes de volumes de stockage à différents endroits. Sur les décennies qui viennent, je pense que c'est une question à laquelle nous devons répondre.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Je suis tout à fait d'accord avec toi. C'était simplement pour dire que pour mettre cela en œuvre, il faut une vraie volonté politique et, malheureusement, ce n'est pas le cas. Parce que ceux qui ont fait capoter des projets comme Sivens, ce n'est pas l'Etat, ce sont des citoyens qui ont décidé qu'il ne fallait pas faire cela. Vous savez tous très bien qu'aujourd'hui, Vouglans ne se ferait plus. Ce que l'on peut regretter, c'est que cette réserve d'eau qui est l'une des plus grosses réserves artificielles de France ne profite pas à notre territoire. Elle descend irriguer la vallée du Rhône. On est tête de bassin. Cela a été fait à une époque où c'était possible. On a un certain nombre de lacs dont certains peuvent être mis à concours, mais tout cela demandera, à partir de données partagées, qu'un véritable travail soit mené parce que cela fait partie des sujets majeurs. On ne peut effectivement plus regarder le problème de l'eau uniquement par la qualité. On doit aussi savoir gérer la quantité. Marcel Marguet souhaite prendre la parole.

Monsieur Marcel Marguet

J'ai été interpellé par un agriculteur la semaine dernière parce qu'il a reçu un recommandé pour une proposition de transaction pénale. Il a reçu 150 € d'amende et doit – tenez-vous bien– replanter 1 100 mètres de haie à Grange de Vaivre. C'est un agriculteur de Grange de Vaivre. Il y a 2 ans, il a repris l'exploitation que j'avais remise il y a 5 ou 6 ans lors de mon dernier comité technique. Il a taillé une haie de 5 ou 6 mètres de large. Tous ces travaux ont été faits en période autorisée par l'État, à savoir entre le 1^{er} août et le 31 mars. Il a fait cela en début de printemps, c'est-à-dire au mois de mars, voire au mois de février. Sauf qu'une fois de plus, les services de l'ONCFS³⁴ ont fait du zèle en pointant du doigt la destruction de l'habitat d'une espèce d'intérêt communautaire pour faire le constat et engager la procédure. Ces mêmes agents avaient déjà procédé de la même manière 5 ans plus tôt auprès d'un agriculteur de Champagne sur Loue qui avait supprimé un bac-béton où vivaient des batraciens d'intérêt communautaire. Ensuite, la machine judiciaire s'est mise en route et plus personne ne peut l'arrêter, même si tout le monde est stupéfait de la stupidité de la démarche. À l'occasion, je vous invite à regarder les photos que je vais faire circuler et voir comment les choses vont évoluer en contactant préalablement cet agriculteur. Monsieur le préfet -je m'adressais initialement au préfet mais, au vu de son départ, je vais m'adresser aux services de l'Etat- arrêtez d'engager des machines à procédure dès que les agriculteurs taillent des haies. C'est notre travail et nous le connaissons. Six mois après le passage du lamier, la nature reprend ses droits.

Quant à replanter 1 100 mètres de haie à Grange de Vaivre, cela relève de la provocation et surtout de la méconnaissance du terrain ; une commune non remembrée, avec une multitude de parcelles et de nombreux hectares où la roche affleure. Donc, là où il va replanter la haie, il faudra qu'il passe avec une pelleteuse pour pouvoir planter. Vous voyiez l'image ! Enfin, pour conclure, dans le code rural, il est précisé à de nombreuses reprises que les terrains doivent être exploités en « bon père de famille ». Moi je me pose sérieusement la question : qu'est-ce que, aujourd'hui, une gestion en « bon père de famille » ? Voilà le témoignage sur lequel je voulais intervenir et je compte sur l'administration pour arrêter la machine. Merci.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Il est vrai qu'on est de plus en plus sujet à ce type de procédure. Je donne la parole à Madame Wurpillot.

Madame Estelle Wurpillot

C'est juste pour apporter quelques éléments, même si cela ne va pas répondre complètement à l'interpellation. C'est pour préciser que l'entretien des haies est compliqué d'un point de vue réglementaire du fait qu'il y a énormément de réglementations qui s'appliquent. On connaît tous parfaitement la réglementation que vous avez citée et qui est relative à la PAC, mais on a aussi le code de l'environnement qui s'applique, avec des périodes d'interdiction pour la reproduction des oiseaux, qui ne se cale pas forcément sur la période de la PAC. D'où la complexité de savoir à partir de quand puisque, d'une année à l'autre, la période de reproduction n'est pas toujours la même, selon l'espèce également. C'est donc très compliqué.

³⁴ Office national de la chasse et de la faune sauvage

C'est aussi pour cela qu'à la DDT, on avait engagé le processus de mettre en place une plaquette d'information, pour donner une zone de confort, qui n'est pas une zone réglementaire mais un calendrier de confort où on se dit que là, on est dans une zone où il n'y a pas de reproduction des espèces. Une fois encore, ce n'est pas du tout réglementaire. Par contre, c'est un accord de l'ensemble des participants, donc la DREAL³⁵, l'ONCFS notamment. C'était donc tout de même une petite avancée. Sur le cas particulier, je ne vais pas trop répondre dans la mesure où ce n'est pas le préfet. Là, on est devant le procureur. Il y a indépendance entre la justice et les services de l'Etat, du préfet. Toutefois, on a déjà un peu échangé sur le sujet. Cela vaut le coup de revenir sur le terrain, sans doute avec les agents de l'ONCFS, pour voir de quelle manière la transaction pénale peut être appliquée de manière intelligente ; ce serait pas mal.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Merci pour ces précisions. Madame Grossiord, vous êtes prête pour présenter votre motion ? Nicolas, excuse-moi, je ne t'avais pas vu. Bienvenue au renouveau Président des Jeunes Agriculteurs !

Monsieur Nicolas Saive

C'était juste pour donner un petit message d'alerte. Pour avoir assisté à l'assemblée générale de CERFRANCE la semaine dernière à Dannemarie sur Crête, je voudrais revenir sur un chiffre qui m'a stupéfié : prix payé moyen 2017 en lait AOC Comté : 535 €, prix de revient 2017 : 532 €. Je pense que c'est quelque chose dont on doit tous être conscient aujourd'hui parce que c'est une réalité de terrain. Il y a tout de même 20% des agriculteurs qui sont en-dessous d'un SMIC³⁶ en Comté alors que dans toutes les productions standards, allaitants et céréales, tout le monde est à un SMIC.

C'était simplement une remarque que je souhaitais faire aujourd'hui parce que dans quelques années, je pense que nous aurons de gros problèmes pour transmettre les fermes en production un peu plus standard céréales qu'on a déjà du mal à transmettre aujourd'hui. Mais en lait AOC Comté, je ne vous explique pas ! C'était simplement une remarque.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Il est très bien que cette remarque vienne du président des Jeunes Agriculteurs. Je crois effectivement –et Alain (Mathieu) en a bien conscience– qu'il y a sans doute quelque chose à dire, si ce n'est à faire, sur le volet des investissements dans la filière. Si le prix du lait baisse un tout petit peu, on va être très mal très vite et sur un grand nombre d'agriculteurs.

Monsieur Alain Mathieu

Merci au président des JA de le souligner. J'entends bien ta remarque en disant que ce n'est pas de la faute de la filière, des fois qu'il y ait un doute ! Pendant que j'ai le micro, je veux ajouter un point au propos que j'ai tenu tout à l'heure parce que suite à l'aparté qu'a faite Monsieur le préfet, je ne voudrais pas qu'il y ait de doutes sur mes propos. J'ai fait une analyse factuelle de la situation de la filière. Je sais qu'il y a des secteurs qui souffrent énormément de la sécheresse.

³⁵ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

³⁶ Salaire minimum de croissance

Dans ce qui vient d'être rappelé par rapport à la situation économique des exploitations, la vigilance que se doit d'avoir la filière Comté, c'est de dire qu'aujourd'hui, avec un prix du lait à 530 et quelques euros, c'est aussi de dire qu'il y a un certain nombre d'exploitations qui doivent regarder les signaux en interne. Je pense aussi que l'on doit avoir la lucidité de regarder les choses de manière factuelle dans la filière parce que l'on doit aussi être vigilant par rapport à l'avenir de la filière. Il y a des réflexions sur le cahier des charges. Je crois qu'aujourd'hui, la filière Comté est attendue de partout. Vous avez évoqué un certain nombre de messages que renvoient les citoyens, légitimes ou pas, je ne veux pas ouvrir le débat là-dessus. Il n'empêche qu'une filière comme le Comté est observée et que son niveau de notoriété, donc son niveau de rémunération à l'ensemble des acteurs, y compris aux producteurs de lait, dépendra aussi du maintien du niveau de confiance des consommateurs. C'est pour cela que je ne peux pas avoir un discours alarmiste ou complaisant par rapport à la situation. En effet, il ne faudrait pas qu'à une situation de sécheresse, se joigne une situation de perte de confiance du consommateur à la filière. Je rappelle simplement qu'aujourd'hui, la situation de la filière, c'est tout de même 65000 tonnes, c'est l'accueil de plusieurs producteurs, chaque année, en son sein et le Jura en fait partie. La filière Comté, c'est également 48000 tonnes de stocks à l'heure actuelle. La situation fait que les ventes sont dynamiques, mais je pense que l'on doit être lucide par rapport à l'analyse de la situation et des chiffres en ce moment. Merci.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Quarante-huit mille tonnes, ce sont des stocks normaux compte tenu du vieillissement des fromages. C'est 4 mois minimum mais on sait bien que la vente, c'est en moyenne un an.

Monsieur Alain Mathieu

C'est pratiquement 11 mois de ventes possibles avec les stocks qu'on a aujourd'hui.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Je donne la parole à Madame Grossiord.

Madame Elise Grossiord

Nous avons prévu de proposer deux motions, une sur la sécheresse et une pour soutenir et accompagner l'élevage. Personnellement, je ne vois pas l'intérêt de présenter une motion sur la sécheresse alors que le débat a déjà eu lieu. Je remercie Monsieur Buchet de lui accorder autant d'importance et d'avoir cité cette motion dans son intervention. Il me semble que pendant les 6 ans de mon mandat, j'ai toujours joué le jeu d'envoyer au bureau les motions avant la session afin que le bureau de la Chambre puisse les lire en amont. Ce qui n'est pas votre cas dans le sens où, au moment où nous avons fait cette motion, nous ne savions pas que le sujet abordé en session serait celui de la sécheresse... Comme il a été décidé que cette motion serait passée après le débat, je ne vois pas l'intérêt de la passer.

Monsieur Dominique Chalumeaux

D'accord. Vous la retirez donc ?

Madame Elise Grossiord

Oui.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Vous partagez ce qui a été dit ?

Madame Elise Grossiord

À la lecture de la motion, je ne pense pas que nous ayons des avis très divergents sur l'ensemble.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Je m'en étais rendu compte.

Madame Elise Grossiord

Je ne vois pas pourquoi, à chaque fois que l'on pose une motion... il me semble que les groupes qui participent à la session en ont le droit. Que chacun soit contre ce qui est à l'intérieur de la motion, je suis tout à fait d'accord. En l'occurrence, ici, il ne me semble pas que l'on soit trop éloigné. Je ne vois pas non plus pourquoi vous êtes toujours à redire ce que vous faites. Il ne me semble pas que la motion remette en cause ce que vous faites. Il ne me semble pas non plus que sur la calamité, nous n'ayons pas fait un travail. Je ne sais pas si vous pouvez affirmer que vous êtes le dépositaire de la demande de calamité sécheresse. Ces derniers temps, il y a tous les comités d'enquête ; nous y avons participé également.

Monsieur Étienne Rougeaux

Tous ?

Madame Elise Grossiord

Je pense que ce genre de réflexion... Pour ceux auxquels j'ai participé, il y avait uniquement le directeur de la FDSEA du Jura et il n'y avait pas de paysan, me semble-t-il, hormis Jocelyne (Favier) qui représentait la Chambre d'agriculture. À un moment donné, il faut peut-être arrêter. Vous êtes la profession, tout le monde dit que vous êtes la profession. Nous aussi, nous participons à cela et je n'ai pas remis en cause ce que la FDSEA avait fait sur le département. En tout cas, nous ne poserons pas la motion sur la sécheresse.

Monsieur Dominique Chalumeaux

D'accord. Denis (Legrand) va projeter la motion suivante.

Madame Elise Grossiord

donne lecture de la motion « *pour soutenir et accompagner l'élevage paysan* ».

Monsieur Dominique Chalumeaux

On en partage l'essentiel. Il y a un certain nombre de termes qui, à titre personnel, me conviennent un peu moins. Je préférerais que l'on puisse défendre l'élevage en général plutôt que l'élevage paysan en particulier. On est dans des filières, dans notre département en particulier, qui ont toujours su maintenir des conditions d'élevage qui ne sont pas forcément liées à la taille mais qui sont confortables pour les animaux. Hier matin, j'ai un troupeau qui s'est sauvé pour rentrer ; le plein air n'est donc pas forcément non plus la solution idéale dans un département comme le nôtre.

Je me suis battu l'autre jour, dans ma propre famille, pour expliquer que quand on coupe les cornes à une vache, pour moi, c'est du bien-être animal pour qu'elles ne se battent pas entre elles. Pour d'autres, c'est de la maltraitance animale. Tant qu'on est dans ce type de débat, on ne va pas aller loin. C'est aussi une question de sécurité au travail. S'il n'y a pas de réaction particulière, je vais mettre cette motion aux voix.

Pardon, Gilles ?

Monsieur Gilles Tonnaire

Une remarque sur l'abattoir mobile de ferme. C'est vraiment méconnaître la réglementation en matière de traitement ou d'utilisation des sous-produits de l'abattage quand on connaît les normes, les exigences, aujourd'hui, en matière d'équarrissage. Sur le reste, je peux en partie partager votre opinion, Elise (Grossiord), mais sur l'abattage mobile à la ferme, quand on connaît la demande du consommateur sur la réglementation, quand on sait les exigences des DSV³⁷ sur toutes les normes alimentaires pour les produits qui sortent de l'abattoir de Champagnole, au même titre qu'un abattoir de 5 000 tonnes que l'on pourrait avoir à Cuiseaux, je trouve que ce dernier paragraphe, ce n'est pas par hasard qu'on aurait pu le mettre il y a 20 ans mais qu'on ne peut plus le mettre aujourd'hui dans une motion telle que la vôtre.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Merci Gilles. S'il n'y a plus de réactions, je mets aux voix : y a-t-il des avis pour ? Un avis pour. Y a-t-il des avis contraires ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des abstentions ?

On considère que la motion est adoptée puisqu'il y a une voix pour et tout le reste sont des abstentions. Merci.

VOTE : 0 contre, 1 pour et 25 abstentions

La motion présentée par la Confédération paysanne, relative au soutien et à l'accompagnement de l'élevage paysan est adoptée

Je vous remercie pour votre participation. Il est peut-être un peu plus tard qu'à l'ordinaire. Nous avons rendez-vous, pour ceux qui ont réservé, à l'hostellerie des Monts Jura à Pannessières, comme habituellement.

Bon appétit à tous. Bonne fin de journée et bon retour pour ceux qui ne peuvent pas déjeuner.

- : - : - : - : - : - : -

(l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 50)

³⁷ Direction des services vétérinaires

Annexes

Annexes



République française

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Cesteljou - 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du mercredi 21 novembre 2018

DELIBERATION 2018

relative à la prise en charge de factures du DRIVE fermier du Jura redevables à CERFRANCE Alliance comtoise

La Chambre d'agriculture du Jura, réunie en session plénière le mercredi 21 novembre 2018 à Lons le Saunier, sous la présidence de Monsieur Dominique Chalumeaux,

Considérant que :

- 1- La Chambre d'agriculture du Jura est membre fondatrice du DRIVE fermier du Jura avec 50 % des voix,
- 2- La Chambre d'agriculture du Jura assurait la gestion du DRIVE fermier du Jura,
- 3- Le DRIVE fermier du Jura a cessé toute activité depuis le 23 octobre 2014 et a été dissous en date du 13 mai 2016 par l'assemblée générale extraordinaire réunie ce même jour,

Décide de payer à CERFRANCE Alliance comtoise la totalité des factures du DRIVE fermier du Jura*, soit 6000 € TTC sur l'exercice comptable 2018,

Et refuse de payer tout autre frais (agios ou autres).

Lons le Saunier, le 21 novembre 2018

Le président de la
Chambre d'agriculture du Jura

Dominique Chalumeaux.

Mercredi 21 novembre 2018	
Nombre de présents	: 26
Pour	: 25
Contre	: 0
Abstention	: 1

*Factures n° 11504470 - 3600 € TTC
31601117 - 1200 € TTC
31705796 - 1200 € TTC

1/1

5

DELIBERATION 2018

relative à la création d'un groupement comptable régional Bourgogne Franche-Comté

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session, le mercredi 21 novembre 2018

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires

YU l'article D. 511-96 du décret n° 2016-610 du 13 mai 2016 relatif au réseau des Chambres d'agriculture, qui, par dérogation à l'article 168 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, donne la possibilité aux Chambres d'agriculture, après accord de leurs Sessions, de constituer un groupement comptable au sein d'une même région • Une convention précise les modalités de fonctionnement et le siège de ce groupement. Un poste d'agent comptable unique est créé dans l'établissement siège du groupement. L'agent comptable du groupement tient la comptabilité de chacune des Chambres du groupement. L'agent comptable du groupement est personnellement et pécuniairement responsable des opérations comptables effectuées par le personnel placé sous son autorité •

CONSTATANT que six Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté votent au cours de l'exercice 2018 leurs agents comptables cesser leur activité réalisée jusqu'alors, soit en adjonction de service (cas des Chambres départementales d'agriculture de Côte d'Or et du Jura), soit en mission partagée entre deux établissements (cas des Chambres départementales d'agriculture de la Nièvre et de l'Yonne, d'une part, et de la Chambre départementale d'agriculture de Haute-Saône et de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, d'autre part)

CONSTATANT que le coût de fonctionnement annuel d'un groupement comptable régional couvrant l'activité des six établissements que sont la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et les Chambres départementales d'agriculture de Côte d'Or, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône et de l'Yonne, ne s'avère pas supérieur à l'existant concernant les coûts annuels des fonctions actuelles d'agent comptable individualisé pour ces six établissements.

CONSTATANT le déploiement à venir d'un logiciel comptable régional unique pour l'ensemble des Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et dans l'attente, l'existence d'outils de transfert et de traitement des données permettant d'assurer à distance les missions de suivi et de contrôle inhérentes à la fonction d'agent comptable.

DECIDENT

ARTICLE 1

La création d'un groupement comptable au sein de la région Bourgogne Franche-Comté constitué de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et des Chambres départementales d'agriculture de Côte d'Or, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône et de l'Yonne. Ce groupement comptable sera mis en œuvre au plus tard le 31 décembre 2018.

ARTICLE 2

Le siège de ce groupement est celui de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

ARTICLE 3

Les modalités de fonctionnement et d'organisation entre les Chambres d'agriculture concernées sont fixées par convention.

Délégation est donnée au Bureau de la Chambre d'agriculture du Jura pour entériner et signer cette convention ou les modifications qui y seraient apportées dans le futur.

ARTICLE 4

La rémunération de l'agent comptable et les frais de fonctionnement du groupement comptable régional sont assurés par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté qui refacture annuellement ces coûts aux Chambres départementales d'agriculture concernées.

Le pourcentage de contribution annuelle d'un établissement à l'ensemble des coûts annuels de fonctionnement du groupement comptable régional est calculé de la façon suivante : montant total des charges constaté au compte de résultat du compte financier de l'exercice précédent de l'établissement / somme des montants totaux des charges constatés aux comptes de résultat des comptes financiers de l'exercice précédent de l'ensemble des établissements membres du groupement comptable régional.

Outre la rémunération principale, une ICR (Indemnité de Caisse et Responsabilité) est également allouée par chacun des organismes membres du groupement comptable à l'agent comptable au titre de sa RPP (Responsabilité Personnelle et Pécuniaire), sans possibilité de mutualisation et de remboursement.

Délibéré par la Chambre d'agriculture du Jura en Session du mercredi 21 novembre 2018

Mercredi 21 novembre 2018	
Nombre de présents	: 26
Pour	: 26
Contre	: -
Abstention	: -

Fait à Lons le Saunier, le 21 novembre 2018

Le Président de la Chambre d'agriculture du Jura

Dominique CHALUREAUX





République française

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljaou - 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du mercredi 21 novembre 2018

DELIBERATION 2018

relative à l'Indemnité de Caisse et de Responsabilité (ICR) de l'agent comptable

Les Membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en Session, le mercredi 21 novembre 2018

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires

VU l'article D. 511-96 du décret n° 2016-610 du 13 mai 2016 relatif au réseau des Chambres d'agriculture, qui, par dérogation à l'article 188 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, donne la possibilité aux Chambres d'agriculture, après accord de leurs Sessions, de constituer un groupement comptable au sein d'une même région « Une convention précise les modalités de fonctionnement et le siège de ce groupement. Un poste d'agent comptable unique est créé dans l'établissement siège du groupement. L'agent comptable du groupement tient la comptabilité de chacune des chambres du groupement. L'agent comptable du groupement est personnellement et pécuniairement responsable des opérations comptables effectuées par le personnel placé sous son autorité. ».

VU le décret n°88-132 du 4 février 1988 et le décret n°73-899 du 18 septembre 1973 qui déterminent les montants de la rémunération de l'agent comptable en fonction du montant du budget prévisionnel ou du compte de résultat prévisionnel,

VUS les arrêtés du 20 juin 1985 qui fixent la rémunération des agents comptables des Chambres d'agriculture,

VU l'arrêté du 29 décembre 2000 fixant les taux maxima des indemnités de caisse et de responsabilités allouées aux agents comptables d'établissements publics,

VU la création d'un groupement comptable au sein de la région Bourgogne Franche-Comté, constitué de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et des Chambres départementales d'agriculture de Côte d'Or, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône et de l'Yonne,

1/2

VU la délibération de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté nommant Monsieur Olivier REMY, actuel agent comptable de la Chambre d'agriculture du Jura, comme agent comptable du groupement, à compter du 1^{er} décembre 2018, et fixant l'ICR au taux de 100% de l'ICR s'appliquant à la 4^{ème} catégorie d'agent comptable,

DECIDENT

ARTICLE 1

La Chambre d'agriculture du Jura alloue une indemnité annuelle fixée à 100% de l'ICR s'appliquant à la 4^{ème} catégorie d'agent comptable.

Le montant pris en compte en vue du calcul de cette indemnité sera celui du compte de résultat de l'exercice précédent.

ARTICLE 2

Cette indemnité sera versée à compter de l'exercice 2019.

Délibéré par la Chambre d'agriculture du Jura en Session du mercredi 21 novembre 2018.

Mercredi 21 novembre 2018	
Nombre de présents	: 26
Pour	: 26
Contre	: -
Abstention	: -

à Lons le Saunier, le 21 novembre 2018

Le Président de la Chambre d'agriculture du Jura



Dominique CHALUMFAUX

MOTION 2018

relative au soutien et à l'accompagnement de l'élevage paysan

La Chambre d'agriculture du Jura, réunie en session plénière le mercredi 21 novembre 2018 à Lons le Saunier, sous la présidence de Monsieur Dominique Chalumeaux, adopte la motion suivante :

Considérant que le débat sociétal sur la consommation de produits animaux est crucial pour l'avenir de notre agriculture,

Considérant que les agriculteurs ont malheureusement de moins en moins en main l'évolution de leur métier,

Considérant que les demandes citoyennes entraînent des changements de mode de production, parfois radicaux, à l'instar de la fin des œufs de poules élevées en cage,

Considérant que l'atout de l'élevage réside dans le triptyque humain-animal-territoire,

Considérant que l'autonomie et le lien au sol des élevages est un rempart efficace contre les attaques dirigées à l'élevage et à l'industrialisation de notre métier,

Considérant que la polyculture-élevage est le modèle agronomique à l'échelle de la ferme et du territoire, qui a modelé nos paysages,

Considérant que le plein-air est une demande sociétale majeure,

Considérant que des mouvements animalistes visent l'abolition de l'élevage, à travers des moyens de communication puissants,

Considérant que l'équilibre alimentaire est une règle nutritionnelle centrale, privilégiant la diversité des apports et la lutte contre les excès,

Considérant le danger que fait peser les accords de libre-échange avec le Mercosur, le Canada et autres sur l'avenir de l'élevage français,

Face au débat sociétal autour du bien-fondé de l'élevage, la **Chambre d'agriculture du Jura** tient à **rappeler qu'il ne peut y avoir d'agroécologie sans élevage**. Le rôle de l'élevage est primordial pour nos territoires tant sur le plan économique, social et environnemental. Le gouvernement français doit stopper les accords de libre-échange qui induit des distorsions de concurrence économiques, sociales et environnementales insoutenables pour les éleveurs qui façonnent nos territoires ruraux.

Tout régime alimentaire est respectable. Cependant, la **Chambre d'agriculture du Jura** condamne fermement toutes les attaques virulentes envers les métiers des filières animales, usant de violence verbale, physique ou matérielle ainsi que de raccourcis mensongers visant à culpabiliser éleveurs, salariés d'abattoirs et consommateurs.

Concernant les préoccupations citoyennes légitimes sur la bienveillance animale, la **Chambre d'agriculture du Jura** s'engage à accompagner les éleveurs pour améliorer leur bien-être et conforter celui de leurs animaux. Pour cela, un plan d'actions (formations, diagnostics, appui technique...) est mis en place sur les soins alternatifs aux animaux, sur l'ergonomie des bâtiments, sur le pâturage et l'éthologie (science comportementale des animaux).

Le savoir-faire des éleveurs sur la question est déjà considérable. Il convient de les accompagner avec bienveillance dans leurs pratiques et l'introspection de ces dernières, sans condamner a priori et en prenant en compte les déterminants humains, économiques et sociaux qui agissent sur les fermes.

Concernant la nécessaire relocalisation de nos systèmes, la **Chambre d'agriculture du Jura** affirme haut et fort que l'existence d'un tissu d'abattoirs de proximité et le développement d'alternatives telles que les abattoirs mobiles et à la ferme sont indispensables pour notre territoire. Ils permettent le raccourcissement des temps de transport des animaux et un meilleur confort de travail pour les éleveurs.

Nous attendons, représentants des agriculteurs du département du Jura, des réponses claires des pouvoirs publics pour soutenir sans détours l'élevage paysan, activité économique ancrée sur les territoires et pourvoyeuse d'emplois, accompagner les éleveurs dans la transition agricole, lutter contre l'industrialisation des productions animales et mettre les moyens au maintien et au redéploiement d'abattoirs de proximité.

Lons le Saunier, le 21 novembre 2018.

**Le président de la
Chambre d'agriculture du Jura,**

Dominique Chalumeaux.

Mercredi 21 novembre 2018

Nombre de présents : 26

Pour : 1

Contre : -

Abstention : 25



2/2

BUDGET INITIAL 2019

Le budget initial 2019 est construit en tenant compte des projections d'exécution du budget 2018 et en intégrant les évolutions pressenties pour l'avenir. A ce stade, des incertitudes demeurent. Contrairement aux années passées, il ne reste que très peu de marges de manœuvre possibles.

Le Budget Initial 2019 est construit avec les hypothèses majeures suivantes :

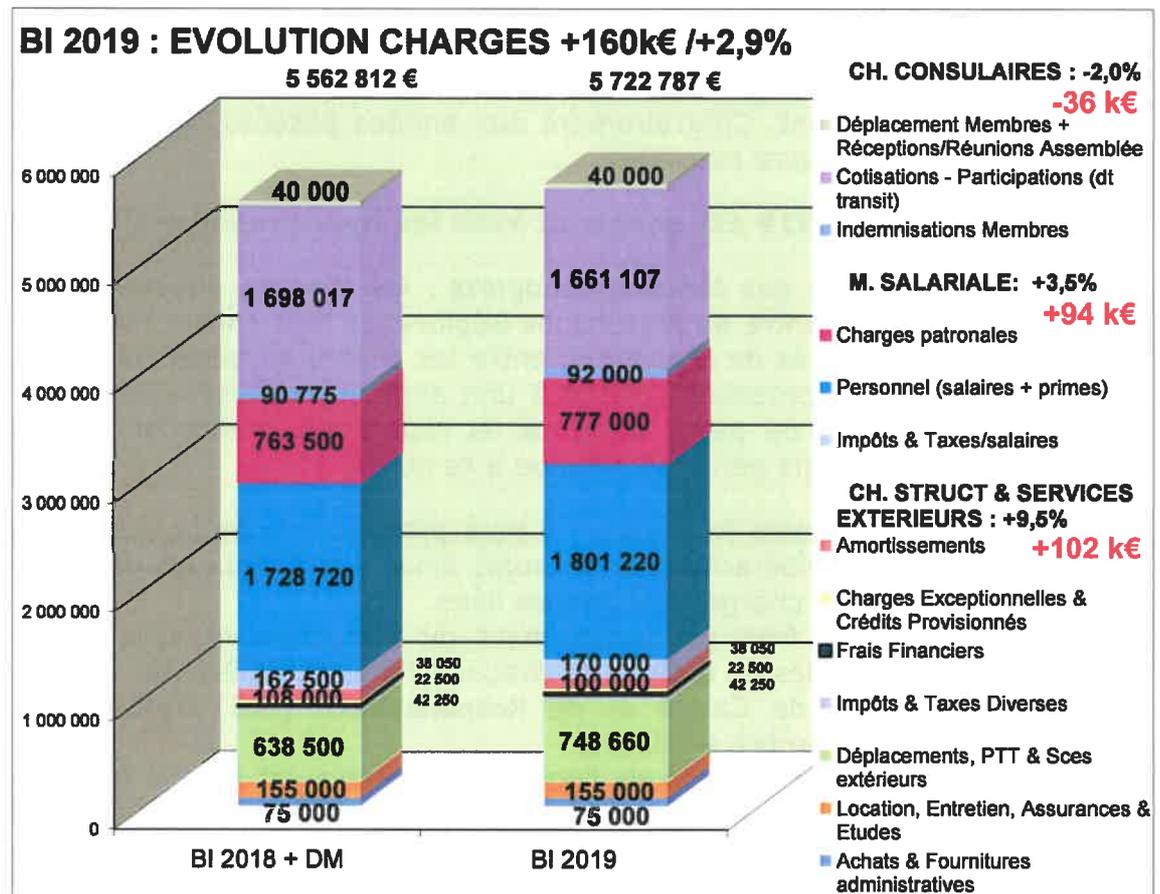
- Régionalisation des fonctions supports : les charges affectées au niveau de la CRA BFC au Centre de Prestations Régionalisé font encore l'objet de discussions sur les modalités de répartition entre les chambres bénéficiant des prestations. La répartition proposée conduit à une augmentation sensible de la contribution des chambres de petite taille car la répartition proportionnellement aux ETP n'est pas la règle générale retenue à ce stade.
- Agence Comptable Régionale : il sera procédé lors de la session de ce jour au vote d'une délibération sur ce sujet ainsi que l'adoption de la convention de répartition des charges spécifiques liées.
 - Salaires et frais de déplacement du comptable répartis selon les charges réelles totales du budget de chaque Chambre adhérente.
 - Indemnité de Caisse et de Responsabilité (ICR) forfaitaire à charge de chaque Chambre en direct.Globalement, la création de l'agence comptable est neutre mais permet d'avoir un agent comptable spécialisé et d'harmoniser les pratiques comptables.
- La masse salariale globale augmente (+94k€), l'effectif global budgétaire passe de 47,7 ETP à 50.5 ETP soit +2.8 ETP. La reconduction des salariés en CDD à fin 2018 est prévue pour ceux directement productifs. Un poste de 0.5 ETP est prévu pour assurer les conventions sur la forêt et moins recourir à des prestations externes. Le poste de direction n'est prévu qu'à compter du 01/07/19 et seulement à mi-temps. Enfin, 2 ETP supplémentaires sont intégrés en sécurité afin de pouvoir engager de potentielles actions nouvelles.
- Recettes : les prestations sont prévues en hausse et ce malgré l'abandon des prestations transférées à EVA jura (qui étaient inscrites au BI 2018), notamment par la prévision de prestations nouvelles (plan d'épandage en zone AOC, installation-transmission, études pour les collectivités...). Les conventions sont optimisées en particulier un nouveau règlement d'intervention du conseil régional est en cours d'élaboration dont nous ne connaissons pas les impacts possibles pour le réseau Chambre, et les conventions forêt (Adevbois et ADF notamment) sont au maximum.
- Le programme d'investissement prévu en 2018 n'ayant pas été réalisé pour l'essentiel, il est reconduit sur 2019. Le fonds de roulement permet à ce jour d'autofinancer ces investissements, il n'est donc pas programmé d'emprunt.

Ce projet s'inscrit dans les orientations votées par l'APCA (délibération N°17-40 du 28 09 2017) liée à l'homogénéisation de la présentation budgétaire par programme (7 programmes).

① La Section de fonctionnement

A) LES DEPENSES PREVISIONNELLES

Pour un total de 5 722 787€, les charges prévisionnelles sont en augmentation de +2.9% (+159 975€) par rapport à celles du budget 2018. Elles se répartissent en 3 principales masses détaillées ci-après :



Les charges de structures & services extérieurs :

+9.5% soit +102 160€ à 1 811 460€ Enveloppe budgétaire "Fonctionnement" hors cotisations obligatoires (1 601 167€), déplacements membres élus et frais de réceptions Assemblée (40 000€) et frais d'élection Chambre (5 850€) repris en charges consulaires.

Les principales évolutions se caractérisent par :

- le transfert d'une enveloppe de subventions non obligatoires en prestations extérieures pour un montant de +142k€.
 - la diminution de la cotisation Fafsea au plan de formation de -29k€ pour un montant de 71k€ (A noter, l'impact de cette opération sur le résultat 2019 est quasiment nul puisque dans le même temps, la recette liée à ce plan de formation s'élève à 75k€/ -30k€ par rapport à 2018).
- Sans ces 2 éléments les déplacements, PTT et services extérieurs seraient en diminution de 3k€.
- un montant des amortissements en diminution de -8k€, lié aux amortissements terminés concernant des investissements en matériels et logiciels informatiques divers et du mobilier de bureau.
 - un maintien des crédits sur les postes des achats et fournitures administratives, des locations, entretiens et assurances, des impôts et taxes diverses, des frais financiers et des charges exceptionnelles et provisions.

A noter que, déduction faite de l'impact du transfert de l'enveloppe de subventions diverses de 142k€ et du Fafsea de -29k€, ce BI 2019 affiche une diminution de -11k€ des charges de fonctionnement, soit environ -1%.

➤ La masse salariale :

+3.5% (soit +93 500€) à 2 748 220€ Enveloppe budgétaire "Personnel" hors indemnités membres élus repris en charges consulaires (92 000€)

- la masse salariale augmente de 94k€ avec un effectif de 50.6 Équivalents Temps Plein en augmentation de 2.8 ETP rémunérés. Cela s'explique principalement par des équipes opérationnelles renforcées dans les thématiques de l'installation, de l'énergie, de la forêt et de la bio. Par ailleurs, on maintient la politique de non remplacement ou de remplacement partiel de certains salariés en privilégiant un redéploiement des missions sur des agents présents.
- les hypothèses du budget initial 2019 comprennent 2 embauches prévisionnelles dites de "sécurité budgétaire" (idem BI 2018) pour un coût de 100k€ compensé par une recette d'équilibre.
- par ailleurs, la provision de congés payés est maintenue à son niveau de 2018 (+2k€) en prenant comme hypothèse que le solde de congés payés à fin 2019 sera quasi identique à celui de 2018.

➤ Les charges consulaires de l'Assemblée :

-2% (soit -35 685€) à 1 793 107€ Enveloppe budgétaire "Intervention" y compris les cotisations obligatoires (1 601 167€), les déplacements membres élus, les frais de réceptions Assemblée (40 000€), les indemnités membres élus (92 000€) et les frais d'élection Chambre (5 850€)

- les indemnités des membres élus ainsi que les frais de déplacement et de réceptions de l'Assemblée sont maintenus à leur niveau du BI 2018 respectivement à 92 000€ et 40 000€ (+1 225€ vs Budget 2018).
- les subventions et cotisations s'élèvent à 1 661 107€ en diminution de -2.0% soit -36 910€. Elles se divisent en 4 catégories :

	2018	2019
Cotisations Obligatoires	1 496 167€	1 601 167€
Subventions Non obligatoires	172 760€	30 850€
Cotisations Non Obligatoires	29 090€	29 090€
Total Subventions & Cotisations	1 698 017€	1 661 107€

- **Les cotisations obligatoires** augmentent de +105 000€ soit +7.0%. Elles représentent 96% des Subventions et Cotisations.

Parmi les évolutions significatives :

- l'augmentation de la cotisation vers la Chambre Régionale d'Agriculture BFC de +105k€ due à des investissements en outils et matériels informatiques (propres à la CA39 ou mutualisés au niveau de la région), à une nouvelle ventilation des coûts entre les différentes chambres BFC et avec pour objectif, entre autres, de professionnaliser et sécuriser les fonctions support (services informatiques, ressources humaines, comptabilité, achat et économie).
- le maintien du dispositif ADF : cotisation au Fonds Stratégique Forêt/Bois pour un montant de 250k€ pour atteindre une cotisation globale de 440k€.

	2018	2019
Cotisation APCA	82 000€	82 000€
Cotisation Fonds National de Solidarité et de Péréquation du réseau des chambres d'agriculture	27 300€	27 300€
Cotisation CNPF	382 000€	382 000€
Cotisation Chambre Régionale d'Agriculture BFC	207 000€	207 000€
Cotisation CRA BFC Fonctions Supports	260 000€	234 000€
Cotisation CRA BFC Informatique	76 000€	207 000€
Cotisation PPRDF / Fonds Stratégique Forêt et Bois	440 517€	440 517€
Cotisation communes forestières	18 000€	18 000€
Cotisation FG Présidents	3 350€	3 350€
Cotisations Obligatoires	1 496 167€	1 601 167€

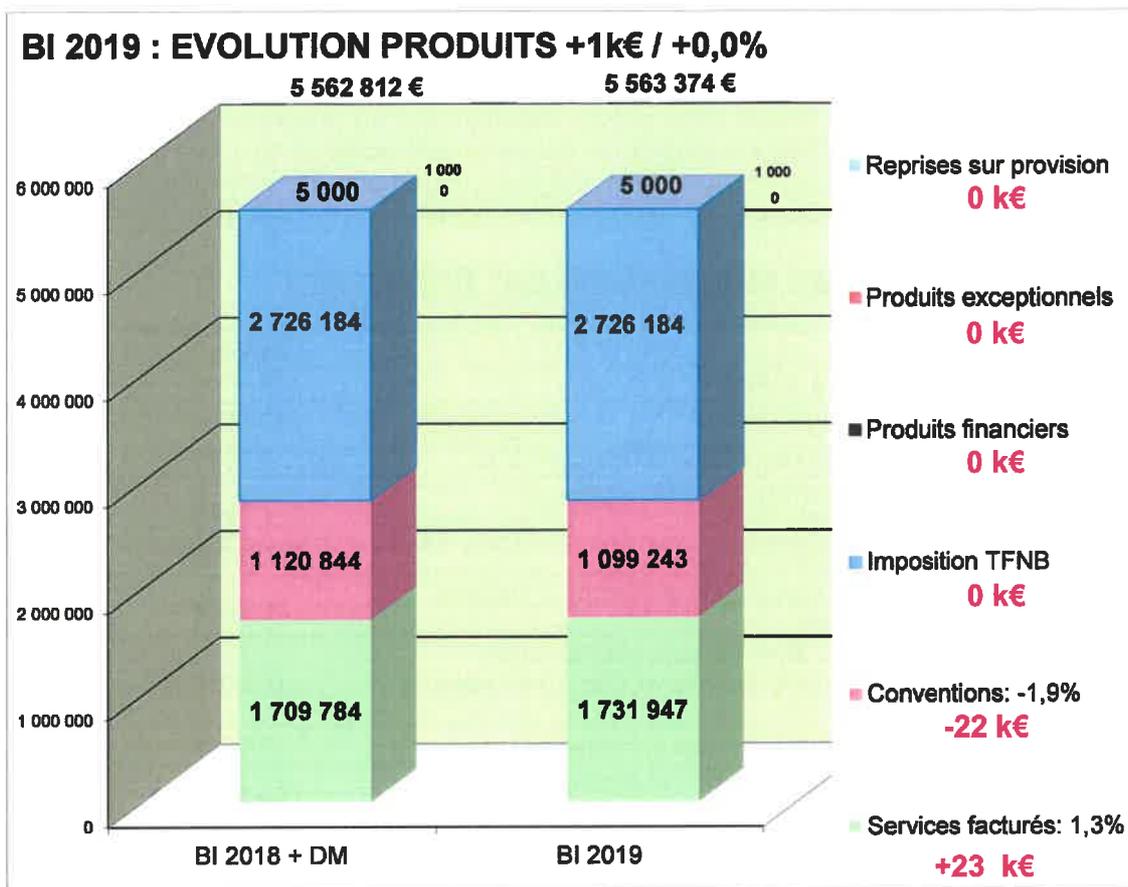
- **Les autres cotisations et subventions non obligatoires** s'élèvent à 59 940€ en diminutions par rapport au budget 2018 (-70% soit -141 910€)
 - les subventions non obligatoires diminuent exclusivement à cause du transfert d'une enveloppe de subventions non obligatoires en prestations extérieures pour un montant de +142k€.
 - les cotisations non obligatoires se maintiennent à leur niveau du BI 2017 soit 29 090€.

	2018	2019
Frais Elections Chambre	5 850€	5 850€
Subventions Diverses	15 000€	15 000€
Prix et Récompenses	2 000€	2 000€
Participations à Manifestations	8 000€	8 000€
Subvention Société de Viticulture du Jura	20 000€	0€
Subvention Commanderie grands vins et Comté	1 600€	0€
Participation Action Emploi - DESFI	100€	0€
Subvention FDSR	10 000€	0€
Participation JURA INITIATIVES	700€	0€
Subvention Solidarité Paysans / RESA 39	8 000€	0€
Subvention Association REAJIR/SOELIS	60 000€	0€
Subvention AFDI	250€	0€
Subvention JA Bourgogne Franche Comté	3 000€	0€
Subvention FDSEA - AGRICONSEIL 39	35 000€	0€
Subvention APECITA	490€	0€
Subvention FREDON – Etude Recherche Campagnol	2 000€	0€
Subvention Association du Personnel CA39	770€	0€
Total Subventions Non Obligatoires	172 760€	30 850€

	2018	2019
Cotisations DIVERSES	1 150€	1 150€
Cotisation AFDI	1 600€	1 600€
Cotisation Bienvenue à la Ferme	3 000€	3 000€
Cotisation CAUE	150€	150€
Cotisation INITIATIVE JURA	170€	170€
Cotisation ADFPA	370€	370€
Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 350€	1 350€
Cotisation ADEFOR	100€	100€
Cotisation ASSOC.JURA AGRICOLE	20 000€	20 000€
Cotisation Réajir/Soélis	1 000€	1 000€
Cotisation OIER - EDE 25- 39 -90	200€	200€
Total Cotisations Non Obligatoires	29 090€	29 090€

B) LES RECETTES PREVISIONNELLES

Pour un total de 5 563 374€, les recettes se maintiennent à leur niveau du budget 2018 (+562€) et se répartissent dans les masses budgétaires suivantes :



➤ **Les Prestations de service :**

+1.3% soit +22 163€ à 1 731 947€ Enveloppe budgétaire "Autres Produits" hors produits exceptionnels, produits financiers et reprises de provisions (6 000€)

Les principales évolutions se caractérisent par :

- la diminution de la recette Fafsea sur le plan de formation de -30k€ pour un montant de 75k€ (A noter, l'impact de cette opération sur le résultat 2019 est quasiment nul puisque dans le même temps, la charge liée à ce plan de formation s'élève à 71k€/-29k€ par rapport à 2018.)

A noter que, sans cet élément exceptionnel, les recettes de prestations seraient en variation de +52k€ soit +3.1%. Les objectifs de prestations sont donc orientés à la hausse en rapport avec l'augmentation des effectifs opérationnels.

- la fin de la facturation à Eva Jura de la mise à disposition des agents non transférés pour 1etp et 50k€ et donc le redéploiement de ces agents sur d'autres missions chambres.
- les recettes d'équilibre compensant les charges diverses ainsi que les 2 embauches dites de "sécurité budgétaire" sont maintenues à 200k€.

A noter également : les tarifs 2019 des prestations évoluent sur la base d'un taux directeur d'augmentation de +1%. L'ajustement des prestations au forfait en fonction du temps passé se poursuit. Le département CTEE fait évoluer le tarif journée de 648€ à 656€ pour les collectivités. Dans ce Bi 2019, cela représente une hausse des prestations totale d'environ 15k€.

➤ **Les Conventions :**

-1.9% soit -21 601€ à 1 099 243€ Enveloppe budgétaire "Subvention Etat" et "Autres Subventions"

Les variations essentielles concernent :

- le maintien du dispositif ADF : retour de la quote-part sur la cotisation au Fonds Stratégique Forêt/Bois pour un montant de 250k€.
- la fin des subventions de l'action Agrilean (Conseil Régional et UE Interreg -31k€ vs BI 2018)
- l'augmentation des financements du Conseil Régional principalement via la Chambre Régionale BFC et la participation à des projets régionaux (+15k€).
- la diminution des subventions prévisionnelles liées au programme d'actions du CasDAR PRDA (-10k€), reconduction en 2019 de la baisse de 5% actée en 2017 et gelée en 2018.
- l'augmentation des financements prévus concernant les thématiques de l'énergie et du changement climatique avec l'Ademe et le Conseil Régional BFC pour 51k€ (+10k€).

Évolution des subventions par financeur :

	2018	2019
Etat : actions PIDIL & CePPP	79 300€	64 448€
UE FEDER Installation	10 000€	0€
Agrilean PLE (UE Interreg / Conseil Regional BFC)	30 600€	0€
UE Leader/Feder/Interreg (hors Thématiques Installation et Agrilean)	2 000€	7 500€
CasDAR PRDA et appels à projet	210 635€	204 087€
CasDAR Ecophyto dispositif fermes Dephy + Appel à projets communication	30 000€	33 900€
Conseil Régional BFC diverses subventions (hors thématiques Installation, Energie et Chgt Climatique et Agrilean)	18 200€	33 531€
Conseil Régional BFC thématique Installation	23 500€	23 900€
Conseil Départemental du Jura : contractualisation Avenir Agriculture Jura	149 500€	149 500€
Agence de l'Eau RMC diverses subventions (hors contrats de rivières)	14 000€	7 000€
Contrats de rivières (CD39/AE RMC)	12 100€	10 800€
Programmes Forestiers (retour fds péréquation Forêt Bois / PPRDF Adevbois / Extension fruitière)	414 921€	410 517€
Convention énergie et Changement Climatique (Ademe / Conseil Regional BFC)	41 996€	51 800€
Programmes Viticole (FAM/ Conseil Reg)	10 000€	18 839€
France AgriMer (hors contrats de rivières)	0€	7 621€
ONEMA : Bulletin de Santé du Végétal	27 192€	20 000€
VIVEA (activité formation)	29 500€	30 500€
Divers	17 400€	25 300€
TOTAL Subventions d'Exploitation Budget	1 120 844€	1 099 243€

➤ **La Taxe additionnelle sur le foncier non bâti**

Maintien à 2 726 184€ Enveloppe budgétaire "Impôt"

Pour rappel, pas d'intégration de baisse de 2% du montant de la taxe dans le BI 2019.

➤ **Les Autres Produits :**

Maintien à 6 000€ Enveloppe budgétaire "Autres produits" hors prestations de services (1 737 947€)

Pour rappel, plus de produits financiers dans nos comptes d'exploitations depuis 2017 avec 25 100€ cette année-là.

2 2ème SECTION : INVESTISSEMENTS

➤ LES INVESTISSEMENTS À RÉALISER :

Les dépenses prévisionnelles en capital s'élèvent à 197 266€. Le Budget Initial 2019 intègre notamment :

- les réparations des toitures de l'accueil et du bâtiment « Forêt » du site de Lons le Saunier estimées à 20 500€.
- la réfection électrique suite à l'audit réalisé en 2015 sur le site de Lons le Saunier pour un montant de 10 000€.
- l'aménagement du bâtiment « Forêt » pour la mise en place de la salle de visioconférence du site de Lons le Saunier (32 000€).
- l'aménagement d'une salle à Champagnole suite à la perte de la salle actuelle pour environ 11 300€.
- la réfection du local « repas » du site de Lons Le Saunier estimée à 2 500€.
- l'installation dans le site de Lons le Saunier de stores extérieurs occultants électriques côté Ouest pour 32 440€.
- le rachat des véhicules de service GPPF.
- l'investissement dans du mobilier pour équiper les salles du bâtiment « Forêt » de Lons le Saunier pour 21 500€.
- le solde de l'appel en capital de la Holding Transporc (si non appelé en 2018) .

<input type="checkbox"/> Remboursement de capital emprunté	49 026€
<input type="checkbox"/> Logiciels	2 500€
<input type="checkbox"/> Autres Immobilisations incorporelles	2 500€
<input type="checkbox"/> Bâtiments	30 500€
<input type="checkbox"/> Aménagement de bâtiment	78 240€
<input type="checkbox"/> Matériels autres	4 000€
<input type="checkbox"/> Acquisition Véhicules	4 000€
<input type="checkbox"/> Matériel informatique	0€
<input type="checkbox"/> Mobilier	21 500€
<input type="checkbox"/> Titre de Participation	5 000€
TOTAL	197 266€

Est à noter également : l'investissement en matériels informatiques est porté par la Chambre Régionale d'Agriculture BFC dans son budget 2019 et il est financé sur 3 ans par une cotisation dans le budget de fonctionnement de notre Chambre.

➤ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :

Pour le BI 2019, il est prévu un financement des investissements immobiliers et/ou mobiliers à partir des réserves de la Chambre sans faire appel à des emprunts bancaires à moyen terme.

3 CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT & FONDS DE ROULEMENT

Les prévisions du Budget Initial 2019 de fonctionnement et d'investissement génèreraient :

- une capacité d'autofinancement de -39 413€
- une diminution du fonds de roulement de -236 679€. Cette évolution correspondrait à environ -15j de fonctionnement.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Numéro 47- Octobre 2018



Climatologie

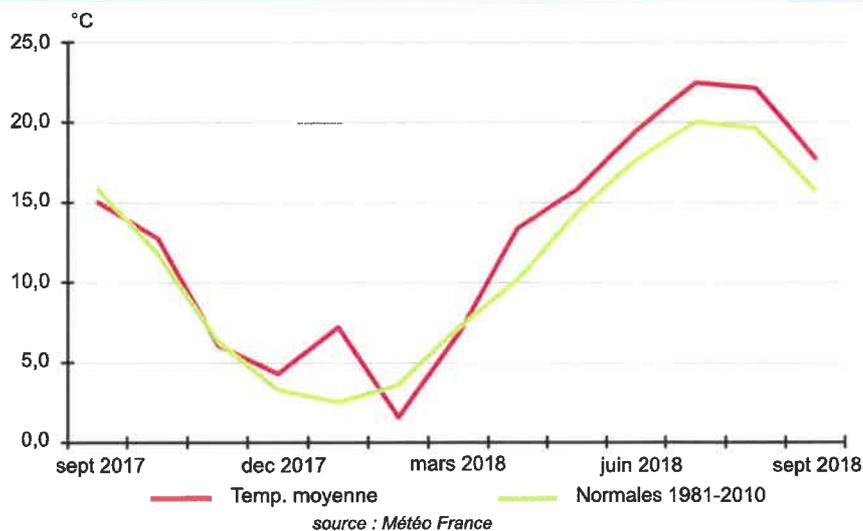
En septembre, les températures sont toujours très élevées et les précipitations fortement déficitaires

En Bourgogne-Franche-Comté, les records de chaleur et le déficit de précipitations très marqué se poursuivent en septembre. Ainsi, ce mois-ci, la température moyenne régionale est supérieure à la normale de 2,1 °C. Les précipitations s'élèvent à 21 mm soit - 77 % par rapport à la normale. C'est à Dijon et Mâcon que le déficit est le plus élevé proche de 90 %.

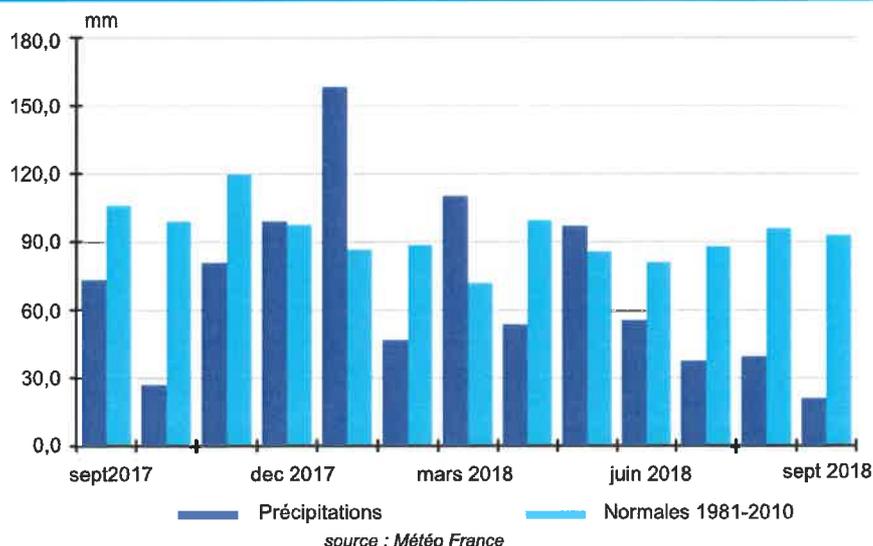
En septembre, en France, la température a été en moyenne de 19,3 °C, soit + 1,7 °C au dessus de la normale. Selon Météo France, la France a connu les neuf mois de l'année les plus chauds depuis 1900. La pluviométrie a été déficitaire sur l'ensemble du territoire (- 71 % par rapport à la normale).

Au mois de septembre, c'est encore à Mâcon qu'il fait le plus chaud avec une moyenne de + 2,7 °C au dessus des normales de saison et une température de 19,4 °C. A Belfort, l'écart est proche avec + 2,4 °C. C'est à Vesoul que la température moyenne est la plus basse avec 16,8 °C. En septembre, le déficit de précipitations est toujours très important avec 21 mm en moyenne soit - 78 %. Au cumul depuis le mois de juin, le déficit est de 167 mm soit - 56 %. Le déficit le plus marqué est atteint en Haute-Saône avec - 216 mm soit - 67 %.

Températures toujours excédentaires



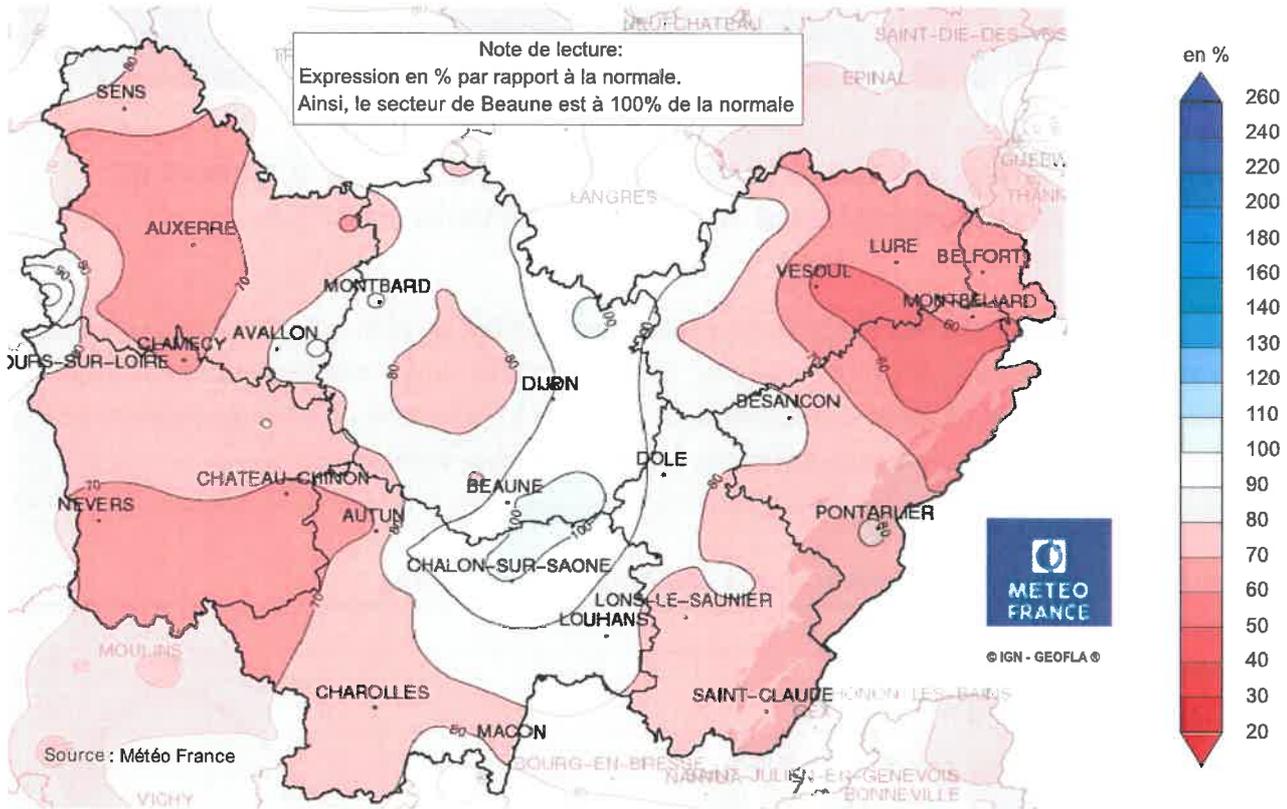
Précipitations toujours déficitaires



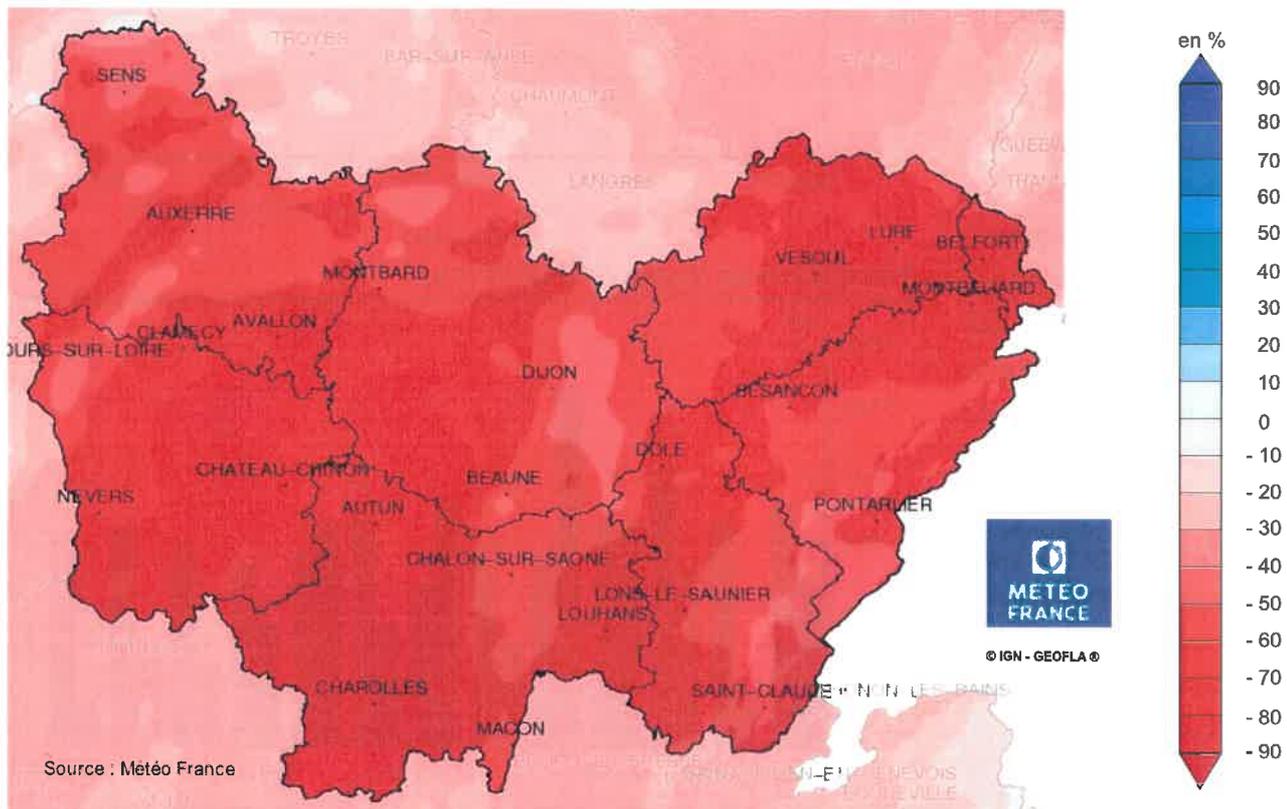
Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Bilan climatique été 2018 (à la date du 1er octobre) en Bourgogne-Franche-Comté

Précipitations de mars à octobre, rapport à la normale en %



Indice d'humidité des sols au 1er octobre 2018, rapport à la normale en %



Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Un cumul des précipitations déficitaire sur l'ensemble de la région

Les précipitations sont très déficitaires sur l'ensemble de la région. Si au hasard d'une averse orageuse, le déficit est très localement un peu moindre, en général, le cumul des pluies de ce mois de septembre représente moins

de 30 % des normales. Le déficit maximum est observé dans le secteur de Vesoul. Il représente à peine 60 % de la normale. Le second en terme de déficit se situe entre Nevers et Autun et également autour de Auxerre avec un

cumul de précipitations représentant 70 % de la normale.

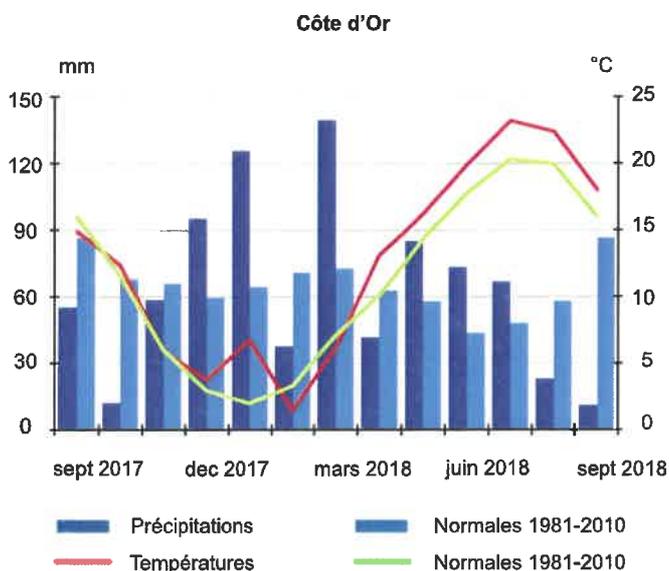
L'indice d'humidité des sols est également très déficitaire, entre - 70 à - 80 % sur l'ensemble de la région

Températures et précipitations en septembre

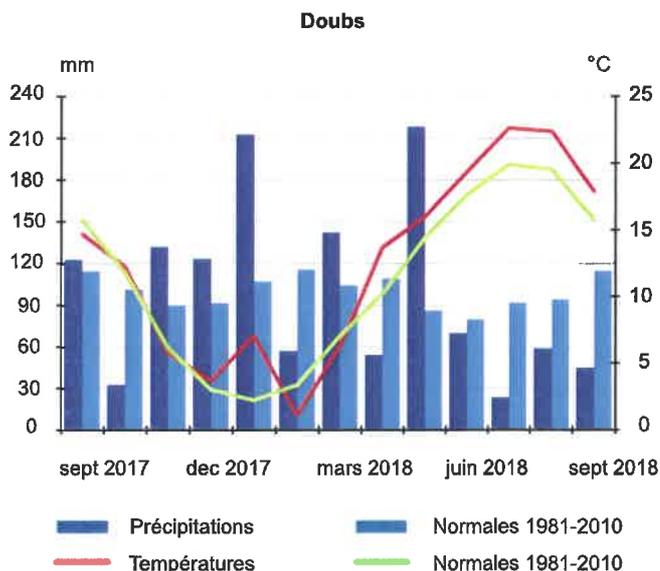
	Côte d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône et Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Bourgogne Franche-Comté
Températures moyennes en °C	18,0	17,9	18,3	17,1	16,8	19,4	17,1	17,4	17,8
Ecart à la normale en °C	2,0	2,1	2,5	1,9	1,6	2,7	0,9	2,4	2,0
Précipitations moyennes en mm	11,2	45,0	34,5	14,1	18,8	12,5	13,8	18,3	21,0
Rapport à la normale	-87%	- 61%	- 66%	- 82%	- 81%	- 86%	- 80%	- 83%	- 78%
Ecart cumulé depuis le 1er mars 2018	2%	-10%	- 16%	- 32%	- 30%	- 17%	- 29%	- 46%	- 22 %

Source : Météo France

Températures et précipitations enregistrées au cours des 12 derniers mois

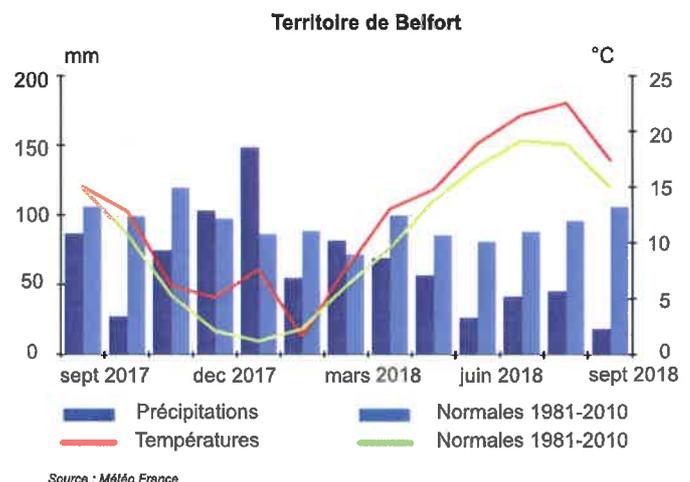
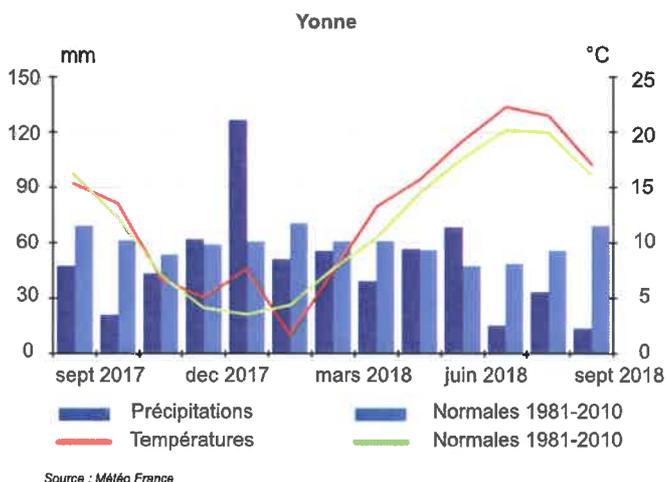
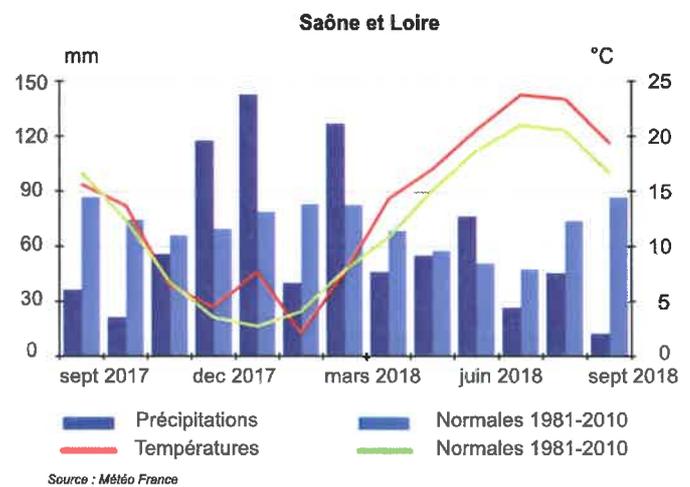
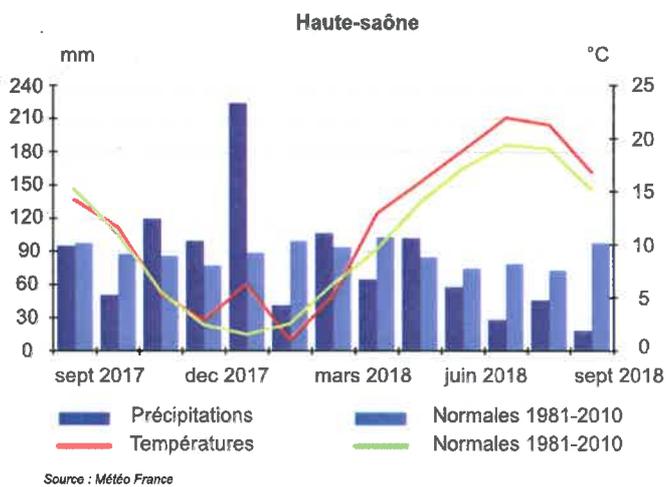
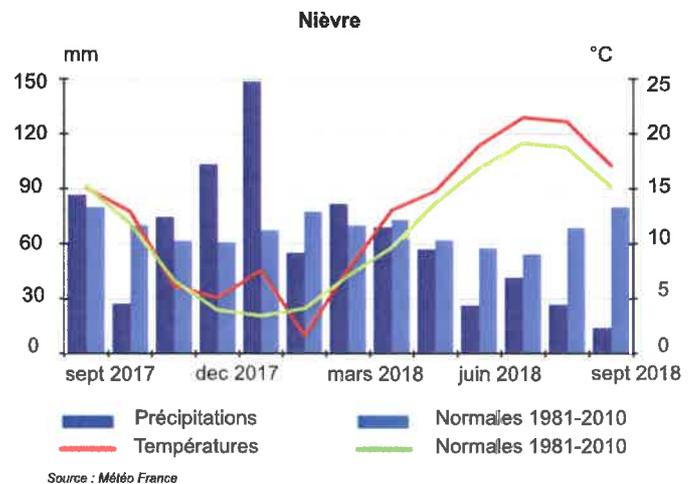
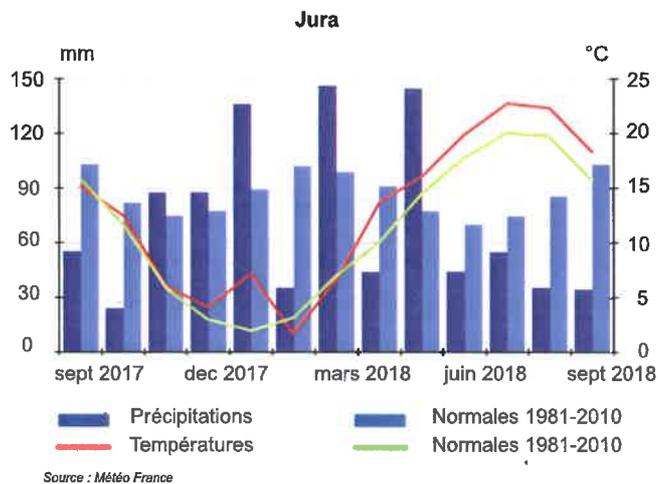


Source : Météo France



Source : Météo France

Agreste Bourgogne-Franche-Comté



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté
Service Régional de l'Information
Statistique et Économique
4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon cedex
Tél : 03 80 39 30 12 - Fax : 03 80 39 30 99
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte
@agriculture.gouv.fr

Directeur : Vincent Favrichon
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédaction : Hugues Dausse
Composition, Impression : DRAAF/SRISE

Dépôt légal : à parution
ISSN : 2493-6499
Prix : 2,50 €
© Agreste 2018



www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



Siège social
455 rue du colonel de Casteljau
BP 40417
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 35 14 14
Fax : 03 84 24 82 15
www.franche-comte.chambagri.fr